



SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation

CHARS DE MOULIS ET DE LIQUE, GROTTES D'AUBERT,
SOULANE DE BALAGUERES ET DE SAINTE CATHERINE,
GRANGES DES VALLEES DE SOUR ET D'ASTIEN

FR 7300836

Département de l'ARIEGE



Mars 2007

DOCUMENT D'OBJECTIF
DE LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
CHARS DE MOULIS ET DE LIQUE,
GROTTE D'AUBERT, SOULANE DE BALAGUERES ET DE
SAINTE CATHERINE, GRANGES DES VALLEES DE SOUR ET D'ASTIEN
SITE FR 7300836

DOCUMENT DE SYNTHESE

REALISE PAR L'ADASEA DE L'ARIEGE AVEC LA PARTICIPATION DE L'ANA ET DE L'ONF
ET EN COLLABORATION AVEC LE COMITE DE PILOTAGE.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	page 5
PREAMBULE	page 7
LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	page 9
PRESENTATION DU SITE NATURA	page 11
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ET DES ACTIVITES -----	page 13
LES ELEMENTS NATURELS d'intérêt communautaire :	page 15
Méthodologie des inventaires	
Généralités	
Fiches Habitats de la Directive Habitats	
Fiches Espèces de la Directive Habitats	
Synthèse des travaux d'inventaire	
LES ACTIVITES HUMAINES	page 67
CARTES :	page 71
Les Habitats d'intérêt communautaire	
Les Espèces d'intérêt communautaire	
Les activités humaines	
OBJECTIFS DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL -----	page 81
PROGRAMME DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE -----	page 89
FICHES-ACTIONS ET CAHIERS DES CHARGES DES MESURES DE GESTION	page 91
Actions relatives aux habitats et espèces des milieux ouverts : actions 1 à 12	
Actions relatives aux habitats et espèces des milieux forestiers : actions 13 à 22	
Mesures d'accompagnement, Information, Valorisation du site : actions 23 à 31	
Animation du Document d'Objectifs : action 32	
EVALUATION FINANCIERE DES ACTIONS	page 189
MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	page 195
ANNEXES	page 199
Etude complémentaire Rhinolophes	
Données de l'inventaire écologique déclinées par communes	
Détail des objectifs de gestion par habitat et par espèce	

AVANT-PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300836 « Chars de MOULIS et de LIQUE, Grotte d'AUBERT, Soulane de BALAGUERES et de SAINT CATHERINE, Granges des Vallées de SOUR et d'ASTIEN » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes. Il rassemble l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR 7300836 « Chars de MOULIS».

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infosites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de Foix, de la Sous-Préfecture de Saint Girons et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Foix.

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL

MONSIEUR LE PREFET DE L'ARIEGE
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT MIDI-PYRENEES
MONSIEUR LE CHEF DE SUBDIVISION DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE L'ARIEGE
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MONSIEUR LE CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE
MONSIEUR LE DELEGUE REGIONAL DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
MONSIEUR LE CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
MONSIEUR LE DIRECTEUR DU LABORATOIRE SOUTERRAIN DE MOULIS (CENTRE NATIONAL RECHERCHE SCIENTIFIQUE)
MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRENEEN
MONSIEUR LE CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE CASTILLON-EN-COUSERANS
MONSIEUR LE CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE SAINT-GIRONS
MONSIEUR LE MAIRE DE BALAGUERES
MONSIEUR LE MAIRE DE BUZAN
MONSIEUR LE MAIRE DE CESCOU
MONSIEUR LE MAIRE D'ENGOMER
MONSIEUR LE MAIRE DE MONTEGUT-EN-COUSERANS
MONSIEUR LE MAIRE DE MOULIS
MONSIEUR LE MAIRE DE VILLENEUVE EN COUSERANS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTILLONNAIS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-GIRONS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES BAILLEURS DE BAUX RURAUX
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES FERMIERS ET METAYERS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIEGE
MADAME LA PRESIDENTE DU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE AGREEE DU CASTILLONNAIS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE MOULIS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE MONTEGUT-EN-COUSERANS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION AGREEE DE PROTECTION PECHE ET DES MILIEUX AQUATIQUES "SOCIETE DE PECHE DU CASTILLONNAIS "
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION AGREEE DE PROTECTION PECHE ET DES MILIEUX AQUATIQUES " LA TRUITE NOIRE SAINT-GIRONNAISE"
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'OFFICE DU TOURISME DU CASTILLONNAIS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'OFFICE DU TOURISME DE SAINT-GIRONS
MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION "JOYEUX RANDONNEURS DU COUSERANS"
MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARIEGE
MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE ECOLOGIQUE ARIEGEOIS
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES NATURALISTES DE L'ARIEGE

PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

Le cadre physique :

Le périmètre d'étude est situé au sud-ouest du département de l'Ariège en **zone de montagne**.

(France : ¼ des communes)

Les **7 communes** de **Balaguères, Buzan, Cescau, Engomer, Montegut en Couserans, Moulis** et **Villeneuve** font partie du site Natura 2000. Les 7 communes comptent au total 8785 hectares. Elles ont toutes plus de 5% de leurs territoires dans le site. Les 3 communes de Moulis, Balaguères et Engomer sont toutefois les plus concernées.

(France : 1674 sites – 6.5 millions d'ha – 6400 communes / Directive Habitats)

Le site couvre **4 370 hectares**.

Deux secteurs géographiques composent ce site Natura de part et d'autre de la Vallée du Lez :

- En rive gauche du Lez : 2 400 hectares
Chars de Liqué, Soulane de Balaguères et de Ste Catherine
- En rive droite du Lez : 2 000 hectares
Chars de Moulis, Vallées de Sour et d'Astien



Un relief karstique :

Le relief de moyenne montagne combine plateaux et vallées, les pentes sont marquées, l'altitude moyenne se situe entre 500 et 700 mètres et culmine à 1 226 mètres sur la crête du *Castel Segui*, au Nord.

Les formations géologiques dominantes sont des roches calcaires karstifiées. Grottes, gouffres et galeries, réseaux souterrains superficiels sont présents partout. Le sous-sol présente par endroits des minerais de fer ou du marbre.

Les ruisseaux de *Lachein*, d'*Astien* et du *Sour* traversent le site et sont affluents de la rivière *Lez*.

Les influences climatiques : le site se situe dans la zone biogéographique **atlantique**.

Les éléments d'intérêt patrimonial :

➤ *Les inventaires biologiques :*

Dépourvu de caractère réglementaire, l'inventaire ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est une base de données scientifique sur le patrimoine naturel.

La zone Natura 2000 est comprise dans deux ZNIEFF de type II (6544 Massif de l'Arbas ou de Paloumère et 12085 Massif du Bouirex et Montagnes de Sourroque).

Ces ensembles de 24 000 et 14 000 hectares, recourent les 8 ZNIEFF locales listées ci après :
11053 : Tuc aux pentières pelouses d'herbe Blanche Col de la Houst (220 hectares)

12070 : Ensemble karstique de Sourroque (2 209 hectares)
12071 : Ruisseau d'Alos, vallon de la rivière et vallon du ruisseau du Sour (1 010 hectares)
12084 : Vallée de la Bouigane et du Lez (1 787 hectares)
12086 : Forêt du Castera (1 176 hectares)
12087 : Pelouses du Cap de Bouirex et du Tuc de Pelates (502 hectares)
12089 : Ensemble rupestre de Sourroque (250 hectares)
12100 : Campagne de Balaguères (1 633 hectares)

➤ *Les protections réglementaires :*

On trouve deux sites inscrits qui concernent des éléments bâtis :

A *Engomer* : Site Inscrit de la Chapelle Saint Michel et ses abords : arrêté du 04 juillet 1975

A *Moulis* : Site Inscrit de l'Eglise, cimetière et bouquet de cyprès du hameau d'Aubert : arrêté du 28 septembre 1955

On trouve deux arrêtés de protection de biotope :

A *Moulis* :

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Falaises de Sourroque depuis 1989 qui en limite la fréquentation.
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du réseau souterrain de la grotte d'Aubert (ou du Sendé) depuis 1993. Cette grotte fait partie des 23 sites retenus dans le projet départemental de Réserve Naturelle Souterraine.

➤ *Les éléments naturels mis en valeur localement :*

Parmi les lieux d'intérêt local, on peut citer :

Balaguères : Système souterrain du Baget, Lachein et grotte Ste Catherine, Gouffre de la Coume Ferra Aven Peyrère ; Bordailles du Sarratch, de Cours et d'Agrouch

Cescau : la source de Bigouret

Engomer : Panorama depuis la chapelle St Michel

Moulis : Grotte d'Aubert ou du Sendé, Grotte de Liqué, Cascade d'Aubert, Canyon, Panorama des Chars de Moulis

Montegut, Moulis : Panorama de la Pale de Liqué

La population :

On compte :

1 472 habitants dont 50% sur la commune de Moulis

1 207 logements dont 40% de résidences secondaires

2 écoles primaires (1 regroupement scolaire) 1 maternelle

Les 7 communes sont réparties sur 2 cantons.

(France : une population de plus de 14 millions d'habitants vit dans une commune concernée par Natura 2000)

L'INVENTAIRE

DU PATRIMOINE ET DES ACTIVITES

Le Patrimoine Naturel d'intérêt communautaire : Les Habitats et les Espèces de la Directive HABITATS

- Méthodologie

- Généralités

- Fiches Habitats

Milieus ouverts :

Landes sèches européennes

Landes à Genévriers

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Falaises et grottes :

Végétation des rochers calcaires

Grottes non exploitées par le tourisme

Milieus forestiers :

Hêtraies atlantiques acidiphiles

Hêtraies sur calcaire

Forêts mixtes de pente et de ravin

- Fiches Espèces

Espèces du milieu aquatique :

Vertigo Moulinsiana

Desman des Pyrénées

Ecrevisse à pattes blanches

Chabot

Chauves-souris :

Barbastelle

Petit Rhinolophe

Grand Rhinolophe

Rhinolophe Euryale

Petit Murin

Minioptère de Schreiber

Murin à oreilles échancrées

Murin de Bechstein

Grand Murin

Insectes forestiers :

Grand Capricorne

Lucarne Cerf – Volant

Rosalie des Alpes

- Synthèse des travaux d'inventaire

METHODOLOGIE DES INVENTAIRES

L'Inventaire des milieux ouverts :

Le travail d'inventaire et de cartographie des habitats naturels qui a été demandé à l'ANA s'appuie sur une méthodologie dont les prescriptions sont avancées dans le Cahier des Charges pour la réalisation d'un Document d'Objectifs fourni par la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées, version de septembre 2004 et plus particulièrement celles avancées dans son annexe 3 relative à l'Inventaire et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Midi-Pyrénées, Conservatoire Botanique Pyrénéen, Juillet 2001.

Méthodologie de progression sur le terrain :

Les cartes d'inventaires sont établies parallèlement à une mission d'inventaire de terrain. Ces documents sont réalisés selon un protocole précis qui permet de dresser une typologie des habitats présents sur le site et de localiser l'ensemble des habitats élémentaires. C'est à partir de ces cartes d'inventaires que sont établies les cartes de restitution du travail qui sont des documents de gestion et de communication.

L'échelle des cartes de restitution sera le 1/10 000^{ème} sur photographies aériennes Août 1998 et l'échelle retenue pour le travail de terrain est le 1/5 000^{ème}.

Ainsi, l'échelle retenue pour le travail de terrain permettra de répondre aux demandes de « zooms » à l'échelle du 1/5000^{ème} qui pourraient être formulées pour les cartographies pré-opérationnelles de type actions de gestion ou pour des enjeux très localisés, sans faire l'objet d'inventaires complémentaires nécessitant un nouvelle campagne de terrain.

Afin de faciliter l'étude, la totalité du site a été découpée en 73 carroyas chacun à l'échelle du 1/5 000^{ème}. Ainsi, la progression sur le terrain a été simplifiée grâce à ces dalles d'orthophotoplans.

L'ensemble du site a été parcouru à pied au printemps 2005. Nous avons procédé à un complément d'inventaires ainsi qu'à des vérifications en fin d'été. Ce second passage a été effectué afin d'appréhender les habitats rocheux et de falaise.

Méthodologie des relevés et de la description des habitats :

La méthode employée relève de la méthode sigmastiste : Il s'agit dans un premier temps de choisir une surface homogène représentative du milieu étudié. Nous délimitons alors une unité de base dans le but de lister toutes les espèces observées. Nous agrandissons par étapes successives l'aire de départ. Nous arrêtons cet agrandissement du relevé lorsque l'observation d'une nouvelle espèce devient rare : il s'agit de l'aire minimale.

Une fois toutes les espèces listées, nous pouvons procéder à l'attribution des coefficients d'abondance/dominance.

Le principe de cette méthode réside dans l'attribution de forts coefficients lorsque le recouvrement prime alors que dans les faibles coefficients, c'est l'abondance.

- 5 : espèce recouvrant plus de 75% du relevé (abondance quelconque)
- 4 : espèce recouvrant entre 50 et 75% de la surface du relevé (abondance quelconque)
- 3 : espèce recouvrant entre 25 et 50% de la surface du relevé (abondance quelconque)
- 2 : espèce recouvrant entre 5 et 25% du relevé (abondance quelconque)
- 1 : espèce abondante à peu abondante et recouvrant moins de 5% du relevé
- + : pour un individu isolé

Pour la détermination des habitats d'intérêt communautaire, le manuel d'interprétation a été utilisé selon la version EUR 15/2 – 1999. Les cahiers d'habitats ont fourni les compléments d'informations nécessaires au diagnostic des milieux notamment en ce qui concerne leur déclinaison élémentaire. En effet, si l'intérêt et la nécessité d'une typologie reconnue sont une évidence, l'application sur le terrain peut s'avérer parfois complexe et amène à faire des choix en terme de classification. Le CBP

Conservatoire Botanique Pyrénéen a apporté son appui technique en la matière et a permis de trancher sur la détermination d'habitats soit voisins soit peu typiques.

Afin de construire cette typologie, nous avons effectué des relevés phytosociologiques (au moins 3 par habitat relevant de la Directive) qui permettent de déterminer le type d'habitat et qui ont servi de référence pour les milieux rencontrés au cours des prospections.

Afin de ne pas surcharger les fiches descriptives des habitats, les relevés phytosociologiques de référence sont regroupés dans le Document de compilation.

Date d'observation
Nom de l'observateur

n° de feuillet

n° identifiant polygone/linéaire	Largeur linéaire/point	Prospection (Parcours, Observé à distance, Interprété)	Complexe d'habitats (O/N)	Part de l'habitat dans le polygone (%)	Code de classification des groupements végétaux et statut					Evaluation qualitative des groupements				
					Codage du syntaxon	Code CORINE	N° de l'habitat élémentaire	Code Natura	Statut de l'habitat	Typicité	Prépondérance de l'habitat	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Dynamique du groupement végétal
								EUR 15	Prioritaire, IC, NC	0:inconnu, 1:bonne, 2:moyenne, 3:mauvaise	0:inconnu, 1:excellente, 2:bonne, 3:significative	0:inconnu, 1:fort, 2:moyen, 3:faible	0:inconnu, 1:bon, 2:moyen, 3:mauvais, 4:très mauvais	0:inconnu, a:stable, b:progressive lente, c:régressive lente, d:progressive lente, e:régressive lente

Ce tableau présente un exemple de feuille de relevé de terrain.

La taille des polygones cartographiés ne permet pas toujours d'avoir un polygone par habitat élémentaire, dans le cas de surfaces inférieures à 2 500 m², nous avons raisonné en mosaïque d'habitat.

Sur le terrain nous avons travaillé directement avec les orthophotoplans des secteurs du site parcourus à l'échelle 1/5 000^{ème}. Pour chaque polygone identifié sur le terrain et matérialisé cartographiquement, une description selon les critères qui suivent est présentée.

Ce tableau présente les notations des habitats : Le numéro ou la lettre indiqués correspondent à la notation de l'annexe 2 du cahier des charges

Typicité		Représentativité	Intérêt écologique	Etat de conservation	Dynamique
0	inconnu	0 Inconnue	0 Inconnu	0 Inconnu	0 Inconnue
1	Bonne	1 Excellente	1 Fort	1 Bon	A Stable
2	Moyenne	2 Bonne	2 Moyen	2 Moyen	B Progressive lente
3	Mauvais	3 Significative	3 Faible	3 Mauvais	C Régressive lente
				4 Très mauvais	D Progressive rapide
					E Régressive rapide

- La typicité est évaluée par rapport aux habitats décrits dans les cahiers d'habitats.
- La représentativité d'un habitat exprime le caractère plus ou moins prépondérant de celui-ci sur l'ensemble de la rivière.
- L'intérêt écologique représente l'intérêt de l'habitat pour la conservation du biotope, des espèces végétales et animales.
- L'état de conservation est évalué par rapport aux fiches des cahiers d'habitats.
- La dynamique est notée par rapport à la dynamique d'évolution du milieu.

L'inventaire des milieux forestiers

La cartographie des habitats forestiers du site des « Chars de Moulis » a été réalisée à partir d'une analyse bibliographique des données existantes complétée par une campagne de terrain qui s'est déroulée en juillet et août 2005.

L'ensemble du travail a été réalisé par une équipe de l'Office National des Forêts composée de trois personnes (deux agents patrimoniaux territorialement concernés et une technicienne en charge des dossiers Natura 2000 à l'agence Ariège.)

Les sources bibliographiques exploitées sont :

- Compilation des données des aménagements forestiers pour les forêts domaniales du Castéra, de l'Estélas et les forêts communales de Moulis, Villeneuve, Arrout : types de peuplement, stations forestières.
- Analyse de relevés de référence :
 - **BARTOLI M. et al., 1998.** « Base cartographique de données phyto – écologiques forestières, Arbailles, Pyrénées centrales, Piémonts béarnais, ariégeois et haut – garonnais ». *ONF DT Sud – Ouest*. 20 relevés concernant le site
 - **CHANEY M., 2003.** Etude de la diversité des types de forêts de ravins au versant français des Pyrénées. Mémoire de fin d'étude FIF – ENGREF. Conservatoire botanique pyrénéen. 76p. 6 relevés concernant le site.

Sur le terrain des prospections ciblées ont été réalisées à partir du travail de compilation réalisé et en fonction du pré zonage réalisé par analyse des ortho – photos de la zone.

Au total 40 relevés ont été effectués selon la méthode préconisée par le Conservatoire Botanique Pyrénéen (méthode relevés phytosociologiques, G.CORRIOL, CBP, février 2003.)

L'ensemble du travail présenté a été réalisé avec l'appui technique du Conservatoire Botanique Pyrénéen.

La cartographie des habitats d'espèces a été réalisée à partir de la compilation des données existantes, données bibliographiques (cahiers d'habitat en particulier), données naturalistes (source ANA) et données compilées dans les sommiers des forêts.

Les agents patrimoniaux, en place sur les forêts concernées depuis de nombreuses années ont fortement contribué à la réalisation de ce travail en faisant part de leurs connaissances de terrain (observations, historique) et en vérifiant les données pour les secteurs les moins connus.

Aucune campagne de piégeage n'a été organisée pour la réalisation de cette cartographie compte – tenu de l'observation répétée des espèces sur le site (pas de doute sur la présence des espèces).

Le travail réalisé a consisté en une description précise de l'ensemble des habitats forestiers présents sur le site afin d'obtenir les éléments nécessaires à la compréhension de leur fonctionnement l'objectif étant de pouvoir proposer des méthodes de gestion favorables au maintien des habitats des espèces d'intérêt communautaires.

GENERALITES

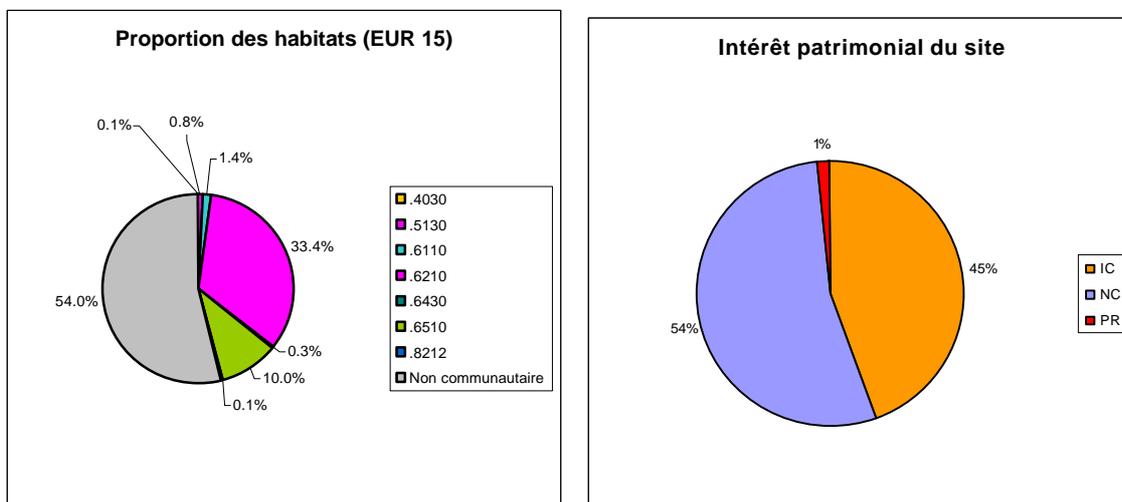
Les milieux ouverts :

Ont été relevés 28 habitats différents sur le site pour une surface totale cartographiée de 2 018 ha au sein des 4 377 ha qui forment le site. Tous les habitats artificiels sont regroupés sous un même terme.

Parmi ces 28 habitats, 11 relèvent de la directive Habitats et forment 8 habitats au sens de la Directive (7 d'intérêt communautaire et 1 prioritaire) pour une surface de 928 ha soit 21 % du site.

Les habitats d'intérêt communautaire occupent une surface de 899 ha et les habitats d'intérêt prioritaire 29 ha.

Les 120 grottes, habitat d'intérêt communautaire très présent sur le site, ne sont pas incluses dans ces surfaces étant donné qu'elles sont prises en compte sous forme d'éléments ponctuels.



Les milieux forestiers :

Sur le site les surfaces boisées représentent 2 375 ha soit 53 % de la surface totale.

Parmi les habitats observés les habitats naturels d'intérêt communautaires représentent à peine 5% de l'ensemble des peuplements.

Il faut cependant tenir compte du fait que la majorité des habitats forestiers du site (excepté les plantations de résineux) sont des habitats d'espèces relevant de la Directive (habitats de la Rosalie des Alpes, du Grand Capricorne et du Lucane Cerf – volant.)

Habitats observés et statut de propriété :

- 38% de ces boisements sont gérés par l'Office National des Forêts ce qui représente une surface de 900 ha (forêts domaniales de l'Estélas et du Castéra pour partie et forêts communales de Moulis, Villeneuve et Arrout pour partie également.) A noter que si la commune d'Arrout n'est pas concernée territorialement par le site, une partie de sa forêt se trouve à l'intérieur du périmètre.
- 62% des surfaces boisées du site appartiennent à des propriétaires privés et ne bénéficient pas de plan de gestion.
Une forêt privée sur le site (1,8 ha) bénéficie d'un contrat FFN : elle est située sur la commune de Balaguère (bois du Rey).

Liste des habitats présents sur le site en rattachant les différentes codifications (phytosociologique, CORINE Biotopes, Natura EUR15) et en faisant apparaître leur statut vis-à-vis de la Directive.

Code phytosociologique Nom du syntaxon	Code CORINE Biotopes	Code Natura EUR 15	Statut de l'habitat PR = Prioritaire - IC = Intérêt Communautaire - NC = Non Communautaire	Nom de l'habitat
<i>Ulicenion minoris</i>	31.23	4030	IC	Landes sèches européennes
<i>Prunetalia</i>	31.8		NC	Fourrés
<i>Prunetalia</i>	31.81		NC	Fourrés médio-européens sur sol fertile
<i>Berberidion</i>	31.812		NC	Fruticées à Prunelliers et Troènes
<i>Lonicero-Rubenion sylvatici</i>	31.831		NC	Ronciers
<i>Melampyro-Holcetea</i>	31.86		NC	Landes à fougères
<i>Berberidion</i>	31.881	5130	IC	Landes à Genévriers
<i>Corylo avellanae-Populion tremula</i>	31.8D		NC	Broussailles forestières décidues
<i>Alyso-Sedion albi</i>	34.11	6110	PR	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux
<i>Mesobromion</i>	34.32	6210	IC (PR si orchidées)	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
<i>Mesobromion appauvri à Brachypodium pinnatum</i>	34.323	6210	IC (PR si orchidées)	Pelouses semi-sèches médio-européennes dominées par <i>Brachypodium</i>
<i>Mesobromion à Sesleria caerulea</i>	34.325	6210	IC (PR si orchidées)	Pelouses semi-sèches médio-européennes dominées par <i>Sesleria</i>
<i>Xerobromion</i>	34.33	6210	IC (PR si orchidées)	Prairies calcaires subatlantiques très sèches
<i>Filipendulo ulmariae</i>	37.1	6430	IC	Communautés à Reine des prés et communautés associées
<i>Potentillion anserinae</i>	37.241		NC	Pâturage à grands joncs
<i>Alliarion</i>	37.72	6430	IC	Franges des bords boisés ombragés
<i>Rumicion alpini</i>	37.88		NC	Communautés alpines à Patience
<i>Cynosurion</i>	38.1		NC	Pâturages mésophiles
<i>Bromo mollis-Cynosurenion cristati</i>	38.11		NC	Pâturages continus
<i>Cynosurion</i>	38.112		NC	Pâturage à <i>Cynosurus</i> & <i>Centaurea</i>
<i>Brachypodio rupestris – Centaureion nemoralis</i>	38.21	6510	IC	Prairies de fauche atlantique
	81.1		NC	Prairies sèches améliorées

Code phytosociologique Nom du syntaxon	Code CORINE Biotope	Code Natura EUR 15	Statut de l'habitat PR = Prioritaire - IC = Intérêt Communautaire - NC = Non Communautaire	Nom de l'habitat
	82.3		NC	Cultures extensives
	83.1, 83.3, 83.31		NC	Vergers de hautes tiges, Plantations d'arbres, Plantations de conifères
	84.5		NC	Lignes d'arbres, haies, petits bois, bocage
	85.3		NC	Jardins
	862		NC	Villages
<i>Potentilletalia caulescentis</i>	62.12	8212	IC	Végétation des falaises continentales calcaires
	65	8310	IC	Grottes non exploitées par le tourisme
	41.12	9120	IC	Hêtraies acidiphiles subatlantiques
	41.14		NC	Hêtraies neutrophiles pyrénéo- cantabriques
	41.16	9150	IC	Hêtraies sur calcaires
	41.2		NC	Chênaies charmaies
<i>Carpino betuli-Fagenalia sylvaticae</i>	41.39		NC	Bois de frênes post-cultureaux
	*41.4	9180	PR	Forêts mixtes de pente et de ravin
	41.56		NC	Chênaies ibero-atlantiques
<i>Quercion pubescenti-petraeae</i>	41.711		NC	Bois occidentaux de Quercus Pubescens
	42.B		NC	Reboisements en sapins
	83.31		NC	Plantations d'Épicéas

Surface de chaque habitat de la directive :

Habitats :	Surface en hectares
4030 Landes sèches européennes	1.40
5130 Landes à Genévriers	15.80
6110 Pelouses de l'Alyso-Sedion albi	29.20
6210 Pelouses sèches semi-naturelles	676.00
6430 Mégaphorbiaies hydrophiles	5.30
6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude	201.60
8212 Végétation des rochers calcaires	1.75
9120 Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	207.26
9150 Hêtraies sur calcaire	NC< 1%
9180 Forêts mixtes de pente et de ravin	NC< 1%

NC : non communiqué

Habitats d'espèces :		Surface en hectares
Rosalie des Alpes	Hêtraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques	561.96
Rosalie des Alpes Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne	Chênaies charmaies	369.96
Lucane Cerf - Volant	Bois de frênes post - cultureux	17.21
Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne	Chênaies ibero-atlantiques acidiphiles	271.97
Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	903.98

FICHES DES HABITATS DE LA DIRECTIVE HABITATS

4030 Landes sèches européennes

31.23 LANDES SECHES

Calluno-Ulicetea

Landes mésophiles ou xéromésophiles

a. Physionomie

Il s'agit de landes dont la physionomie est marquée par l'abondance des plantes ligneuses formant une strate supérieure plus ou moins continue et qui abrite une strate herbacée inférieure : Formations d'aspect souvent uniforme, généralement pauvres en espèce. Dans le contexte du site, la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la callune (*Calluna vulgaris*) ou le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) ferment complètement le milieu. Le recouvrement est souvent très élevé (90 à 100 %) avec une végétation dense. Après abandon pastoral, la lande se piquette de chêne pubescent et de noisetier et éventuellement de hêtre.

b. Caractéristiques de l'habitat

Dans les conditions observées sur le site des chars de Moulis, ces landes sont rares. Elles ne représentent que 1,42 ha. Elles occupent des stations à sol acide, sec ou s'asséchant l'été.

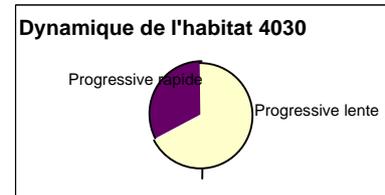
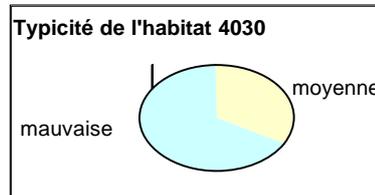
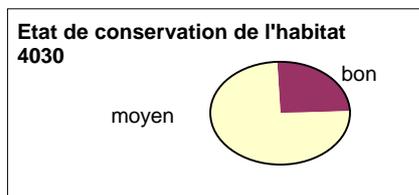
c. Valeur écologique

Ces landes sont relativement bien représentées sur une large partie du massif pyrénéen. Ces formations sont en extension à l'étage montagnard du fait de la déprise pastorale.

d. Dynamique

Les landes montagnardes constituent un stade intermédiaire et représentent à la fois un stade progressif et un stade régressif de la forêt montagnarde. Issues de la destruction des forêts de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), leur maintien ouvert n'est dû qu'à une pression pastorale suffisante. En effet, après abandon du pâturage, ces formations se développent et colonisent sur les versants de vastes terrains de parcours. Malgré le fort ralentissement de la dynamique végétale qu'engendrent les conditions de sécheresse et d'ensoleillement intense, les landes se ferment progressivement. Le stade forestier peut se reconstituer à partir des landes par piquetage progressif par les chênes pubescents, le hêtre (*Fagus sylvatica*), le noisetier...

L'état de conservation de ces landes est ainsi variable suivant le degré d'enrichissement et de boisement (bouleau, chêne, ronces, noisetiers...). La typicité médiocre de ces landes reflète les conditions de déprise observées sur le site pour ce type de landes. La dynamique mise en évidence dans ces graphiques met en évidence la conquête de ce type d'habitat sur les pelouses en contact.



Un sous-pâturage persistant ou l'abandon des activités pastorales et de la pratique du feu conduisent la formation vers une lande vieillissante avec développement de ligneux hauts (Hêtre, Chêne, Noisetier...) jusqu'à devenir une lande boisée impropre au pastoralisme. Il est donc nécessaire d'assurer une pression adaptée, via pâturage, fauche exportatrice ou brûlage dirigé, afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux. Il peut s'avérer intéressant de maintenir une mosaïque de landes d'âges différents.

5130 Landes à Genévriers

31.881 Landes à Genévriers (Colonisation des pelouses calcicoles médio-européennes)

Berberidion

a. Physionomie

il s'agit de formations végétales composées d'arbustes qui pour l'essentiel sont des Genévriers communs. Ces formations se rencontrent sous la forme de voile agropastoral au sein de pelouses calcicoles.

Le Genévrier commun se présente sous des aspects différents (arbrisseau touffu, arbrisseau en fuseau ou en petit arbre) généralement installés sur sol peu épais et pauvre en éléments minéraux nutritifs et sur versants de vallée et vallons d'expositions variées et bénéficiant d'un éclaircissement intense et d'une période de sécheresse climatique ou édaphique.

b. Caractéristiques de l'habitat

Il s'agit d'habitats secondaires associés aux systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours (surtout ovin) et de pâturage maigre (bovin). Dans de nombreux secteurs des situations primaires et secondaires coexistent et peuvent être étroitement imbriquées.

Dans la situation des chars de Moulis, les 15.80 ha. qui forment cet habitat sont majoritairement secondaires.

c. Valeur écologique

La diversité floristique de ces communautés de junipérais est souvent faible et réduite au seul Genévrier commun. Cependant, ces formations hébergent, de par leur nature et leur place au sein du paysage, des cortèges floristiques mélangés avec les espèces de pelouses, de fourrés et de lisières.

Il y a également une très forte originalité et diversité faunistique associée aux genévriers avec une part importante de phytophages (essentiellement des lépidoptères, hyménoptères, hémiptères, diptères et acariens).

À la valeur intrinsèque des junipérais secondaires, s'ajoutent dans les systèmes agropastoraux, les intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés.

Les paysages pastoraux de junipérais en voile sur pelouses et landes sont très originaux, notamment en dehors des régions supraméditerranéennes comme c'est le cas en Ariège.

La persistance des squelettes de Genévrier commun mort, en sous-bois des manteaux et des forêts de recolonisation à l'emplacement d'anciens systèmes agropastoraux, a un grand intérêt pour l'histoire des paysages et des dynamiques de végétation.

d. Dynamique

Les junipérais secondaires de Genévrier commun associées aux systèmes agropastoraux s'inscrivent dans les différentes potentialités forestières de ces systèmes.

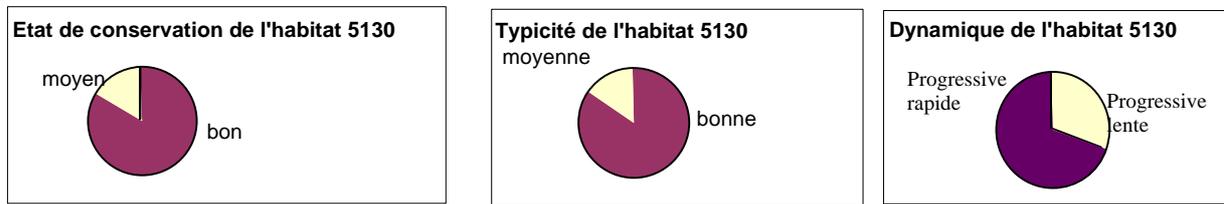
La place dynamique du Genévrier commun et des junipérais secondaires qu'il constitue dans les successions végétales postpastorales, est particulièrement précise. Essence héliophile par excellence, le Genévrier commun ne supporte pas la concurrence arbustive et se trouve rapidement éliminé dans les phases de coalescence et de développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt.

Deux aspects sont importants à considérer ici :

- le déficit de pollinisation et de production de graines viables qui croît avec la densification des manteaux arbustifs ;
- la recherche de conditions héliophiles et d'ouverture du tapis végétal pour la régénération et l'établissement des juvéniles.

Cet optimum héliophile associé à des conditions de régénération au sein d'un tapis végétal ouvert ainsi qu'à une maturité sexuelle tardive du Genévrier commun (10 ans environs) restreint considérablement la niche d'occupation de l'habitat dans le temps et dans l'espace. Son développement et son maintien sont ainsi étroitement corrélés à des conditions pastorales suffisamment extensives et pérennes.

Dans le contexte des chars de Moulis, il apparaît que cet habitat possède encore un état de conservation satisfaisant. La typicité également relativement bonne traduit le maintien d'un pâturage localement équilibré. Cependant la dynamique confirme la déprise en présentant une majorité d'éléments qui progressent dans le moyen terme et ceci au détriment de la pelouse ouverte.



Graphiques 4 : état de conservation, typicité et dynamique de l'habitat 5130

Au sein des voiles épars de Genévrier commun, chaque genévrier peut être un foyer dynamique pour l'installation et le développement d'essences arbustives préparant la succession dynamique et l'installation d'un manteau arbustif. Ce rôle « autodestructeur » est d'autant plus vif que le port du genévrier et la présence d'un ourlet herbacé autour créent un microclimat d'ombrage au pied de l'arbuste facilitant l'installation d'autres arbustes ainsi que leur protection. Il est classique d'observer à partir des genévriers en place la constitution de fourrés éclatés dont la coalescence et le développement annoncent la mort de la junipéraie pionnière.

e. Menaces, gestion

On observe une disparition spatiale continue des junipérais secondaires depuis le début du XX^{ème} siècle avec accélération très forte depuis 1960 ayant pour causes principales l'abandon pastoral et la reconstitution de boisements. En effet, les communautés associées au pâturage sont fortement menacées dès que les conditions strictes d'accès à la lumière nécessaires à leur régénération ne sont pas remplies.

Localement, le développement important d'une junipéraie équienne suite à l'abandon récent de pratiques pastorales suffisamment intensives pour maintenir jusque-là une présence très réduite de l'arbuste, peut apparaître comme un facteur d'extension de l'habitat, dont il convient cependant de souligner l'aspect déséquilibré et sans avenir à moyen terme pour le peuplement de Genévrier commun.

Le maintien des junipérais secondaires passe par un équilibre délicat entre modalités pastorales et dynamique des populations de Genévrier commun ; une intensification du pâturage ne permet plus la régénération des populations, tandis qu'un abandon ou une déprise trop forte accélère les processus de colonisation arbustive néfastes aux junipérais.

Le développement de vastes junipérais aux structures d'âge équilibrées est généralement associé à la persistance de pratiques pastorales extensives sur de longues périodes.

Actuellement, il n'est pas rare de trouver le Genévrier commun en pleine forêt, témoin de l'existence ancienne de pelouse. A ce niveau d'évolution du milieu, le Genévrier tend à disparaître.

6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*

34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux

Alyso-Sedion albi, *Sedo albi-Veronicion dillenii*, *Sedo-Scleranthion p.*, *Sedion pyrenaici p.*

Dalles rocheuses

a. Physionomie

La physionomie de ces pelouses s'explique par les contraintes écologiques extrêmes qui règnent sur les dalles (substrats calcaires affleurants, sols squelettiques, déficit hydrique et ensoleillement importants). Les conditions fortement sélectives de sécheresse qui en résultent entraînent l'installation d'une flore xérophile très spécialisée qui a développé diverses stratégies d'adaptation telles que succulence des feuilles, réduction des surfaces foliaires, cycle annuel hivernal très court. Ces pelouses rases, écorchées, sont, en général, peu recouvrantes (20 à 60 %), dominées par les chaméphytes crassulescents (divers Orpins), par certains Pâturins et Fétuques.

La diversité floristique importante se caractérise par un pic de floraison surtout printanier (avril-juin) ; plusieurs espèces printanières deviennent ensuite méconnaissables en été.

Les thérophytes (plantes annuelles qui survivent à l'hiver sous forme de graines) sont généralement très discrets et plus ou moins variés. Cette variabilité des thérophytes joue sur l'aspect physionomique des pelouses suivant les saisons et les années : ils manquent les années les plus sèches et sont abondants les années pluvieuses.

On observe une grande importance de la strate des mousses et des lichens qui joue un rôle majeur dans la germination des plantules.

b. Caractéristiques de l'habitat

Ces pelouses se situent topographiquement sur les plateaux, plus rarement en situation de corniches. En dehors des zones horizontales (cas de loin le plus fréquent), les expositions sont variées, mais restent généralement au sud.

Le sol est très peu épais, squelettique, parfois finement sableux, souvent riche en calcaire actif et en matières organiques, se desséchant rapidement.

L'origine de ces communautés peut être primaire sur les corniches rocheuses et les vives rocheuses des bordures de plateaux calcaires, mais les situations les plus fréquentes sont associées aux affleurements rocheux des parcours pastoraux d'ovins, ou de bovins. La végétation à caractère secondaire de ces dalles calcaires appartient aux paysages complexes des systèmes pastoraux extensifs des plateaux de calcaires durs et se trouve favorisée par le piétinement des troupeaux et/ou par le surpâturage.

Relativement important sur le site puisqu'il couvre une surface de 30 ha. pour 30 occurrences, cet habitat est très généralement associé aux pelouses à usage pastoral.

c. Valeur écologique

Comme nous l'avons dit, il s'agit parfois de pelouses primaires.

La diversité floristique est élevée : cet habitat sert de refuge à l'étage montagnard pour diverses espèces annuelles d'origine méditerranéenne en dehors de leur aire principale.

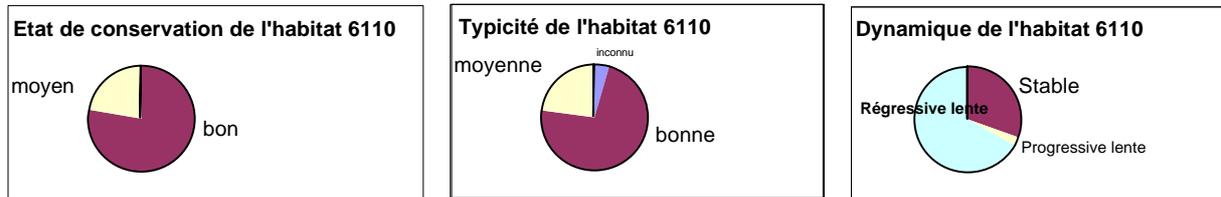
Nous avons pu observer la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) sur ce type d'habitat.

d. Dynamique

Parfois primaires, ces formations sont généralement issues historiquement de la déforestation qui avait pour but d'augmenter les surfaces en herbe pour les troupeaux.

La déprise de ces pelouses voit le tapis graminéen et chaméphytique (plantes vivaces dont les bourgeons affrontant la mauvaise saison sont situés au dessus de la surface du sol, à moins de 50 cm) se refermer et se densifier très lentement. Avec la réduction progressive des secteurs dépourvus de végétation pérenne favorables aux thérophytes, le sol devient peu à peu plus épais. Cet habitat évolue ainsi lentement vers une pelouse méso ou xérophile qui lui était généralement associée dans la mosaïque pastorale.

A l'inverse, l'intensification du pâturage induit l'extension de l'habitat qui, initialement confiné aux dalles, s'étend peu à peu aux dépens de la pelouse herbeuse proprement dite. De même, l'érosion liée au surpâturage ou au passage de véhicules (création de chemins) peut favoriser cet habitat.



Graphiques 5 : état de conservation, typicité et dynamique de l'habitat 6110

L'état de conservation des 16 occurrences de cet habitat sur le site sont dans un état de conservation satisfaisant avec une typicité également bonne (graphique 4). Comme il l'est mentionné plus haut, la dynamique bien que lente de cet habitat évolue généralement vers la fermeture des cet habitat c'est pourquoi la régression lente est mise en évidence dans le graphique compte tenu de la déprise pastorale sur le site.

e. Menaces, gestion

Généralement, cet habitat est toujours morcelé et donc relictuel, inclus au sein d'ensembles pâturés plus vastes. Les mesures de gestion par un pâturage extensif s'appliqueront donc à l'ensemble de la surface, en prenant garde aux très forts chargements instantanés en début de saison.

Cet habitat se maintient assez bien dans le cas où il occupe des tables karstiques horizontales (lapiaz) ou des vires rocheuses (état primaire) ; dans les autres cas il tend à disparaître avec l'abandon du pâturage.

L'utilisation des parcours pour les loisirs : les pique-niques avec feux, les motos vertes, le passage de véhicules tout terrain, les aires de décollage de vol à voile, constituent les principales menaces liées surtout à l'intensité de la fréquentation.

6210(*) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (* si Orchidées)

34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides

34.323 Pelouses semi-sèches médio-européennes dominées par *Brachypodium*

34.325 Pelouses semi-sèches médio-européennes dominées par *Sesleria*

34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches

Mesobromion (*Seslerio-Mesobromion*, *Potentillo-Brachypodion pinnati*)

Xerobromion

Pelouses subatlantiques, xéroclines à mésoxérophiles

a. Physionomie

Dans un souci de synthèse, a été regroupé l'ensemble des pelouses rases à mi-hautes, présentant des aspects généraux très variés et offrant de nombreux faciès soit pelousaires, soit postpastoraux et riches en chaméphytes landicoles présents sur le site.

Il s'agit de l'habitat majoritaire relevé sur le site : 673 ha. pour 398 occurrences. Les différents « types » de cet habitat seront déclinés plus précisément.

Dans le cas des 34.32 à 34.325, le tapis herbacé est généralement peu ouvert à fermé : le recouvrement moyen varie autour de 80 à 95 %. La structure biologique est dominée par les hémicryptophytes dans les stades pelousaires, avec une participation variable des chaméphytes qui peut néanmoins devenir dominante dans les stades landicoles. Les thérophytes sont peu représentées (< 5 %) et le sont plutôt par des héli-parasites (*Euphrasia*, *Rhinanthus*).

Pour ce qui est des 34.33, le recouvrement herbacé diminue au profit de zones de cailloux ou de terre nue. Les thérophytes peuvent localement devenir importantes et former des « tonsures à annuelles ».

Ces pelouses s'insèrent dans des complexes structuraux mosaïqués avec des formations herbacées hautes (pelouses-ourlets) à Brachypode penné, des landes mixtes, des zones à dalles...

La strate herbacée est typiquement surmontée d'un voile de Genévrier commun (*Juniperus communis*) dans les pâturages extensifs sans que cette forme soit systématique.

Ces pelouses du 6210 sont très variables, notamment en fonction des expositions diverses qu'offre le site.

b. Caractéristiques de l'habitat

Caractéristique des systèmes pastoraux extensifs bovins et ovins, plus rarement des prés de fauche, ces pelouses s'observent fréquemment sur le site :

Il s'agit surtout de pelouses mésophiles à méso-xérophiles sur mollasses argilo-calcaires et terreforts et elles présentent une très grande diversité typologique. Les sols calcimorphes sont le plus souvent des rendzines ou des sols bruns calciques, possédant une économie en eau suffisante pour limiter les excès de sécheresse.

Il s'agit pratiquement toujours de pelouses à caractère secondaire s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, généralement ancien et hérité de traditions souvent pluriséculaires. En complément des usages pastoraux, d'autres animaux herbivores peuvent exercer une pression biotique non négligeable (cerf, chevreuils, lapins).

c. Valeur écologique

La distinction entre l'habitat d'intérêt communautaire et l'habitat prioritaire repose sur la richesse en orchidées.

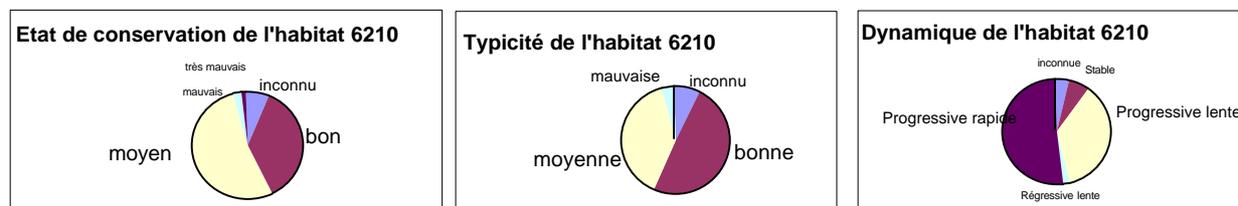
d. Dynamique

Les pelouses secondaires présentent un caractère instable, plus ou moins perceptible à l'échelle humaine, qui conduit en l'absence de perturbations pastorales au développement de végétations préforestières s'inscrivant généralement dans des potentialités de forêts neutrocalcicoles diverses. Le graphique 6 met en évidence cet état de conservation moyen et la typicité médiocre de cet habitat. La

dynamique progressive de cet habitat est à mettre en lien avec la reconquête de ce type d'habitat sur les habitats précédents de dalle. La distinction entre les différents habitats 34.32, 34.323, 34.325 est à une conséquence de la baisse du pâturage qui entraîne la domination par les graminées sociales (Brachypode notamment).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pratiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des paysages pelousaires complexes associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers.

L'ensemble de ces paysages pelousaires est à prendre en compte dans le cadre de la directive Habitats.



Graphiques 6 : état de conservation, typicité et dynamique de l'habitat 6210

e. Menaces, gestion

De manière générale, pour assurer une plus grande richesse floristique de l'habitat, le gestionnaire essaiera dans la mesure du possible, de garder une structure diversifiée de la pelouse avec le maintien de la pelouse-ourlet et de la fructivée, dans des proportions raisonnables, sans risque d'invasion.

Le pâturage extensif par les ovins reste le meilleur garant du maintien de l'habitat avec une structure ouverte ; plusieurs types de conduite sont envisageables selon l'objectif fixé et les surfaces concernées.

Sur des surfaces assez importantes, un pâturage extensif contrôlé avec une mise en défens d'une partie de la surface par des clôtures mobiles, limite la fermeture du milieu par l'extension des fourrés (Genêt scorpion) et la formation d'une litière de graminées sociales type Brachypode, tout en permettant aux Orchidées, notamment, d'achever leur cycle de végétation ; un pâturage semi-intensif (forte pression pendant une courte durée) en fin de printemps (début juin) et en automne (octobre) permettrait de restaurer une strate herbacée rase (piétinement de la litière sèche et consommation de la végétation) et de limiter l'extension du Genêt (brouillage des pousses au printemps) tout en laissant fleurir les Orchidées ; des expérimentations sur ce type de gestion sont actuellement menées par l'ANA ; difficile d'application pour les éleveurs sur de grandes surfaces, cette méthode devrait de préférence être appliquée pour la restauration de pelouses fortement embroussaillées.

Dans tous les cas, une exportation des produits est indispensable, soit par pâturage, soit par fauche. Il convient également de proscrire tout amendement et fertilisation complémentaires, la valorisation en serait minime.

6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

37.72 Franges des bords boisés ombragés

Aegopodium podagrariae p., *Alliarion* (*Geo-Alliarion*, *Lapsano-Geranion robertianii*)

Ourlets forestiers

a. Physionomie

Ces mégaphorbiaies apparaissent comme des prairies élevées, luxuriantes, dominées par des espèces à feuilles larges, à inflorescences vives et pollinisation entomophile. La végétation est souvent dominée par quelques espèces sociales qui limitent la représentation d'un grand nombre d'espèces. Les floraisons se produisent généralement en début d'été, attirant de nombreux insectes.

Ces lisières et taches sont de faible étendue dans les complexes forestiers riverains. Les 27 éléments qui composent cet habitat occupent une surface de 7ha. sur le site.

b. Caractéristiques de l'habitat

Il s'agit de prairies naturelles à hautes herbes en relation dynamique avec les forêts alluviale. Ces végétations sont liées aux cours d'eau (généralement à lit mineur réduit à moyen) éclairés drainant les prairies et se retrouvent au niveau des lisières et des clairières de forêts riveraines résiduelles.

Ces mégaphorbiaies sont soumises à des crues périodiques qui sont généralement de durée assez courte à cette altitude.

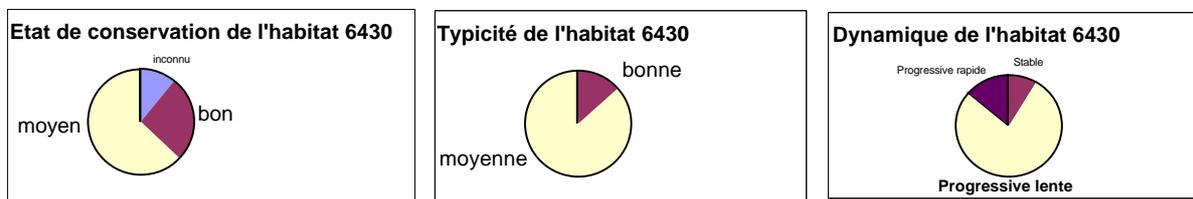
c. Valeur écologique

Ces milieux représentent le berceau de certaines espèces prairiales (de prairies de fauche ou pâturées). Elles occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées et possèdent ainsi un intérêt patrimonial certain.

d. Dynamique

Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme. Elles sont donc en liaison dynamique avec ces forêts.

Elles n'ont pas subi de pressions d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail et sont dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement. L'exploitation pastorale entraîne le passage à des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées (à Avoine élevée, Triseté jaunâtre ou à Crételle) où subsistent pendant un certain temps des espèces de mégaphorbiaies. L'abandon de ces prairies entraîne le développement des espèces de mégaphorbiaies qui peu à peu étouffent les espèces prairiales et les font disparaître. Ce constat est mis en évidence dans le graphique 7 : l'état de conservation est généralement moyen, la typicité également médiocre et la dynamique présente des signes de régression.



Graphiques 7 : état de conservation, typicité et dynamique de l'habitat 6430

e. Menaces, gestion

Ces mégaphorbiaies disparaissent après le passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée.

En règle générale, tout aménagement hydraulique, tendant à réduire ou à supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau entraîne une régression ou la disparition de ce type d'habitat du fait

de la descente de la nappe et de l'absence des inondations. La mégaphorbiaie disparaît aussi en cas d'empierrement des rives.

L'eutrophisation des eaux (résultant de pollutions diverses) peut contribuer à banaliser la flore (dominance progressive d'espèces nitrophiles banales). On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques, *Fallopia* spp., le *Buddleja*...). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique (multiplication végétative puissante) finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude

38.21 PRAIRIES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE

Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis

Prairies maigres de fauche de basse altitude

a. Physionomie

Cet habitat présente une structure typique de prairie à biomasse élevée, dense : richesse en hémicryptophytes et géophytes, pauvreté en thérophytes ; une stratification nette sépare les hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...) ; la phénologie est souvent attachante avec une bonne représentation des Dicotylédones à floraisons tardi-vernales à estivales souvent vives et attirant les pollinisateurs.

b. Caractéristiques de l'habitat

Les sols qui accueillent cet habitat sont moyennement à assez fortement fumés (prairies mésotrophes à eutrophes) ce qui entraîne des variations assez fortes entre les éléments qui composent cet habitat. Des variations sont également associées aux variations de niveau d'humidité du sol : certains éléments sont caractérisés par une flore hygrophile (*Succisa pratensis*, *Filipendula ulmaria*) et permettent d'inscrire ces prairies dans le *Centaureo-Festucetum arundinacea*.

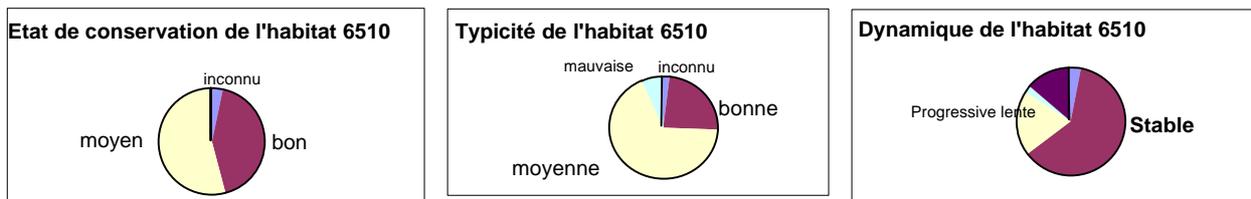
Il s'agit de prairies sous-pâturées ou traitées en fauche avec un pâturage tardif possible.

Les 83 éléments de cet habitat qui occupent une surface totale de 205 ha. en font le second habitat par son importance sur le site.

c. Dynamique

Cet habitat dérive par fertilisation et traitement en fauche ou souspâturage de pelouses oligotrophiques acidiphiles à acidiclinales thermo-atlantiques – en particulier *Carici piluliferae-Pseudarrhenatheretum longifolii*, *Orchido morionis-Serapietum linguae* – voire basiphiles (*Potentillion splendidis-Brachypodium pinnati*).

Un pâturage plus intensif le fait dériver vers des prairies plus pauvres en espèces et de moindre valeur patrimoniale. C'est ainsi que l'état de conservation de ces prairies est relativement médiocre avec une typicité également majoritairement moyenne.



Graphiques 8 : état de conservation, typicité et dynamique de l'habitat 6510

d. Menaces, gestion

Le fauchage des prairies permet le maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes. Celui-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots).

La fauche sera de préférence retardée, pour respecter notamment la nidification de certains oiseaux.

Les dates de fauche optimales sont à définir localement et en lien avec l'espèce à protéger mais aussi avec les périodes de floraison sur le site.

Lorsque les conditions climatiques ou édaphiques l'exigent (années humides), la fauche peut être encore retardée. Sinon, le foin devra être fauché ou broyé à l'automne ; la zone ainsi traitée sera déplacée chaque année afin d'éviter toute modification de la flore. Cette pratique ne doit pas être récurrente car il y a alors risque d'eutrophisation.

Limiter les apports de fertilisants.

Le maintien de la prairie naturelle implique une absence de boisement et de retournement pour mise en culture. La fauche des refus et maîtrise des ligneux conditionne également la richesse de l'habitat.

8212 Végétation des rochers calcaires de l'étage montagnard, insensible à l'exposition, des Pyrénées

62.12 Falaises calcaires des Pyrénées centrales

Saxifragion mediae

Falaises et rochers pyrénéens, montagnards à alpins

a. Physionomie

Il s'agit d'une végétation très ouverte (recouvrement inférieur à 10 %) dominée par des hémicryptophytes et des chaméphytes saxicoles s'insinuant dans les fissures des parois. La flore, plus riche et plus diversifiée que sur les parois siliceuses homologues, est particulièrement adaptée aux conditions extrêmes de la vie rupicole (grands écarts de température et d'humidité, balayage par le vent...) et présente en majorité, des formes biologiques naines, de quelques centimètres à quelques dizaines de centimètres de hauteur caractérisées par la lenteur de leur croissance, à port en coussinet ou en espalier.

b. Caractéristiques de l'habitat

Cet habitat a son optimum altitudinal à l'étage montagnard (800-1 800 m) et peut atteindre l'étage subalpin. Il occupe les fissures des rochers et parois calcaires compactes pentues à verticales quelle que soit leur exposition.

L'habitat subit d'importants contrastes thermiques saisonniers et journaliers ; les températures des rochers les mieux exposés peuvent s'élever fortement à l'ensoleillement.

La terre fine noirâtre remplissant les fissures et conservant l'humidité a un pH généralement basique. Souvent vertical cet habitat très rare sur le site (2 occurrences) occupe une surface réduite (1,74 ha).

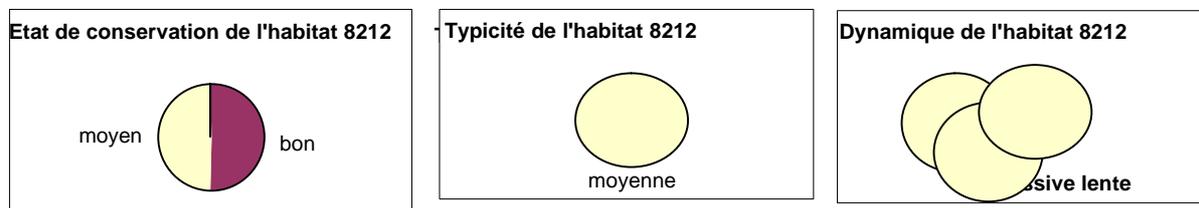
c. Valeur écologique

L'habitat possède une grande richesse floristique endémique des Pyrénées, recelant de nombreuses espèces endémiques pyrénéennes plus ou moins strictes.

On note également la présence d'espèces d'oiseaux protégées au niveau national : Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*). Cet habitat peut constituer le biotope de prédilection d'invertébrés (insectes, gastéropodes ...). On peut y noter la présence d'espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive « Oiseaux » : Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

d. Dynamique

Cet habitat est pionnier des fissures étroites des parois calcaires et présente un caractère permanent. Les deux éléments que constitue cet habitat ne permettent pas d'avoir une idée statistique de son état de conservation ou de sa typicité (graphique 9).



Graphiques 9 : état de conservation, typicité et dynamique de l'habitat 8212

e. Menaces, gestion

Cet habitat n'est pas considéré comme globalement très menacé mais des menaces directes de destruction existent potentiellement : travaux d'élargissement de routes de montagne, création de pistes pastorales ou forestières, de constructions (parking, bâtiments, équipements de ski...), ouverture de carrières, pratique de l'escalade non respectueuse de la végétation des parois, dérangement de l'avifaune nicheuse par les pratiques de « vol libre » au-dessus de l'habitat.

8310 Grottes non exploitées par le tourisme

65 Grottes

Sous cette dénomination de la Directive Habitats sont reconnus 4 types d'habitats d'intérêt communautaire :

- 8310 – 1 les grottes accessibles à l'homme et peuplées de chauves-souris ;
- 8310 – 2 le réseau de passages et de fissures inaccessibles à l'homme ;
- 8310 – 3 l'ensemble des micro cavités inter communicantes (dans les éboulis stabilisés ...) isolés de la surface par un sol, qui constitue le milieu souterrain superficiel ;
- 8310 – 4 les aquifères souterrains renfermant des masses d'eau statiques ou courantes.

Ces quatre habitats sont présents sur le site et ils constituent l'un de ses enjeux majeurs de conservation de la biodiversité.

Particulièrement bien connus ces habitats ont fait l'objet de nombreuses recherches biospéologiques, écologiques, géologiques, hydrogéologiques.

Le projet de création d'une réserve naturelle souterraine départementale inclut plusieurs stations situées dans le périmètre du site Natura 2000.

Les enjeux principaux sont :

- les peuplements d'invertébrés terrestres dont le taux d'endémisme est très élevé avec la présence d'espèces endémiques du site.
- les peuplements d'invertébrés aquatiques dont le taux d'endémisme est très élevé avec la présence d'espèces endémiques du site.
- la grotte d'*Aubert* ou du *Sendé* avec une importante colonie de reproduction et d'hibernation de la chauve souris *Minioptère de Schreiber*.

observations effectuées au cours des trois dernières années :

<i>Espèce chauves-souris :</i>	<i>Juillet 2004</i>	<i>Janvier 2006</i>	<i>Juillet 2006</i>
<i>Minioptère de Schreibers</i>	± 1000 *	6000	± 1500 **
<i>Grand Rhinolophe</i>	1	17	
<i>Petit Rhinolophe</i>		2	1
<i>Murin à moustaches</i>		1	

* : pas de jeunes observés ou observables ; ** : présence de jeunes

- l'existence de populations globalement importantes de chauves-souris dans un ensemble de grottes qui prises séparément n'ont pas la même importance.
- l'existence de sites étudiés depuis plus de cinquante années constituant autant d'éléments du patrimoine naturel, scientifique et culturel ; cette connaissance pourrait être valorisée dans le cadre de la mise en œuvre d'observatoires.

Les menaces qui pèsent sur les milieux et les espèces sont de manière générale :

- les pollutions chimiques de la surface ;
- les destructions par les carrières et les infrastructures routières ou les modifications micro climatiques liées à ces travaux et aménagements ;
- les piégeages intensifs des espèces rares, spécialement des coléoptères ;
- la sur fréquentation, le piétinement et les pollutions qui peuvent en résulter ;
- la sur fréquentation des cavités abritant des chauves-souris ;
- la destruction des concrétions, les fouilles clandestines qui perturbent ou détruisent les parois et les sols.

Dans le cadre Natura 2000 une synthèse exhaustive des enjeux connus pourrait être menée ; à notre connaissance cette synthèse n'existe que pour les sites retenus dans le projet de réserve naturelle souterraine départementale.

9120 Hêtraies à Ilex et Taxus, riches en épiphytes

Code corine : 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles

Ilici – Fagenion

N° relevé	Localisation	Alt(m)	Expo	Pente
24	Ungle	850	E	+++
36	Font de Coudenère	850	N	+++
35	FD Castéras	850	N / E	+++
12	Estellas p 56	1000	---	---
25	FD Castéras p 37	1000	N	++

Localisation sur le site : essentiellement dans la partie Sud du site, à partir de 600m d'altitude en exposition générale Nord ou Nord – Est en station acidiphile ou méso – acidiphile.

Ponctuellement, l'habitat est également présent au Nord du site (parcelle 56 de la FD de l'Estellas) sur un substrat calcaire mais avec des conditions stationnelles particulières : sol profond, exposition Nord.

Description : les strates arborescentes et arbustives sont dominées par le Hêtre. Ponctuellement on trouve des faciès à Houx en sous – bois. Le Châtaignier est fréquemment rencontré comme partout sur le versant exposé au Nord du site. Des faciès plus hygrophiles de l'habitat (41.127) sont également rencontrés (relevé 25, FD du Castéra.). La strate herbacée est dominée par un cortège de plantes acidiphiles.

Principales espèces : *Fagus sylvatica*, *Vaccinium myrtillus*, *Rubus fruticosus*, *Pteridium aquilinum*, *Blechnum spicant*

Superficie : 226 ha soit 9% de la surface boisée et 5 % de la surface totale du site.

Représentativité de l'habitat : habitat dont l'aire de répartition générale est développée, flore assez banale, intérêt des sous – étages riches en Houx.

Etat de conservation : satisfaisant sur la partie sud du site qui constitue la station type de l'habitat. Belles futaies avec de vieux arbres, présence du hêtre en sous – bois et en semis ; présence de chandelles de bois mort ainsi que de bois mort au sol ; tous les stades de la sylvogénèse sont représentés

Dynamique observée : stable

Pratiques actuelles :

P 56 FD de l'Estellas : futaie régulière de hêtres (90 – 120 ans) traitée en amélioration dans l'aménagement en cours et une partie en taillis non convertible.

P 24 et 37 de la FD du Castéras : futaie régulière de Hêtre. Parcelles classées en série d'intérêt écologique (production et protection du Grand – Tétrás.) Sur ces parcelles, l'objectif étant la gestion de l'habitat du Grand Tétrás, la présence du Sapin est favorisée (p24 coupe de régénération prévue avec reboisement par plantation de sapin pectiné et p37 coupe d'amélioration).

Sur les autres secteurs où l'habitat est présent, il n'existe pas de plan de gestion. Des traces d'exploitation sont néanmoins visibles.

Menaces : aucune menace n'a été observée directement sur le site.

Remarques : Habitat du Grand – Tétrás. Habitat de la Rosalie des Alpes.

Recommandations pour la gestion :

- préservation des sous – étages à Houx qui donnent à l'habitat sa physionomie typique
- préservation des habitats associés : maintien de bois mort sur pied et au sol, maintien des arbres à cavités, création d'îlots de vieillissement et préservation des arbustes en sous – bois.

9150 Hêtraies calcicoles médio – européennes

Code corine : 41.16 Hêtraies sur calcaire

Cephalanthero – Fagion

Buxo sempervirenti - Fagetum sylvaticae

Localisation sur le site : sur substrat calcaire en général sur les secteurs les plus hauts (Tucs) et les plus chargés en gros blocs en forêt domaniale de l'Estélas. L'habitat est également présent sur la commune de Moulis (alentours du Gouffre Minette). L'habitat est bien représenté sur le site mais toujours en mosaïque avec les hêtraies mésophiles (41.142)

Description : strate arborescente dominée par le Hêtre. Strate arbustive parfois riche en ligneux calcicoles. La strate herbacée est dominée par la Sesslerie. Présence d'orchidées.

Principales espèces : *Fagus sylvatica*, *Sesleria caerulea*, *Vincetoxicum hirundinaria*, *Epipactis atrorubens*.

Superficie : <1% de la surface boisée du site

Représentativité de l'habitat : les faciès à Sesslerie constituent un fort enjeu car ils sont présents uniquement sur une partie des Pyrénées.

Etat de conservation : bon

Dynamique observée : stable

Pratiques actuelles : néant

Menaces : incendies

Remarques : habitat de la Rosalie des Alpes

Recommandations pour la gestion :

- Les conditions stationnelles de l'habitat font qu'il n'est jamais exploité. Pas de recommandation particulière en dehors de la non destruction de l'habitat.

*** 9180 Forêts de ravins du Tilio – Acerion**

*Code corine : 41.4 Forêts mixtes de pente et de ravin
Tilio – Acerion*

Localisation sur le site : les tillaies sèches à buis se rencontrent sur de fortes pentes sur substrat calcaire (Lapiaz, gros blocs) en exposition Sud en mélange avec les Hêtraies neutrophiles ou les bois occidentaux de *Quercus pubescens*. Les tillaies de ravin confinés sont présentes dans les stations à forte hygrométrie (fonds de vallon en exposition plutôt Nord, sur de fortes pentes).

Description : habitat caractéristique des substrats instables (éboulis, Lapiaz, gros blocs) sur de fortes pentes en station sèche ou confinées.

Principales espèces : *Tilia platyphyllos*, *Fraxinus excelsior*, *Cornus sanguinea*, *Lonicera xylosteum*, *Acer campestre*

Superficie : <1 % de la surface totale boisée

Représentativité de l'habitat : L'habitat étant directement lié à des conditions stationnelles très particulières (instabilité du support en particulier) il est très ponctuel sur le site et en mosaïque avec l'ensemble des autres habitats forestiers.

Etat de conservation : moyen

Dynamique observée : les observations de l'habitat qui ont pu être faites sur le site montrent des substrats qui ont tendance à se stabiliser.

Pratiques actuelles : néant

Menaces : sans objet

Remarques : La présence du tilleul n'est pas un indicateur systématique de la présence de l'habitat mais peut traduire une phase peu évoluée de peuplements différents, des erreurs peuvent être commises dans la caractérisation des forêts de ravins. Néanmoins, de très belles stations de l'habitat en bordure de site mais non à l'intérieur du site (cascade d'Aubert, bois de la Hajau) ont été décrites et répertoriées par le CBP. Habitat du Lucane Cerf – volant.

Recommandations pour la gestion :

- En station confinée éviter les grosses ouvertures des peuplements limitrophes (un fort éclaircissement des faciès hygrosциaphiles peuvent dégrader l'habitat)
- intégration des stations du CBP au site Natura.

FICHES DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS

E 1016 *Vertigo Moulinsiana*

Vertigo moulinsiana est une petite espèce de gastéropode terrestre dont l'habitat caractéristique est composé de marais sur substrat alcalin qui sont en permanence inondés. Il est également observé dans les formations palustres des berges de rivières et ruisseau. Il vit sur les plantes palustres.

En 1994 des coquilles vides de l'espèce ont été collectées dans un dépôt de crue provenant ou du ruisseau du Lachein ou de celui qui descend de Plamicou (point rouge fléché figure 1).

En 2005, une prospection de secteurs susceptibles d'abriter l'espèce, prairies humides, berges des ruisseaux a été menée. Une trentaine de stations ont fait l'objet d'observations directes et pour onze d'entre elles des prélèvements de litières et de sols ont été effectués pour extractions des coquilles au laboratoire. Aucune des stations prospectées ne présentent toutes les caractéristiques écologiques connues pour *V. moulinsiana*.

Bien qu'il soit difficile de conclure en l'absence effective d'une espèce, il est très probable que les coquilles collectées antérieurement concernent des spécimens de populations aujourd'hui disparues. Dans l'état actuel des connaissances, il me semble que cette espèce n'est plus présente sur le site.

Rédaction : Pour l'ANA, Alain Bertrand, Abéla, 09320 Bousсенac

Bibliographie

BERTRAND A., 1995 Atlas préliminaire des mollusques terrestres et aquatiques de Midi-Pyrénées. DIREN Midi-Pyrénées-CNRS, Moulis, 120 p.

BERTRAND A., 2002 Statut et conservation de *Vertigo angustior* et *Vertigo moulinsiana* dans le nord de la région Midi-Pyrénées (Aveyron, Lot, Tarn et Tarn et Garonne). ECMC et Laboratoire Souterrain, CNRS, rapport inédit.



Localisation de la station de récolte de *V. moulinsiana* et des stations de prélèvements des échantillons de litière et sol.

Vivant dans des zones montagneuses bien arrosées où les précipitations annuelles dépassent partout 1000 mm (avec un pic automnal et un pic au printemps), le desman des Pyrénées fréquente préférentiellement les rivières et torrents pyrénéens à cours rapide, aux eaux permanentes, froides, oligotrophes et bien oxygénées. Du fait de ses exigences et de celles de ses proies, on le trouve plus particulièrement au niveau du lit supérieur des "rivières à Salmonidés". Celles-ci présentent presque toujours un régime de type pluvio-nival auquel le rythme de vie du Desman pourrait être inféodé. Le gîte du desman est rudimentaire et se trouve à proximité immédiate du plan d'eau ou de la rivière. Les connaissances à ce sujet sont totalement anecdotiques, il semble utiliser d'anciens terriers creusés dans la berge, des cavités de murs de pierres sèches (au niveau des biefs de moulins).

Le Desman est un insectivore au régime alimentaire très spécialisé. Il recherche en priorité des invertébrés benthiques rhéophiles, à forte valeur énergétique, de taille moyenne à grande et peu sclérifiés. En captivité, il consomme entre un tiers et la moitié de son poids en nourriture par jour. Qualitativement, son régime se compose en majorité de trichoptères (notamment ceux qui ne construisent pas de fourreaux), d'éphéméroptères et de plécoptères. Quantitativement, ce sont les trichoptères qui dominent, ils peuvent représenter jusqu'à 100% des proies consommées. Ils appartiennent en majorité aux familles des hydropsychidés et des rhyacophilidés. On les rencontre notamment dans des zones à fort courant et substrat grossier. Ces invertébrés sont très sensibles à la pollution et aux perturbations de leur milieu de vie.

En l'état actuel des connaissances, les exigences écologiques du Desman paraissent très fortes et l'espèce constitue un excellent intégrateur des caractéristiques biotiques et abiotiques des cours d'eau qu'il fréquente.

Données historiques

La présence du desman sur les trois principaux cours d'eau du site est connue depuis les années cinquante au moins. En effet la plupart des chercheurs ayant travaillé sur cette espèce ont été basés au laboratoire de Moulis et ont travaillé dans le secteur ; Ainsi, Richard a effectué de nombreuses recherches dans les années soixante sur le ruisseau du Sour.

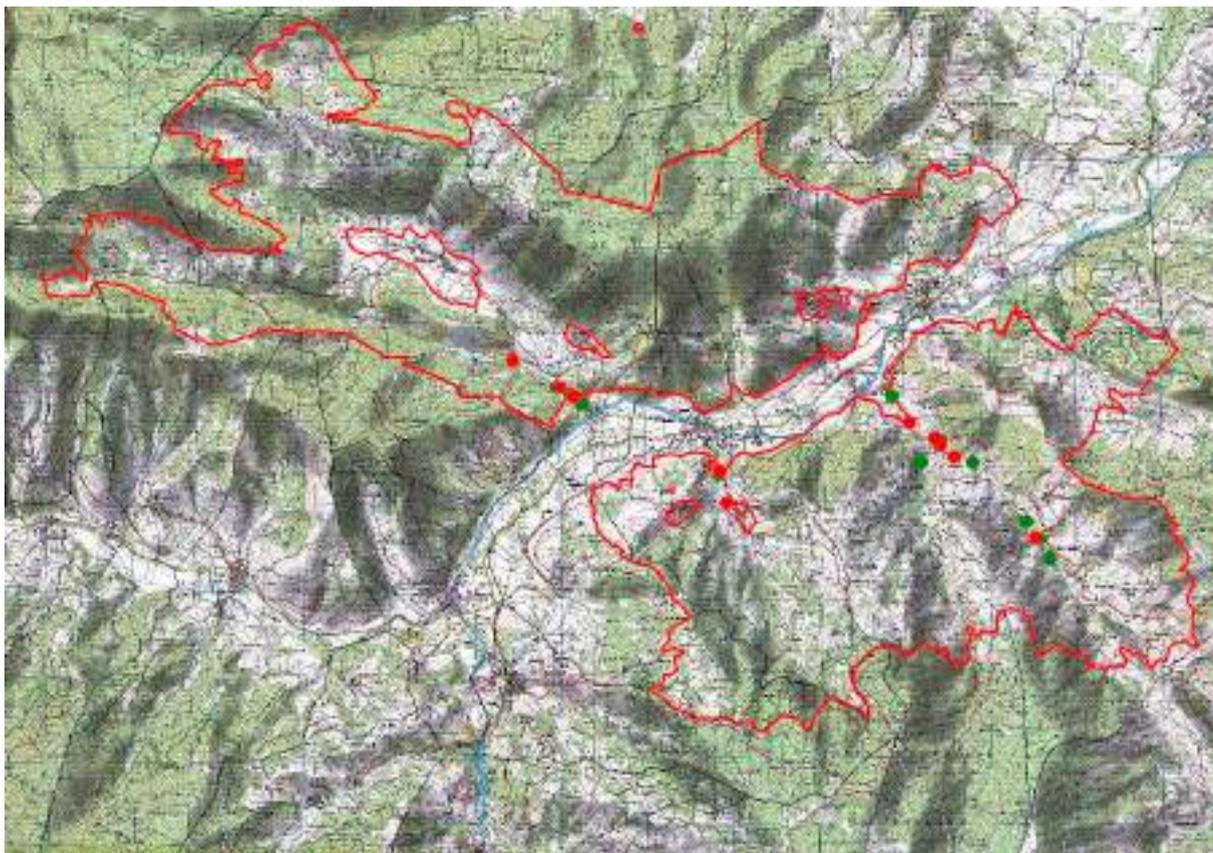
Pour le cours du Lez, il semble que l'espèce ait disparu dans les années soixante et à ce jour il n'existe aucune donnée sur sa présence depuis plusieurs décennies en aval de la confluence Bouigane - Lez à Audressein.

Répartition de l'espèce sur le réseau hydrographique du site

Les données sur le desman des Pyrénées ont été obtenues à partir de la prospection systématique des cours d'eau basée sur la recherche de fèces caractéristiques sur des tronçons de 500 m répartis sur le cours des ruisseaux.

Les conditions météorologiques et hydrologiques ont été globalement très bonnes permettant de réaliser les observations dans de bonnes conditions. Celles-ci ont été réalisées d'avril à septembre 2005.

Les données obtenues dans le cadre des prospections réalisées en 2005 montrent que le desman est présent sur tous les cours prospectés et on peut conclure que la situation de l'espèce ne semble pas avoir sensiblement évolué en une vingtaine d'années. Près de la moitié (10 / 21) des sites prospectés ont permis d'observer des indices de présence.



Localisation des observations de Desman des Pyrénées
(Point vert données antérieures à 2005 – Points rouges : données prospections 2005)

Globalement, l'état de conservation des cours d'eau semble être satisfaisant et aucune menace directe ne semble peser sur l'espèce et ses habitats.

Toutefois, il convient de relativiser ce constat par le fait que le desman semble toujours être absent du Lez et que les trois cours d'eau sont occupés par de petites populations isolées. Cette fragmentation de l'aire de répartition constitue une menace réelle pour l'espèce que ce soit à l'échelle de petits bassins comme c'est le cas ici ou à l'échelle de l'ensemble de l'aire de répartition pyrénéo-ibérique de l'espèce.

Rédaction : Pour l'ANA, Alain Bertrand, Abéla, 09320 Bousсенac

Bibliographie

- BERTRAND, A. (1993). - Répartition géographique du desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* dans les Pyrénées Françaises. Proceeding of the meeting on the Pyrenean Desman, 28 Sept.-1 Oct., Lisbonne, Portugal, 41-52.
- BERTRAND, A. (1993). - Stratégies alimentaires du Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* dans un cours d'eau des Pyrénées françaises. Proceeding of the meeting on the Pyrenean Desman, 28 Sept.-1 Oct., Lisbonne, Portugal, 13-25.
- BERTRAND, A. (1993). Le Desman des Pyrénées. Ministère de l'Environnement ANA, 32 p.
- BERTRAND, A. (1994). - Répartition géographique et écologie alimentaire du Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* (Geoffroy, 1811) dans les Pyrénées Françaises. Thèse, Univ. P. Sabatier, Toulouse, 264 p.
- BERTRAND, A. (1995). - Le Desman des Pyrénées sur le gave d'Aspe en 1995 Ministère équipement SETRA 11 p.
- BERTRAND, A. (1996a). - Populations et nidification du cincle plongeur et de la bergeronnette des ruisseaux sur le gave d'Aspe en 1996. Ministère équipement, SETRA, 18 p.
- BERTRAND, A. (1996b). - Le régime alimentaire du cincle plongeur et du desman des Pyrénées et ses variations saisonnières sur quatre stations du gave d'Aspe. Ministère équipement, SETRA, 25 p.
- BERTRAND, A. et MEDARD, P. (1996) - Le cincle plongeur et le desman des Pyrénées sur le cours de l'Aude dans le cadre de la vidange du barrage de Puyvalador. EDF GPH Languedoc-Roussillon, Laboratoire Souterrain du CNRS, Moulis, 40 p.
- BERTRAND, A. (1997). Essai d'évaluation de l'impact des activités de loisirs aquatiques sur les vertébrés sur le Llech et les autres cours d'eau du versant nord du Canigou (Pyrénées-Orientales). Moulis, 43 pp + annexes.
- QUEIROZ, A.I., BERTRAND, A. et KHAKHIN, G. (1995). Status and conservation of Desmaninae in Europe. Conseil de l'Europe rapport Convention de Berne

E 1092 ECREVISSE à PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes
Crustacés, Décapodes, Astacidés



Habitat : En France, fréquente les ruisseaux rapides, de température comprise entre 15 et 18 °C, bien oxygénés, à substrat propre. C'est une espèce très exigeante vis à vis de la qualité de son habitat. Trois sous espèces sont représentés en France.

Ecologie générale : Espèce nocturne. Vit le jour cachée sous les pierres, racines et abris disponibles au niveau de la berge. Se nourrit de mollusques, d'insectes, d'alevins, mais aussi de cadavres et de végétaux qui peuvent constituer durant l'été une grande partie de l'alimentation. L'accouplement a lieu en octobre quand la température de l'eau descend dessous 10°C.

Statut Général : Monde : liste rouge, vulnérable, Berne : Annexe III.
Europe : Annexe 2 et 5 de la Directive Habitats.
France : liste rouge, vulnérable, protection nationale (Nec.1).
De plus en plus rare en France.

Répartition sur le site : Présente au niveau du ruisseau de *Sour* dont le cours d'eau se situe, de la source à l'embouchure au niveau du *Lez*, à l'intérieur du site.

Au niveau de la rive gauche du *Lez*, les inventaires effectués en 2002 sur le ruisseau de *Bader* et d'*Astien* n'ont pas montré la présence d'écrevisse (informations de la Fédération Départementale de la Pêche).

Interaction activités humaines : Sensible aux cultures sur sol nu (en particulier le maïs) responsables d'un apport important en particule fines du sol dans le cours d'eau qui entraîne un colmatage du substrat. Engrais et pesticides utilisés dans le cadre de ces cultures ont également un impact négatif sur la qualité de l'eau. Les travaux visant à accélérer la vitesse du courant dans le cours d'eau, tels que la rectification du lit, la suppression des zones humides bordant le cours d'eau, la destruction du couvert végétal..., ont également un impact négatif sur cette espèce. La multiplication des introductions d'espèces exogènes plus résistantes a pour corollaire l'augmentation des risques de compétition, de prédation, et de pathologie. C'est une espèce comestible recherchée dont la pêche est très réglementée.

Menaces sur le site : risques épisodiques en cas de précipitation abondantes, présence d'écrevisses exotiques. L'inventaire des activités humaines devra référencer les activités et les risques induits le long du *Sour*.

Préconisation de gestion : Eviter au maximum les cultures sur sols nus dans ce bassin versant, favoriser l'élevage extensif. Dans le cas où les cultures ne peuvent être évitées, une bande enherbée suffisamment large pour filtrer les particules fines du sol, les engrais et les pesticides doit être installée entre le champ et le cours d'eau.

Eviter au maximum le déboisement des berges, les racines et les feuilles mortes étant importantes dans l'écologie de l'espèce.

Les travaux concernant le cours d'eau doivent veiller à ne pas accélérer la vitesse du courant au point que le substrat fin serait entraîné vers l'aval. Des zones de ralentissement du courant et donc de dépôt de substrat fin peuvent être aménagées.

Rédaction : DDAF de l'Ariège, Stéphane BLAYSAT

Bibliographie :

Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statut de protection, degrés de menace, statut biologiques. Col Patrimoines natures, volumes 24- Paris, service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de Franc, Ministère de l'environnement : 225 p.

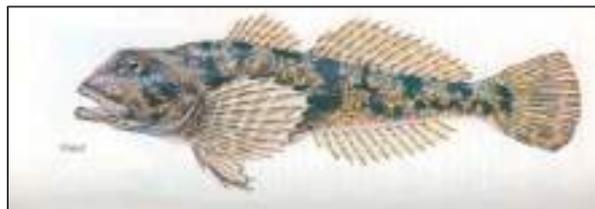
Muus B.J., Bahlström p., 1981. Guide des poissons d'eau douce et pêche. Coll. Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 243 p.

Cahiers d'habitats Natura 2000 ; La documentation Française, 2004 ; Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Espèces Animales : 353 p.

E 1163 CHABOT

Cottus gobio

Cottidés



Habitat : Présent en Europe de l'Ouest, à l'exception des régions méridionales, de l'Irlande à la Russie. En France, fréquente les ruisseaux rapides, peu profonds et bien oxygénés, jusqu'à 2000 m d'altitude.

Écologie générale: Poisson de fond nocturne, camouflé dans le lit du ruisseau, il se nourrit principalement d'invertébrés benthiques (larves d'éphémères et de diptères...) dans le substrat fin (sable, gravier).

Statut général : Annexe 2 de la Directive Habitats.

Répartition sur le site : Présence dans le ruisseau de *Lachein*

Interaction activités humaines : Sensible aux cultures sur sol nu (en particulier le maïs) responsables d'un apport important d'engrais et pesticides qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau, et de particules fines du sol qui entraîne un colmatage du substrat où vivent ses proies.

Les travaux visant à accélérer la vitesse du courant dans le cours d'eau, (tels que la rectification du lit, la suppression de zones humides bordant le cours d'eau, la destruction du couvert végétal...) ont également un impact négatif.

Menaces sur le site : risques épisodiques en cas de précipitations abondantes.

Préconisations de gestion : Eviter au maximum les cultures sur sol nu dans ce bassin versant, favoriser l'élevage extensif. Dans le cas où ces cultures ne peuvent être évitées, une bande enherbée suffisamment large pour filtrer les particules fines du sol, les engrais et les pesticides doit être installée entre le champ et le cours d'eau.

Tous travaux concernant le cours d'eau doivent veiller à ne pas accélérer la vitesse du courant au point que le substrat fin serait entraîné vers l'aval.

Bibliographie :

- Allardi J., P. Keith (coord) 1991. Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines naturels, vol 4, Secrétariat Faune Flore – MNHN, Paris, 234 p.
- Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.
- Muus B.J., Dahlström P., 1981. Guide des poissons d'eau douce et pêche. Coll. Les guides du naturalistes. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 243 p.
- Spillmann Charles-jacques, 1989. Faune de France, n° 65, Poissons d'eau douce. Fédération française des sociétés de sciences naturelles : 303 p.

LES CHAUVES-SOURIS

Vingt deux espèces sont connues sur le site.

Parmi elles neuf espèces d'entre elles figurent dans l'annexe II de la Directive habitats ; elles sont reprises en gras dans la liste ci-dessous puis chacune est décrite dans les fiches espèces qui suivent.

Liste des chauves-souris du site Natura 2000 :

Barbastelle *Barbastella barbastellus*

Grand Murin *Myotis myotis*

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Minioptère de Schreiber *Miniopterus schreibersi*

Molosse de Cestoni *Tadarida teniotis*

Noctule commune *Nyctalus noctula*

Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*

Oreillard méridional *Plecotus austriacus*

Oreillard roux *Plecotus auritus*

Petit Murin *Myotis blythi*

Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

Pipistrelle de kuhl *Pipistrellus kuhli*

Pipistrelle de Savi *Pipistrellus savii*

Pipistrelle *Pipistrellus pipistrellus*

Pipistrelle soprane *Pipistrellus pygmaeus*

Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*

Sérotine *Eptesicus serotinus*

Vespertilion à moustaches *Myotis mystacinus*

Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteini*

Vespertilion de Daubenton *Myotis daubentoni*

Vespertilion de Natterer *Myotis nattereri*

La présence du vespertilion de Bechstein a été « découverte » en 2005. Elle était connue précédemment du hameau de Luzenac, secteur proche sur site. Deux autres, la noctule commune et la pipistrelle soprane, qui ne sont pas d'intérêt communautaire l'ont été pour la première fois en 2006.

Trois espèces, le minioptère de Schreiber, les petits et grands rhinolophes, présentent des populations reproductrices et hibernantes remarquables.

Le site principal du minioptère de Schreiber est la grotte du *Sendé* à Moulis : cette grotte, et son réseau souterrain, fait l'objet depuis 1993 de mesures de réglementaires dans le cadre d'un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope.

Quatre espèces, le rhinolophe euryale, les vespertilions de Bechstein et à oreilles échancrées et la Barbastelle mériteront une évaluation complémentaire de l'importance de la population présente sur le site.

Deux espèces, les petits et grand murins ne présentent pas de populations significatives nécessitant des mesures particulières.



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
- Annexes II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : vulnérable

HABITATS - ECOLOGIE

La Barbastelle est une espèce qui semble spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences associées à une faible adaptabilité aux modifications de son environnement, rendent l'espèce fragile.

- **Les gîtes**

Dans les régions boisées des piémonts et montagnes ; maternités jusqu'à 1100 m, dans les combles, fissures des façades ; individus isolés dans les arbres creux, les nichoirs, les entrées de grottes. Hibernation dans les arbres, fissures de falaises, plus rarement des gîtes, grottes ; peu frileuse, température des gîtes 2-5°C (rarement -3°C ou au-dessous), généralement par individus isolés, mais jusqu'à 1000 dans la même cavité où les mâles semblent dominer.

- **Terrain de chasse**

La Barbastelle en Europe semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Cette relation est sans doute d'origine trophique plus qu'éco-physiologique : en Asie Centrale, *Barbastella leucomelas*, espèce jumelle, s'est parfaitement adaptée à la steppe, très riche en papillons nocturnes.

- **Régime alimentaire**

La Barbastelle est une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe. Les microlépidoptères (envergure < 30 mm) représentent toujours une part prépondérante.

STATUT SUR LE SITE

La présence de la Barbastelle est connue sur le site de rares observations et son statut reste à préciser. Potentiellement elle peut être présente dans tous les massifs forestiers, en particulier les boisements anciens qui sont susceptibles d'offrir à l'espèce des conditions écologiques favorables. La forêt de *Castéra* tout comme les massifs limitrophes au nord (*massif de Lestelas*) offrent des habitats potentiels importants pour l'espèce.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

Compléter les connaissances sur l'espèce sur le site – existence d'enjeux probablement importants.

E 1303 Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
- Annexes II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : vulnérable

HABITATS - ECOLOGIE

Le petit rhinolophe est une espèce qui marque une nette préférence pour les paysages semi-ouverts composés de mosaïques d'habitats boisés et ouverts : boisement de feuillus, bocages, prairies de fauche, pâturages, ripisylves, etc.

Effectuant de faibles déplacements entre les gîtes de reproduction et d'hibernation, les populations les plus importantes sont localisées préférentiellement dans les régions karstiques.

Le petit rhinolophe se reproduit dans des constructions, habitations, granges, églises. En Ariège, aucune colonie n'est connue d'habitats naturels. L'hibernation a lieu dans des cavités souterraines naturelles ou artificielles. En Ariège il est très fréquent de basse altitude à 800-900 m pour les gîtes de mise bas et 1100-1200 m pour les gîtes de reproduction.

Son régime alimentaire est composé d'invertébrés, insectes essentiellement de petite taille. Les données disponibles montrent que le régime varie suivant les saisons. Au printemps et à l'automne il est plus spécialisé (essentiellement des diptères et des trichoptères) alors qu'en été il est beaucoup plus diversifié.

Le petit rhinolophe est une espèce très sensible au dérangement humain, même si des cohabitations très étroites sont parfois observées entre la chauve-souris et les habitants de certaines maisons.

STATUT SUR LE SITE

La présence du petit Rhinolophe sur le site Natura 2000 est importante et est en partie à l'origine de sa délimitation avec l'intégration des vallées du Sour et d'Astien. Ces deux secteurs abritaient entre 1986 et 1995 de nombreuses colonies de mises bas toutes situées dans des constructions, en particulier des granges. L'espèce plutôt sédentaire est également omniprésente dans les cavités en période d'hibernation.

Voir 2 pages suivantes l'étude menée durant l'été 2006 pour réactualiser la situation de l'espèce dans les granges.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

- Maintien de l'élevage notamment ovin et bovin. Eviter les traitements chimiques non sélectifs et à forte rémanence – Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques. Encourager l'usage de produits de traitements des charpentes non nocifs. Favoriser le remplacement de l'invermectine par des produits non nocifs.
- Limiter ou proscrire le boisement avec des essences résineuses non indigènes. Favoriser une gestion forestière utilisant une diversification des peuplements en maintenant ou mettant en place des îlots de vieillissement – favoriser la gestion en futaie jardinée. Tenter de limiter l'extension de la forêt. Favoriser la gestion mixte de type forêts pâturées dans les boisements de chênaie notamment. Favoriser le pâturage bovins-ovins. Encourager le maintien ou renouvellement des haies. Développer le boisement linéaire des berges de cours d'eau.
- Limiter l'usage des éclairages publics aux premières heures de la nuit en zone rurale. Mise en place d'outil à l'usage des propriétaires et des architectes dans le cadre de la rénovation d'habitations ou de la transformation de granges en habitations. Mise en place d'un programme d'acquisition et conservation de granges
- Maintenir l'arrêté de protection de biotope de la grotte du *Sendé* et mise en place d'un plan de gestion et de suivi de la grotte.

E 1304 Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
- Annexes II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : faible risque

HABITATS - ECOLOGIE

Le grand rhinolophe est une espèce qui marque une très nette préférence pour les paysages semi-ouverts composés de mosaïques d'habitats boisés, et ouverts : boisement de feuillus, bocages, prairies de fauches, pâturages, ripisylves, etc. Il semble que pour cette espèce l'existence de troupeaux bovins et ovins soit importante comme source de nourriture.

Effectuant de faibles déplacements entre les gîtes de reproduction et d'hibernation, les populations les plus importantes sont localisées préférentiellement dans les régions karstiques.

En Ariège il est fréquent mais beaucoup moins abondant que le petit rhinolophe de basse altitude à 800-900 m pour les gîtes de mise bas et 1100-1200 m pour les gîtes de reproduction.

Le grand rhinolophe se reproduit dans des constructions, habitations, granges, églises. En Ariège, aucune colonie n'est connue d'habitats naturels. L'hibernation a lieu dans des cavités souterraines naturelles ou artificielles.

Le régime alimentaire qui varie en fonction des saisons et des régions. Il est à base de papillons de nuit mais il peut également comprendre une part importante de grands coléoptères, hannetons, géotrupes (bousiers).

STATUT SUR LE SITE

La présence du grand Rhinolophe sur le site Natura 2000 est importante, bien que nettement plus limitée en effectif que celle du petit rhinolophe, et est en partie à l'origine de sa délimitation avec l'intégration des vallées du *Sour* et d'*Astien*. En effet, ces deux secteurs abritaient entre 1986 et 1995 quelques colonies de mises bas toutes situées dans des constructions, en particulier des granges.

L'espèce plutôt sédentaire est également omniprésente dans les cavités en période d'hibernation et les effectifs présents sont bien supérieurs à ceux des colonies de mise bas connues.

Voir page suivante l'étude menée durant l'été 2006 pour réactualiser la situation de l'espèce dans les granges.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

- Maintien de l'élevage notamment ovin et bovin. Eviter tous les traitements chimiques non sélectifs et à forte rémanence – Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques. Encourager l'usage de produits de traitements des charpentes non nocifs. Favoriser le remplacement de vermifuge comme l'invermectine par des produits non nocifs.
- Encourager le maintien ou le renouvellement des haies. Développer les boisements linéaires des berges de cours d'eau. Tenter de limiter l'extension de la forêt. Limiter ou proscrire le boisement avec des essences résineuses non indigènes. Favoriser une gestion forestière utilisant une diversification des peuplements en maintenant ou mettant en place des îlots de vieillissement – favoriser la gestion en futaie jardinée. Favoriser la gestion mixte de type « forêts pâturées » dans les boisements de chênaie pubescente notamment – favoriser le pâturage mixte bovins – ovins.
- Limiter l'usage des éclairages publics aux premières heures de la nuit en zone rurale. Mise en place d'outil à l'usage des propriétaires et des architectes dans le cadre de la rénovation d'habitations ou de la transformation de granges en habitations. Mise en place d'un programme d'acquisition et conservation de granges
- Maintenir l'arrêté de protection de biotope de la grotte du *Sendé* et mise en place d'un plan de gestion et de suivi de la grotte.

E 1305 Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
- Annexes II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : vulnérable

HABITATS - ECOLOGIE

Le rhinolophe euryale est une espèce dont les exigences écologiques restent particulièrement mal connues. C'est une espèce à très nette affinité méditerranéenne qui gîte toute l'année dans des cavités naturelles ou artificielles. Il est présent à basse altitude et ne dépasse pas 1000 m. Le rhinolophe euryale est très sociable et fréquente des cavités qui sont également fréquentées par d'autres espèces troglodytes, minioptères de Schreibers et petit murin en Ariège. En Ariège, plusieurs secteurs géographiques abritent des populations de rhinolophes euryale qui semblent utiliser un réseau de cavités tout au long de la période d'activité. Il est très rare (ou mal connu) en période d'hibernation. En France il s'agit d'une espèce en fort déclin, sauf peut être en Aquitaine et Midi-Pyrénées.

STATUT SUR LE SITE

La présence du Rhinolophe Euryale sur le site Natura 2000 est difficile à préciser. Observé sur plusieurs sites dont la grotte du *Sendé*, il est possible qu'une colonie de mise bas existe. Il est également possible que les animaux observés utilisent un réseau de cavité plus large que le site Natura 2000. L'espèce est connue pour se reproduire dans la grotte d'Aliou (Cazavet). D'autres sites situés à proximité du site sont également connus (Saint-Girons, Riverenert, Alos).

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

Compléter les connaissances sur l'espèce sur le site – existence d'enjeux probablement importants.

E 1307 Petit Murin *Myotis blythii*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
- Annexes II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable
- Liste rouge UICN : vulnérable

HABITATS - ECOLOGIE

L'écologie du petit murin reste mal connue mais il semble être une espèce typique des milieux herbacés avec des hautes herbes : steppes herbacées, prairies non fauchées, zones de pâturages extensifs, etc. Le régime alimentaire est composé de grands coléoptères (hannetons) et des orthoptères (criquets et sauterelles).

A la grotte du *Ker de Massat*, le tas de guano de la colonie de mise bas contient des restes de carabes grands insectes terrestres qui sont capturés au sol dans les prairies ou dans les bois clairs.

STATUT SUR LE SITE

Cette espèce est connue de quelques observations notamment en été dans l'entrée de la grotte du *Sendé*.

Le petit murin (et/ou le grand murin) utilise le site, comme terrain de chasse. Il a en effet également été observé au détecteur à plusieurs reprises il n'est pas possible de préciser son statut.

La colonie de mise bas la plus proche est celle de la grotte d'Aliou (Cazavet) qui compte entre 500 et 1000 femelles.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

Compléter les connaissances sur l'espèce sur le site – existence d'enjeux probablement importants.

E 1310 Minoptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
 - Annexes II et IV de la Directive Habitats
 - Annexe II convention de Berne
 - Annexe II de la convention de Bonn
 - Liste rouge France : vulnérable
 - Liste rouge UICN : faible risque
-

HABITATS - ECOLOGIE

Le minioptère de Schreibers est une espèce d'affinité méditerranéenne dont la répartition est étroitement liée aux régions karstiques qui lui offrent les gîtes nécessaires.

C'est une espèce qui utilise tout au long de l'année des gîtes souterrains. C'est également une espèce très grégaire qui constitue des colonies de mise bas ou d'hibernation des plusieurs milliers d'individus. Onze sites de reproduction sont connus en Ariège. Les colonies sont très fidèles à leurs gîtes et un ensemble de colonies constitue une métapopulation qui utilise un ensemble de gîtes d'hibernation, de transit et de reproduction.

En dehors des gîtes qui ont fait l'objet d'études, les autres aspects de l'écologie du Minoptère sont peu documentés. Les habitats fréquentés et le régime alimentaire restent à étudier.

Le minioptère est une espèce très sensible tout au long de son cycle annuel.

STATUT SUR LE SITE

Le Minoptère de Schreibers se reproduit dans la grotte du *Sendé* (± 1000 femelles) ; cette grotte abrite également l'espèce en période d'hibernation et l'essaim compte ± 6000 animaux. Les observations effectuées au cours des 3 dernières années montrent une relative constance des effectifs qui sont identiques à ce qui était observé vers 1985 : juillet 2004 env 1000 (pas de jeunes observés ou observables), janvier 2006 env 6000, juillet 2006 env 1500 dont des jeunes. Cette cavité fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope.

Egalement observé au détecteur à plusieurs reprises il n'est pas possible de préciser l'importance du site pour l'alimentation de l'espèce qui peut effectuer des déplacements très importants. Toutefois il est très probable que le minioptère de Schreibers comme le petit murin l'utilise comme terrain de chasse.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

- Maintien de l'élevage notamment ovin et bovin. Eviter tous les traitements chimiques non sélectifs et à forte rémanence – Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques. Interdire l'usage de vermifuge comme l'ivermectine et favoriser son remplacement par des produits non nocifs.
 - Encourager le maintien ou le renouvellement des haies. Développer les boisements linéaires des berges de cours d'eau. Tenter de limiter l'extension de la forêt. Limiter ou proscrire le boisement avec des essences résineuses non indigènes. Favoriser une gestion forestière utilisant une diversification des peuplements en maintenant ou mettant en place des îlots de vieillissement – favoriser la gestion en futaie jardinée. Favoriser la gestion mixte de type « forêts pâturées » dans les boisements de chênaie pubescente notamment – favoriser le pâturage mixte bovins – ovins.
 - Limiter l'usage des éclairages publics aux premières heures de la nuit en zone rurale.
 - Maintenir l'arrêté de protection de biotope de la grotte du *Sendé* et mise en place d'un plan de gestion et de suivi de la grotte.
-

E 1321 Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
 - Annexes II et IV de la Directive Habitats
 - Annexe II convention de Berne
 - Annexe II de la convention de Bonn
 - Liste rouge France : vulnérable
 - Liste rouge UICN : vulnérable
-

HABITATS - ECOLOGIE

Le murin à oreilles échancrées est une espèce qui marque une préférence pour les vallées alluviales, les massifs forestiers feuillus près de zones humides, mais également les zones de bocages, les vergers et des secteurs péri-urbains avec des jardins.

Les gîtes d'hibernation sont souterrains et les gîtes de reproduction sont situés dans des habitations ou dans des cavités, parfois associés avec d'autres espèces comme le petit murin ou le Minioptère de Schreibers.

Les connaissances disponibles sur le régime alimentaire montrent qu'il s'agit d'une espèce très spécialisée qui consomme des diptères et des araignées capturés dans une grande variété d'habitats ouverts ou boisés.

STATUT SUR LE SITE

Le statut de murin à oreilles échancrées n'est connu du site que par l'observation de quelques individus en chasse ou capturés en sortie de grottes.

Cette espèce mériterait une attention particulière car l'existence d'une colonie de mise bas est probable sur le site.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

Compléter les connaissances sur l'espèce sur le site – existence d'enjeux probablement importants.



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
 - Annexes II et IV de la Directive Habitats
 - Annexe II convention de Berne
 - Annexe II de la convention de Bonn
 - Liste rouge France : vulnérable
 - Liste rouge UICN : vulnérable
-

HABITATS - ECOLOGIE

Le murin de Bechstein semble marquer une nette préférence pour les massifs forestiers feuillus âgés. En outre, il semble avoir besoin de nombreux arbres creux dans lesquels il gîte que ce soit en période d'activité ou d'hibernation.

Son régime alimentaire est composé d'une grande variété d'arthropodes de taille moyenne (insectes, araignées, etc.), les diptères et les lépidoptères dominant largement. Les proies sont capturées en vol, mais également dans les feuillages et au sol.

STATUT SUR LE SITE

Le murin de Bechstein n'est connu que de rares observations qui ne permettent pas de disposer de précisions nécessaires à une bonne connaissance de son statut.

Toutefois les conditions écologiques présentes sont propices à l'espèce dans un certain nombre de secteurs forestiers.

Cette espèce mériterait une attention particulière.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

Compléter les connaissances sur l'espèce sur le site – existence d'enjeux probablement importants.

E 1324 Grand Murin *Myotis myotis*



STATUT DE PROTECTION

- Protection nationale intégrale
 - Annexes II et IV de la Directive Habitats
 - Annexe II convention de Berne
 - Annexe II de la convention de Bonn
 - Liste rouge France : vulnérable
 - Liste rouge UICN : vulnérable
-

HABITATS - ECOLOGIE

La biologie et l'écologie du grand Murin sont relativement bien connues. C'est une espèce typique des milieux herbacés avec des hautes herbes : steppes herbacées, prairies non fauchées, zones de pâturage extensif ; il chasse également dans les forêts peu denses. Le régime alimentaire est composé de grands coléoptères notamment des carabidae de grande taille, de hannetons, d'orthoptères (criquets et sauterelles) et de nombreux autres invertébrés. Une part importante des espèces proies est capturée au sol.

Les gîtes d'hibernation sont souterrains et les gîtes de reproduction sont soit anthropophiles (combles de bâtiments) soit souterrains

STATUT SUR LE SITE

Cette espèce n'est connue qu'à partir de l'identification de crânes provenant de 2 squelettes de la grotte d'Aubert et de la grotte d'une des grottes de Liqué.

Jusqu'à l'été 2006 cette espèce n'avait jamais fait l'objet d'observations d'animaux vivants. En septembre 2006 elle a été identifiée sur le site Natura 2000 du Mas d'Azil.

OBJECTIF DE CONSERVATION SUR LE SITE

Statut à préciser par étude complémentaire de sa présence.

1088 Habitat du Grand Capricorne

Cerambix cerdo L.

Biologie de l'espèce :

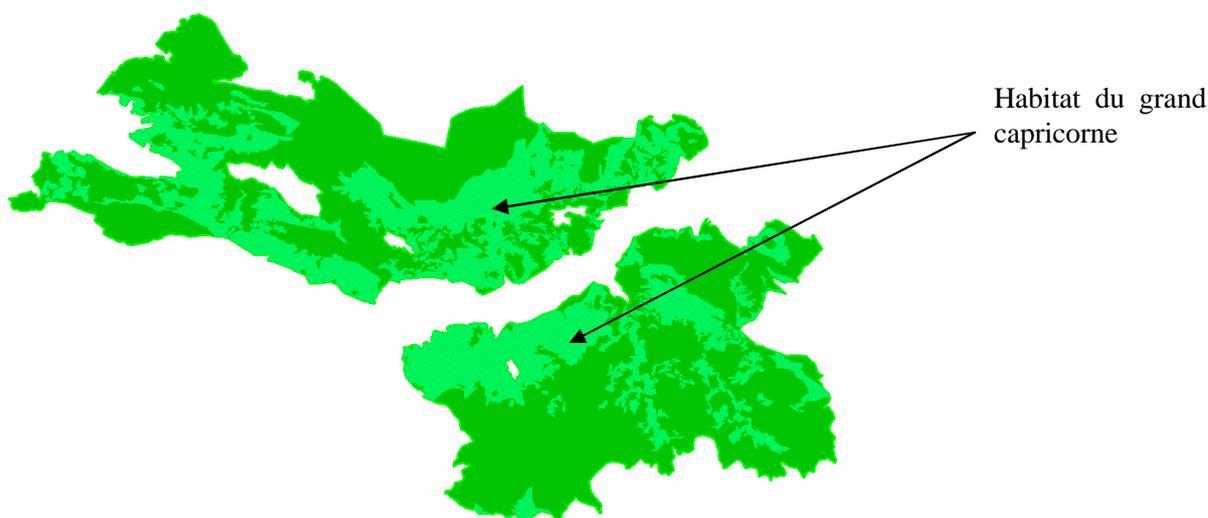
Les œufs sont déposés dans les fentes de l'écorce des vieux arbres bien exposés au soleil au niveau du tronc ou des grosses branches.

Les larves se développent sur un cycle de 3 ans au cours duquel elles consomment du bois.

Les adultes observables de mai à août ont un cycle de vie très court.

Description de l'habitat : L'espèce peut être observée dans tous les types de milieux comportant des chênes relativement âgés, milieux forestiers mais aussi des arbres isolés en milieux anthropisés (parcs, alignements de bords de route.) Tous les types de Chênes sont susceptibles de l'accueillir mais aussi le Châtaigner, le Frêne, le Charme.

Dans nos régions l'espèce est très bien représentée et se rencontre sur des arbres de dimension et d'âge très variable.



Superficie :

Code corine	Intitulé	Code Natura	Surface	% surface boisée	% site	Habitats d'espèces
41.2	Chênaies charmaies		369,96	15,58	8,28	Rosalie des Alpes Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
41.56	Chênaies ibero - acidiphiles atlantiques		271,97	11,45	6,09	Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
41.711	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>		903,98	38,06	20,23	Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
TOTAL			1545,91	65,09	34,59	

Représentativité de l'espèce : l'espèce est commune dans le sud de la France. En forte régression dans le Nord de son aire de répartition, elle mérite de ce fait une attention accrue.

Etat de conservation : cf. chapitre 1.3 pour l'analyse de chacun des habitats. Globalement sur le site les chênaies sont en bon état de conservation. Néanmoins, en particulier sur les bois occidentaux de Chênes pubescents les conditions stationnelles peu favorables à la présence d'arbres de gros diamètres et la répétition des incendies font que nous sommes en présence de

taillis de Chênes avec des arbres relativement jeunes peu favorables à la reproduction de l'espèce.

Dynamique observée : sur certains secteurs en conditions stationnelles favorables au développement de l'espèce absence d'arbres de gros diamètre.

Pratiques actuelles : la majorité des peuplements ne bénéficie pas de plans de gestion.

Menaces : sur le site, les incendies constituent une menace pour le maintien de l'habitat du Grand Capricorne

Remarques : -

Recommandations pour la gestion : compte tenu de la fréquence de l'espèce dans le sud du pays aucune préconisation spécifique n'est à envisager en dehors des recommandations générales pour le maintien des habitats forestiers :

- création d'îlots de vieillissement
- maintien de bois mort sur les parcelles
- lutte contre les incendies

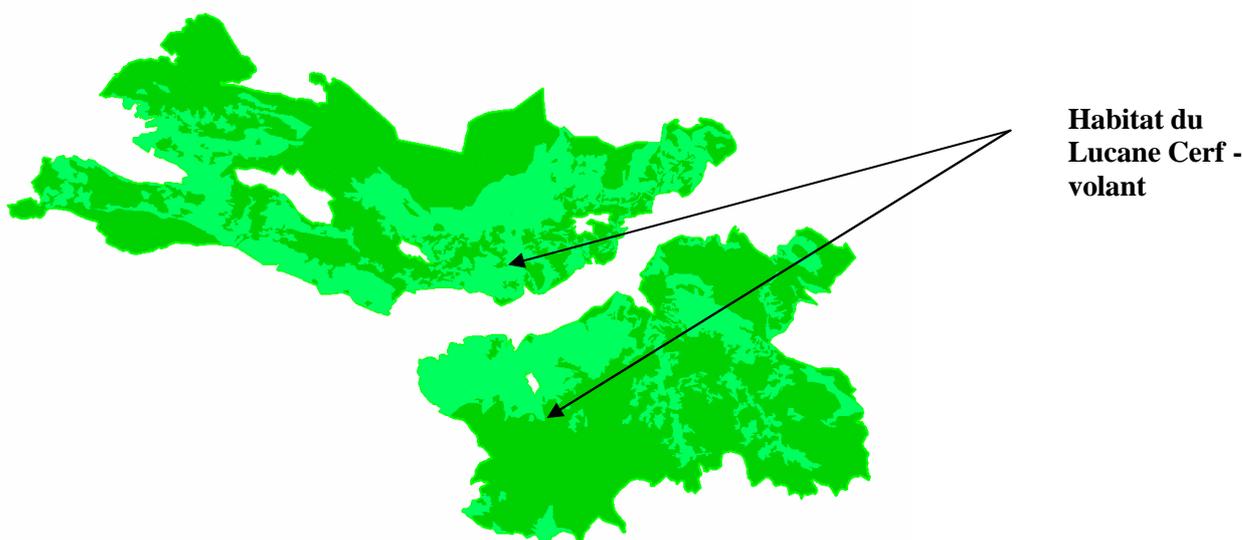
1083 Habitat du Lucarne Cerf – Volant

Lucanus cervus L.

Biologie de l'espèce : La durée du cycle de développement de l'espèce est de 5 à 6 ans. Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches où de vieux arbres les larves progressent de la souche vers le système racinaire. Leur biologie est mal connue.

Les adultes ont une période de vie relativement courte (un mois environ). Les mâles sont observables de mai à juillet. Les femelles sont encore visibles en août.

Description de l'habitat : Les larves vivent dans les vieilles souches, dans du bois mort en décomposition au contact du sol. Elles préfèrent les chênes mais on les observe également sur des hêtres, frênes, tilleuls, ...les adultes vivent sur les troncs et les branches des vieux arbres (chênes essentiellement)



Superficie :

Code corine	Intitulé	Code Natura	Surface	% surface boisée	% site	Habitats d'espèces
41.2	Chênaies charmaies		369,96	15,58	8,28	Rosalie des Alpes Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
41.39	Bois de frênes post - culturaux		17,21	0,72	0,39	Lucane Cerf - Volant
*41.4	Forêts mixtes de pente et de ravin	9180	NC	< 1%	< 1%	Lucane Cerf - Volant
41.56	Chênaies ibero- atlantiques acidiphiles		271,97	11,45	6,09	Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
41.711	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>		903,98	38,06	20,23	Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
Total			1175,95	49,513684	26,3135	

Représentativité de l'espèce : en France l'espèce est bien présente sur l'ensemble du territoire. Au niveau communautaire l'espèce ne semble pas menacée même si de fortes régressions ont pu être observées dans certaines régions agricoles.

Etat de conservation : cf. *chapitre 1.3* pour l'analyse de chacun des habitats.

Dynamique observée : les peuplements forestiers sont plutôt en extension sur le site (déprise agricole). Les peuplements observés sont parfois jeunes, des efforts seront à rechercher pour mûrir les peuplements et augmenter la présence de vieux arbres.

Pratiques actuelles : Peu de surface forestière concernée par l'habitat du Grand Capricorne bénéficie de plan de gestion.

Menaces : le dessouchage réduit considérablement les habitats potentiels pour l'espèce. L'élimination des vieux arbres, des arbres morts, du bois au sol et du bocage sont autant de destruction d'habitats pour l'espèce.

Recommandations pour la gestion : Aucune préconisation spécifique n'est à envisager en dehors des recommandations générales pour le maintien des habitats forestiers :

- création d'îlots de vieillissement et maintien de vieux arbres, de bois mort et de souches sur les parcelles
- lutte contre les incendies

1087 Habitat de la Rosalie des Alpes

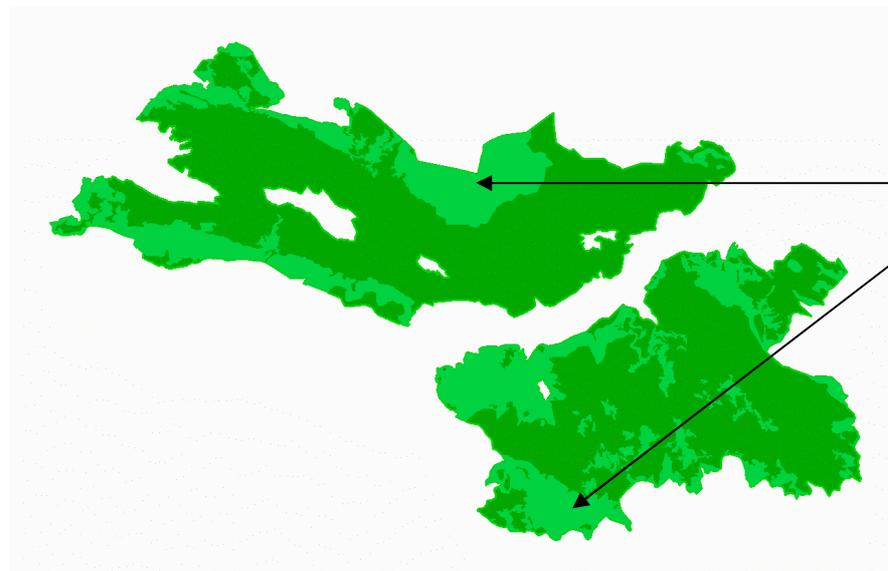
Rosalia Alpina L.

Biologie de l'espèce :

La larve se développe dans les bois morts (micro-habitat) de hêtre, de frêne ou de saule.

Les adultes peuvent être observés en été sur les troncs d'arbres morts ou coupés récemment généralement sur des stations ensoleillées.

Description de l'habitat : Globalement l'espèce se rencontre dans les hêtraies, les aulnaies et les saulaies à toutes les altitudes.



**Habitat de la
Rosalie des
Alpes**

Superficie :

Code corine	Intitulé	Code Natura	Surface	% surface boisée	% site	Habitats d'espèces
41.12	Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	9120	207,26	8,73	4,64	Rosalie des Alpes
41.14	Hêtraies neutrophiles pyrénéo - cantabriques		561,96	23,66	12,57	Rosalie des Alpes
41.16	Hêtraies sur calcaire	9150	NC	< 1%	< 1%	Rosalie des Alpes
41.2	Chênaies charmaies		369,96	15,58	8,28	Rosalie des Alpes Lucane Cerf - Volant Grand Capricorne
Total			369,96	15,58	8,28	

Représentativité de l'espèce : l'espèce est largement répandue en Europe et au proche orient. En France elle est très présente dans les régions montagneuses.

Etat de conservation : cf. chapitre 1.3 pour l'analyse de chacun des habitats.

Dynamique observée : stable. Une bonne partie des peuplements sont matures, toutes les classes d'âge sont globalement bien représentées.

Pratiques actuelles : la majorité des surfaces concernées par l'habitat de la Rosalie des Alpes bénéficient de plans de gestion.

Menaces : la disparition des vieux arbres, des arbres sénescents et du bois mort en forêt est responsable de la disparition des habitats propices à l'espèce.

L'enlèvement des tas de bois, en général disposés favorablement au soleil au bord des routes après l'apparition des imagos (fin août) entraîne l'exportation et la destruction d'une partie des descendances ce qui peut avoir des conséquences sur les tailles des populations.

Recommandations pour la gestion :

- Maintien d'une quantité suffisante de bois mort sur pied, au sol, arbres dépérissant ou à cavité
- En l'absence de bois mort sur pied, laisser quelques surbilles avec houppiers non démontés si possible en bordure de clairière
- Créer des îlots de vieillissement
- Eviter le stockage du bois fraîchement coupé en période de ponte

SYNTHESE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE :

4 Habitats d'intérêt communautaire (annexe I) ont participé à la désignation du site Natura :

Nom de l'habitat	Présence confirmée
<i>Pelouses / habitat prioritaire pour le site</i>	
Pelouses calcaires semi-arides	670 ha
Pelouses calcaires très sèches	
<i>Falaises et Grottes</i>	
Végétation des Falaises calcaires	2 ha
Grottes non exploitées par le tourisme	120 grottes
<i>Total</i>	<i>672 ha</i>

8 Habitats d'intérêt communautaire (annexe I) sont mis à jour durant l'inventaire de 2005 :

Nom de l'habitat	Présence révélée
<i>Pelouses et milieux associés</i>	
Landes sèches	1.4 ha
Landes à genévriers	16 ha
Pelouses sur dalles rocheuses	30 ha
<i>habitat prioritaire pour le site</i>	
Mégaphorbiaies	5 ha
Prairies maigres de fauche	200 ha
<i>Milieux forestiers</i>	
Hêtraies acidiphiles	207 ha
Hêtraies sur calcaire	-
Forêts mixtes de pente et de ravin	-
<i>Total</i>	<i>460 ha</i>

Autres Habitats présents :

fourrés – ronciars – landes à fougères – broussailles forestières - Prairies à Reine des Prés – Pâturage à joncs – Pelouses alpines – forêt de feuillus – bois de frênes – bois de chênes – reboisement en sapins – plantations d'Epicea - cultures extensives – vergers et plantations d'arbres – haies – jardins -

13 Espèces d'intérêt communautaire (annexe II) ont participé à la désignation du site Natura :

Nom de l'espèce	Présence confirmée
<i>Insectes forestiers</i>	
Rosalie des Alpes <i>Espèce prioritaire pour le site</i>	oui
Lucane Cerf volant	oui
<i>Mollusque - espèce déterminante pour le site</i>	
Vertigo Moulinsiana	non
<i>Chauves-souris</i>	
Barbastelle	Oui
Grand Murin	Oui
Grand Rhinolophe	Oui
Minioptère de Schreibers	Oui
Petit Murin	Oui
Petit Rhinolophe	Oui
Rhinolophe Euryale	Oui
Vespertilion à oreilles échancrées	Oui
<i>Poisson</i>	
Chabot	Oui
<i>Petit mammifère aquatique</i>	
Desman des Pyrénées	Oui

3 Espèces d'intérêt communautaire (annexe II) sont inventoriées durant l'inventaire en 2005 :

Nom de l'espèce	Présence
<i>Insecte forestier</i>	
Grand Capricorne	Oui
<i>Chauves-souris</i>	
Vespertilion de Bechstein	Oui
<i>Espèces d'eau</i>	
Ecrevisse à pieds blancs	Oui

Autres Espèces présentes, Chauves-souris : Molosse de Cestoni - Vespertilion de Daubenton - Vespertilion à moustache - Vespertilion de Natterer - Noctule de Leisler - Sérotine - Pipistrelle - Pipistrelle de kuhl - Pipistrelle de savi - Oreillard roux - Oreillard méridional.

LES ACTIVITES HUMAINES

Les activités non agricoles :

On trouve 20 artisans commerçants, 2 industries (une papeterie et une fromagerie), le laboratoire de recherche du CNRS, 5 activités liées au tourisme dont du sport aventure (canyoning, escalade, parapente, parcours aventure), des commerces de proximité et des services publics.

L'agriculture et la forêt :

1400 ha sont des milieux agricoles déclarés PAC, soit 30 % de la surface.

On compte 70 agriculteurs ou utilisateurs de l'espace agricole ; la Pluri-activité est importante ; la Production dominante est l'élevage bovin/ovin/caprin caractérisé par des systèmes transhumants.

Les activités socio-culturelles et sportives :

Culture : Transhumances, Musée de la mémoire paysanne, Jardin des pierres, Théâtre « A vous les coulisses », Circuits thématiques (circuit de l'art roman, circuit gourmand, circuit des artisans d'art)

Sport : Circuits de randonnées dont l'itinéraire culturel du Conseil Européen des « Chemins de Saint Jacques du Piémont Pyrénéen » ; Chasse, Pêche ; Escalade, spéléo, canyoning ; Parapente, Parcours aventure.

Le patrimoine culturel :

Balaguères : Eglise et Chapelle, vestiges Ste Catherine

Engomer : Chapelle

Montegut : Château

Moulis : Chapelle et églises, Maginettes, Pile funéraire, Pont Romain

On ne trouve pas sur ce site de lieu qui offre une forte attractivité touristique ; ce territoire dispose d'une variété de petit patrimoine rural ordinaire, dont la conservation et l'évolution sensibilisent surtout la population locale, attachée à son cadre de vie.

Les Outils présents dans les communes pour la gestion de l'espace :

Document d'urbanisme : Moulis ; POS en révision pour PLU (3 bourgs et 22 hameaux)

Schéma d'assainissement : Quasi totalité des communes

Station d'annonce des crues : Engomer

Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes : Moulis

Les risques naturels : il n'y a aucun plan de prévention des risques.

FEUX DE FORET et SEISMES : concernent les 7 communes

BARRAGE : Cescau Engomer Moulis - INONDATION : Engomer Moulis

Les projets relatifs au milieu naturel :

Les projets de niveau européen, national, départemental :

- Deux autres sites Natura en haute montagne dans le Castillonnais
- territoire limitrophe du Programme de Restauration Ours
- Réserve Souterraine Départementale : les 2 communes de Balaguères et Moulis
- Parc Naturel Régional : les 7 communes

Les projets des Collectivités locales :

Communautés de Communes de Saint Girons, du Castillonnais et de Val Couserans :

- Animations culturelles et commerciales : Transhumances, fête de l'Eau, de l'Air, marchés nocturnes, spectacles itinérants, fête du fromage, Foire fleurs/plants etc
- Patrimoine Bâti en Haut Couserans : Ardoise en Couserans, Mémoire des Lieux, Retrouvance
- Tables d'interprétation sur des balades de moyenne montagne (vallée du Lez, faune flore histoire)

Commune de Balaguères :

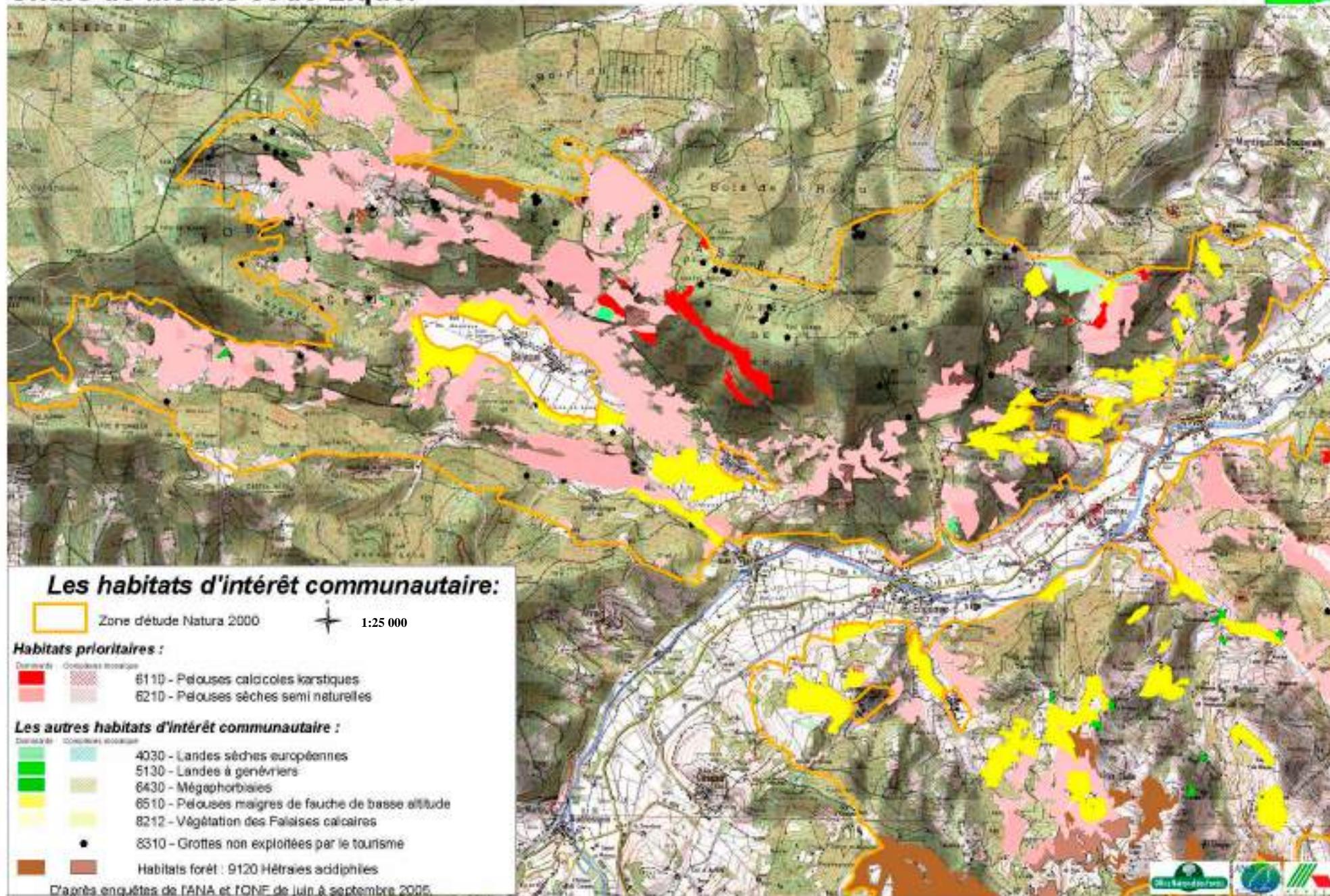
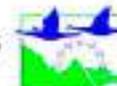
- Sensibilisation à l'Architecture
- Projet de valorisation des vestiges de Ste Catherine (animations locales, historiques, archéologiques etc)

Commune de Moulis :

- Diagnostic agro foncier en 2003
- Plan Local d'Urbanisme en cours
- Projet de développement du laboratoire CNRS en lien avec le développement durable

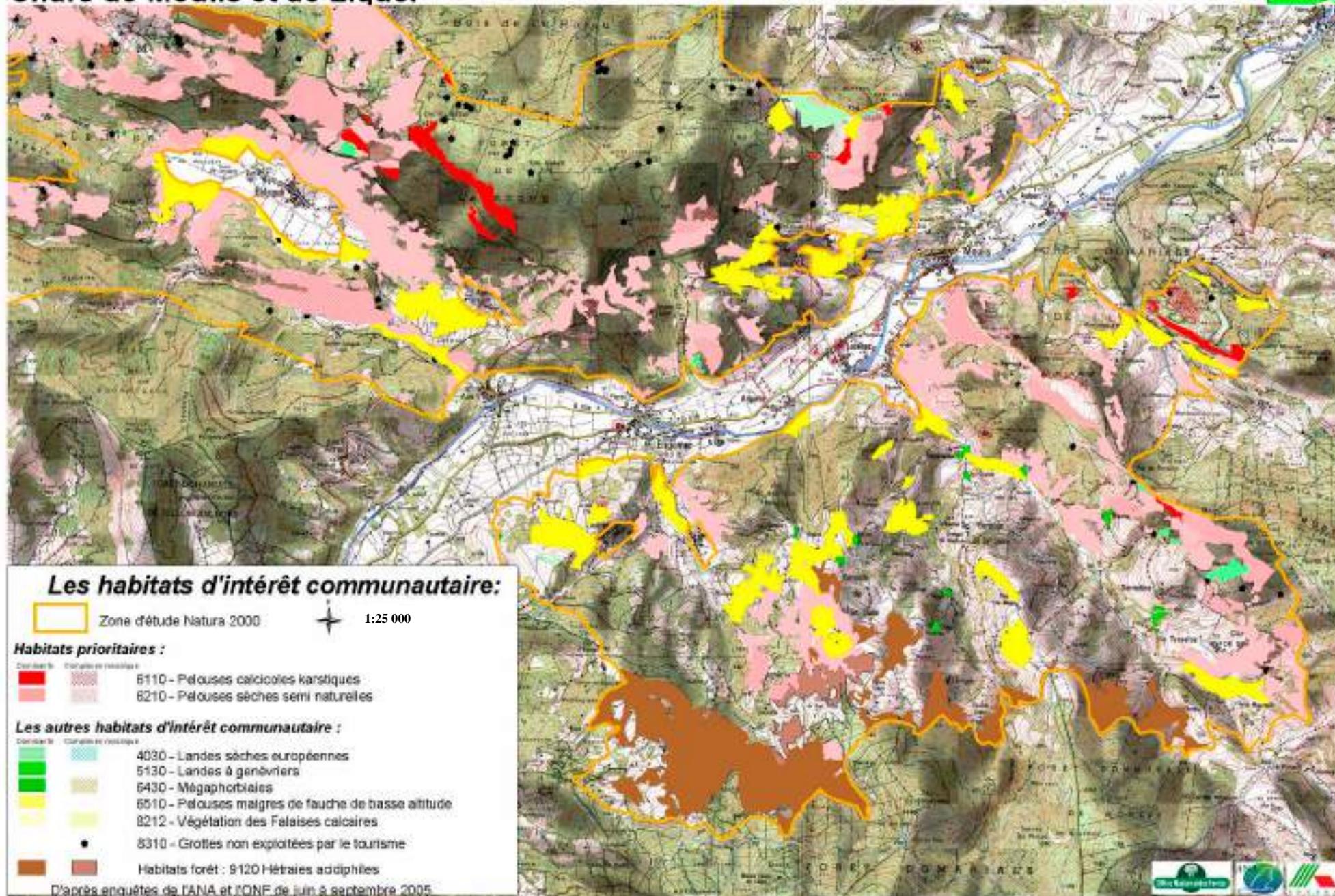
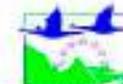
LES CARTES

Carte N°1: les Habitats de la Directive Habitats Chars de Moulis et de Liqué.



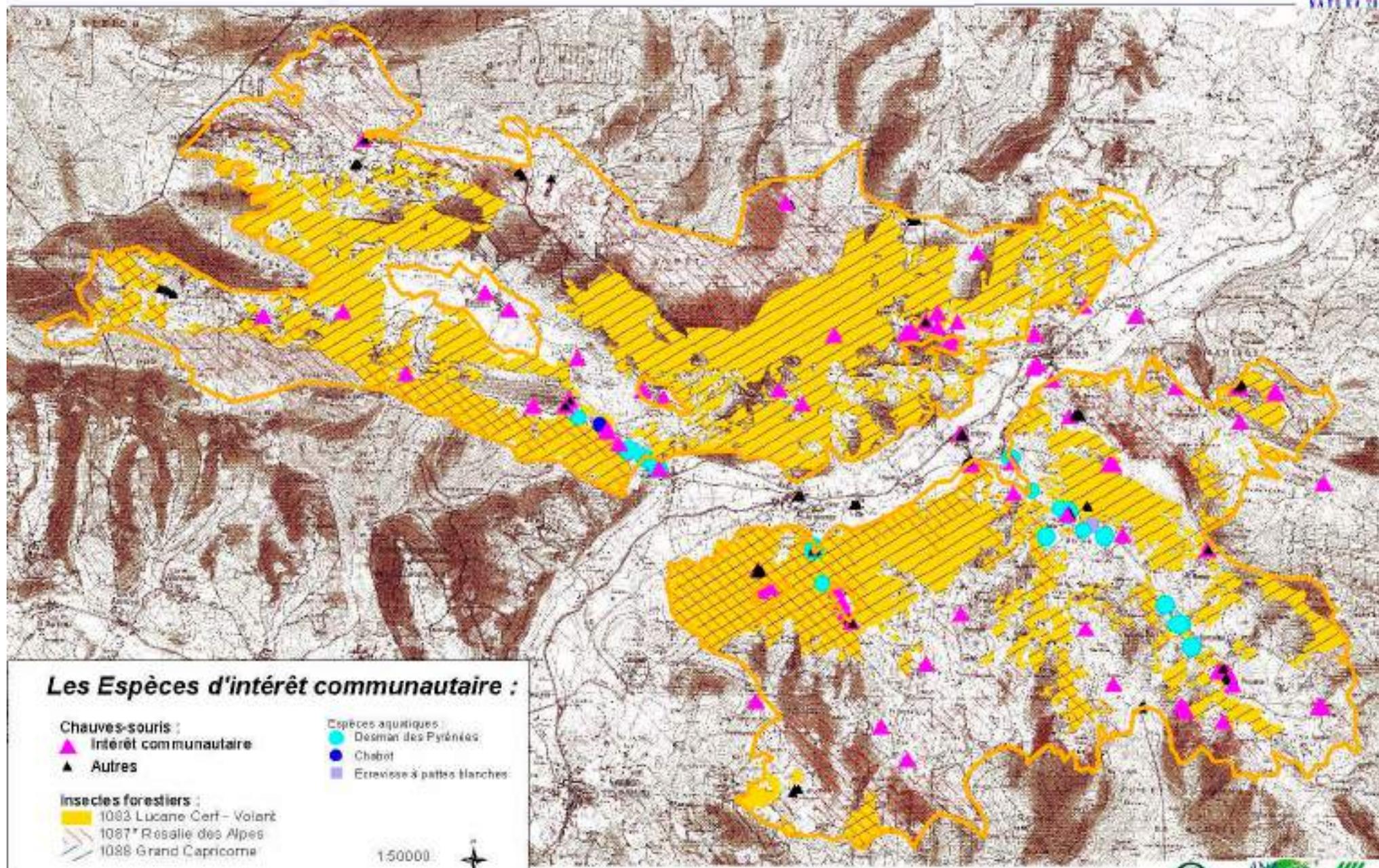
Carte N°2: les Habitats de la Directive Habitats Chars de Moulis et de Liqué.

Secteur de Moulis - Engomer



Carte N°3 : les Espèces de la Directive Habitats

Site FR7300836



Les Espèces d'intérêt communautaire :

Chauves-souris :

- ▲ Intérêt communautaire
- ▲ Autres

Espèces aquatiques :

- Desman des Pyrénées
- Chabot
- Ecrevisse à pattes blanches

Insectes forestiers :

- 1083 Lucane Cerf - Volant
- 1087* Rosalie des Alpes
- 1088 Grand Capricorne

1:50000



D'après enquête de l'ONF et de l'ANA - année 2005.



Carte N°4 : les Activités humaines Chars de Moulis et de Liqué.

1:100000

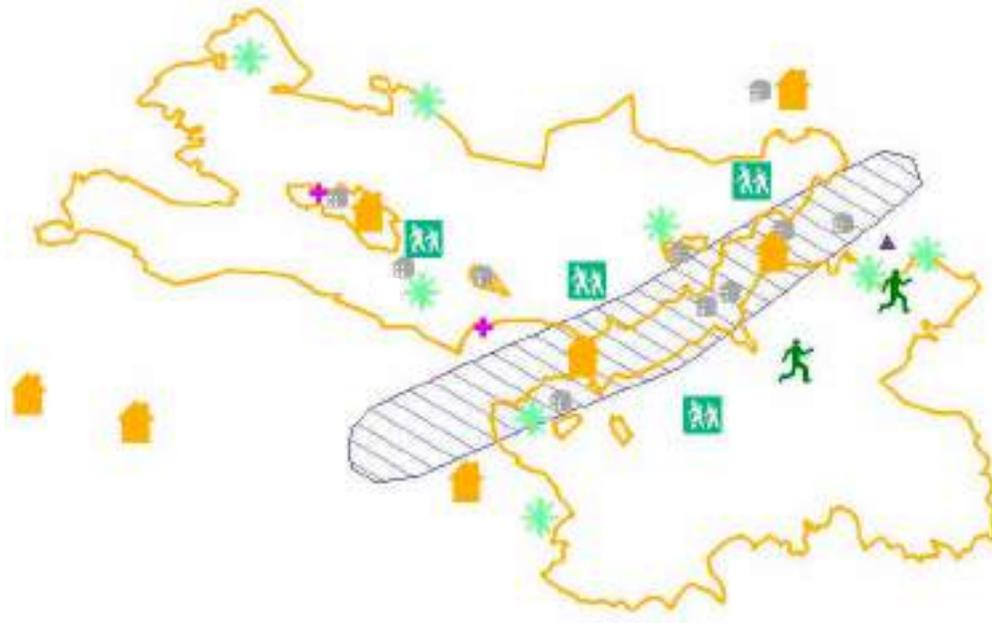


Villages
Site FR7300836



Les activités du site :

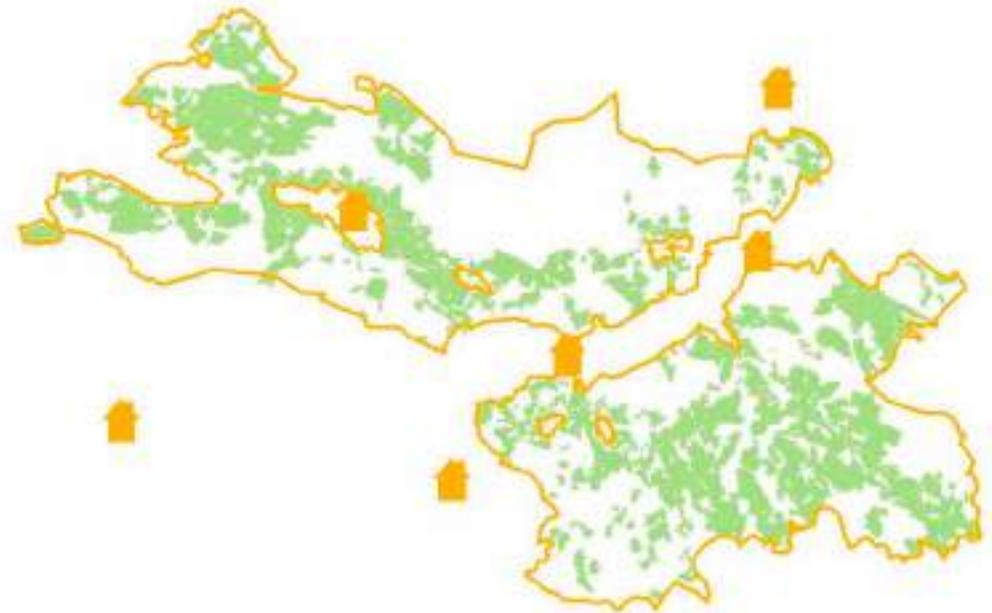
- Sport : randonnée, pêche, chasse, spéléo
- Sport : équitation
- Production : viticulture
- Commerce et services
- Production : élevage
- Activités artisanales, industrielles



La chasse, la pêche et la randonnée
sont pratiqués sur tout le territoire.

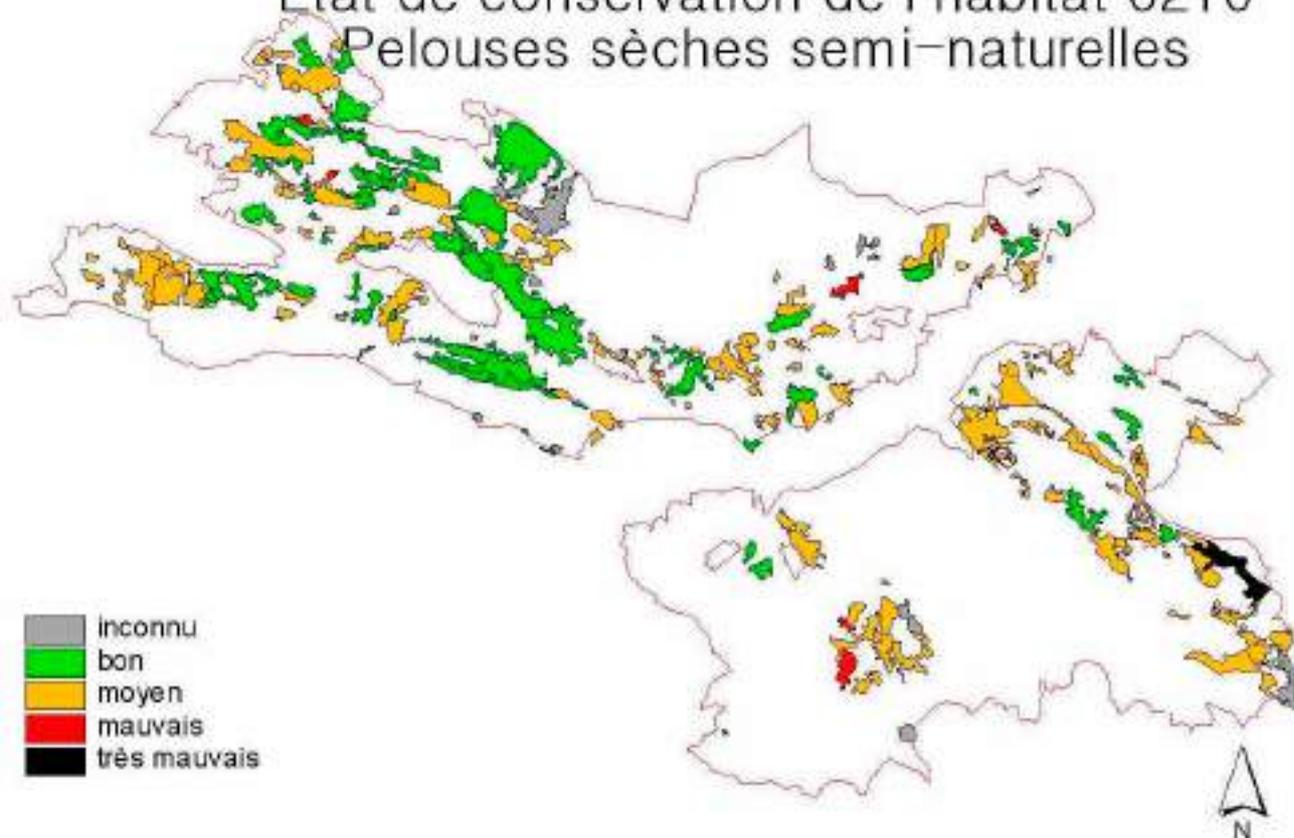
Les activités artisanales, commerciales,
industrielles, touristiques se répartissent de part
et d'autre de la vallée du Lez.
Il en est de même pour les activités scolaires,
le service public etc.

Les surfaces agricoles :

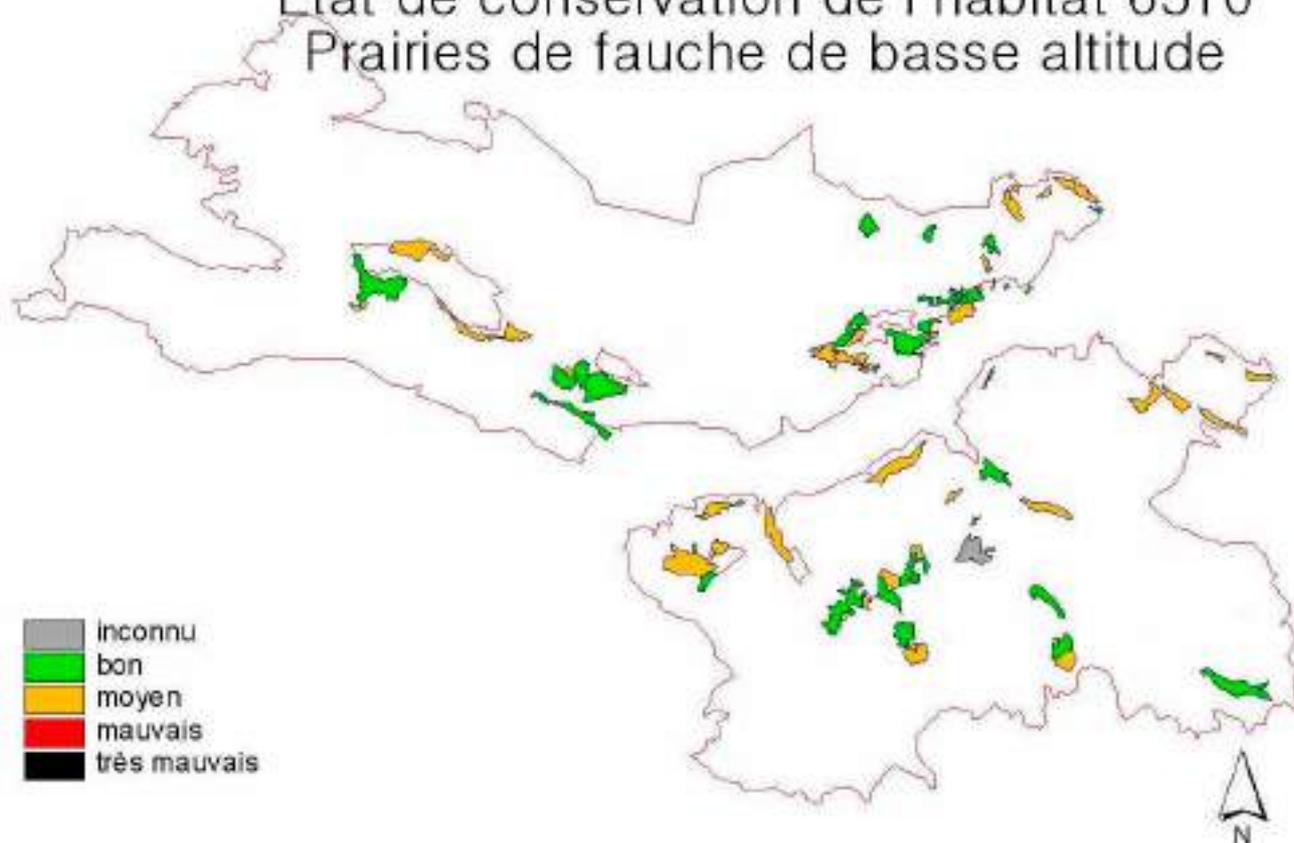


LES OBJECTIFS DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

Etat de conservation de l'habitat 6210 Pelouses sèches semi-naturelles

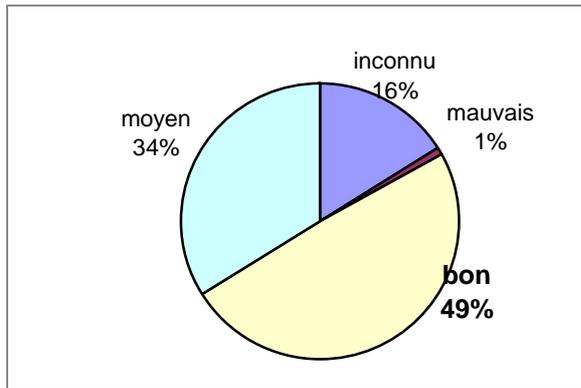


Etat de conservation de l'habitat 6510 Prairies de fauche de basse altitude



Pour les milieux ouverts, nous avons rencontré sur le site une richesse importante en habitats.

L'histoire pastorale ancienne de ce site a façonné au cours du temps une variété de milieux qui ont offert les conditions propices à l'implantation d'habitats caractéristiques dans les conditions édaphiques et climatiques locales.

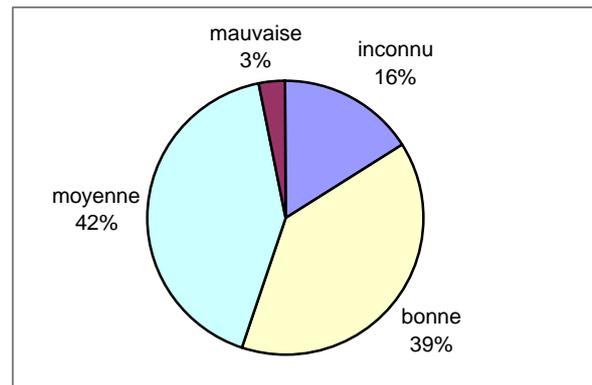


Etat de conservation global du site

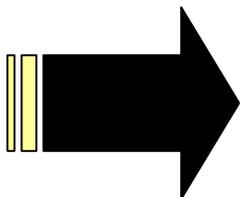
Dans son aspect général, les états de conservation des milieux et du site sont relativement satisfaisants.

Néanmoins, le manque de typicité de certains habitats (constatation que l'on peut également faire au niveau global du site) est à mettre en relation avec la déprise pastorale.

Ceci traduit une fermeture des milieux voire même dans certains cas la régression de certains habitats au profit d'habitats ne relevant plus de la directive.



Typicité globale du site



L'enjeu premier du site réside dans le maintien d'une activité agricole pérenne et raisonnée.

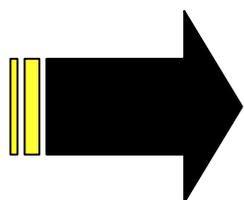
Synthèse des incidences des principales activités humaines sur les habitats :

Habitats	31.23	4030	31.881	5130	34.11	*6110	34.32 34.323 34.325 34.33	6210	37.1 37.72	6430	38.21	6510	62.12	8212
Intensification des pratiques	Dégradation des sols et de l'érosion lié au surpâturage				Amendements, casse-cailloux		Augmentation du piétinement et de la couverture végétale Transformation vers pelouse améliorée		Destruction de l'habitat par modification		Pression trop forte du pâturage Retournement de la parcelle Fauche trop précoce			
Déprise	Fermeture et retour forestier		Fermeture et retour forestier		Fermeture du milieu vers la pelouse		Banalisation de la flore, envahissement par Genet et graminées sociales puis fermeture du milieu							
Ecobuage	Destruction des espèces patrimoniales et banalisation de la flore		Destruction des espèces patrimoniales et banalisation de la flore		Destruction des espèces patrimoniales, banalisation de la flore ou décapage par érosion		Favorisation de certaines graminées, destruction des espèces patrimoniales et banalisation de la flore							
Travaux d'aménagement					Aires de pique-nique, motos vertes, feux, delta plane : destruction par intensification de la fréquentation								Ouverture de routes, pistes	
Sport de plein air													Escalade non respectueuse de la végétation	

Pour la gestion des habitats naturels forestiers :

La présence d'habitats en bon état de conservation signifie que l'on peut observer sur un site donné l'ensemble des classes d'âges du cycle de la sylvogénèse, y compris les stades de dégradation. Cela est le garant de la présence d'un peuplement stable dans le temps mais aussi de la présence de l'ensemble des habitats nécessaires à l'accueil d'un maximum d'espèce.

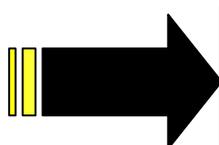
En effet, certaines espèces, dont certaines d'intérêt communautaire, sont inféodées aux **vieux arbres ou aux phases de dégradations du bois**. Ce sont très certainement les plus menacées au regard d'une gestion trop « propre » (enlèvement systématique des bois morts ou des arbres à cavités) ou lors d'évènements destructeurs tels que les feux.



Les recommandations générales en matière de gestion des habitats naturels forestiers sont :

- **Obtenir la présence de l'ensemble des stades du développement des peuplements**
- **Préserver les habitats associés** : maintien de bois mort sur pied et au sol, maintien des arbres à cavités, création d'îlots de vieillissement et préservation des arbustes en sous – bois.

Éléments à prendre en compte pour la gestion des habitats d'insectes forestiers :



	Présence de bois mort sur pied et au sol	Présence d'arbres à cavités	Présence de vieux arbres ou arbres sénescents	Stockage du bois	Présence de souches
Rosalie des Alpes (Hêtre Frêne Saules)	La larve se développe dans le bois mort		Habitat de l'espèce	Le stockage du bois fraîchement coupé est un piège pour l'espèce	
Grand Capricorne (Chênes, Châtaigniers, Charme, Frênes)		Les œufs sont déposés dans les fentes de l'écorce des vieux arbres	Les vieux chênes sont l'habitat le plus favorable		
Lucane Cerf – volant (Hêtres, Frênes, Tilleuls)	La larve se développe dans les vieilles souches, dans le bois mort		Habitat de l'espèce		Habitat essentiel pour l'espèce

INFORMATIONS SPECIFIQUES : la présence du feu

Le tableau ci – après dresse l'historique des dégâts d'incendies supportés par le site ces 10 dernières années. Bien que non exhaustif, cet historique fait état de l'importance de la problématique sur le site.

ANNEE	JOUR	COMMUNE	CANTON	PARCELLE	SURFACES BRULEES		RISQUES CONSTATES
					LANDE ha	FORET ha	
1994	03-août	MOULIS	RUERE	87		1	
1996	25-mars	BALAGUERES	LARROQUE	76	5	10	Eboulements de blocs provenant de la falaise
1997	16-janv	ENGOMER - MOULIS	LASTUGUE	78-79-80-83		24	
1997	28-févr	BALAGUERES	LA BOUCHE	76	5		
1997	03-mars	MOULIS	CHAR DE LIQUE	84	2	6	
1998	16-févr	MOULIS	CHAR DE LIQUE		7	8	
1999	07-janv	BALAGUERES	LA BOUCHE	76	6	4	
2000	27-janv	MOULIS	CHAR DE LIQUE	84	7	7	
2000	31-janv	BALAGUERES	COUMETTE - LARROQUE	71-74-75-76	10	10	
2000	07-févr	BALAGUERES	GOUARASSE - GARGALE	66-70	2	6	
2000	28-févr	BALAGUERES	LARROQUE	76	10	5	
2000	27-déc	BALAGUERES	COUMETTE - GOUARASSE - GARGALE	71-64-66	1	12	
2001	17-avr	MOULIS	CHAR DE LIQUE	84	8	10	
2002	21-janv	BALAGUERES	LA BOUCHE	76	10	8	
2002	30-janv	BALAGUERES	COUMETTE - LA BOUCHE	71-76	10	10	
2002	30-janv	BUZAN - BALAGUERES	GOUARASSE	64-65-66-67-68-	2	56	
2002	02-avr	ENGOMER - MOULIS -	LASTUGUES - RUERE	76-78-79-80-82-83	27	30	
2002	02-avr	BALAGUERES	COUMETTE	71	3		Eboulements de blocs provenant de la falaise
2002	05-avr	MOULIS	CHAR DE LIQUE	84	5	8	
2002	05-avr	MOULIS	CHAR DE LIQUE	84	15		
2005	14-janv	BALAGUERES	LA BOUCHE	71-75-76-77	25	45	
2005	27-juil	ARROUT	LA HILLE	2		7	
2005	38726	BALAGUERES	LA BOUCHE	76-77-78	155	267	Feu arrêté à 100 m des habitations

Au total ce sont plus de 300 ha de forêt et environ 200 ha de landes qui sont partis en fumée au cours de la dernière décennie. L'essentiel des secteurs brûlés concerne les communes de Moulis et de Balaguères et ont eu lieu en période hivernale (de janvier à mars). A noter un incendie relativement important qui a eu lieu en juillet 2005 sur les peuplements forestiers de la commune d'Arrouy et qui a détruit 3 ha de forêt communale et 3 ha de forêt privée.

La fréquence des incendies est en lien direct avec les pratiques de brûlage qui ne sont pas toujours contrôlés. Outre le fait que ces incendies détruisent une partie des habitats naturels du site, ils constituent également une menace pour les personnes (feux proches des habitations, destruction des boisements stabilisateur des blocs des falaises de l'Estélas.)

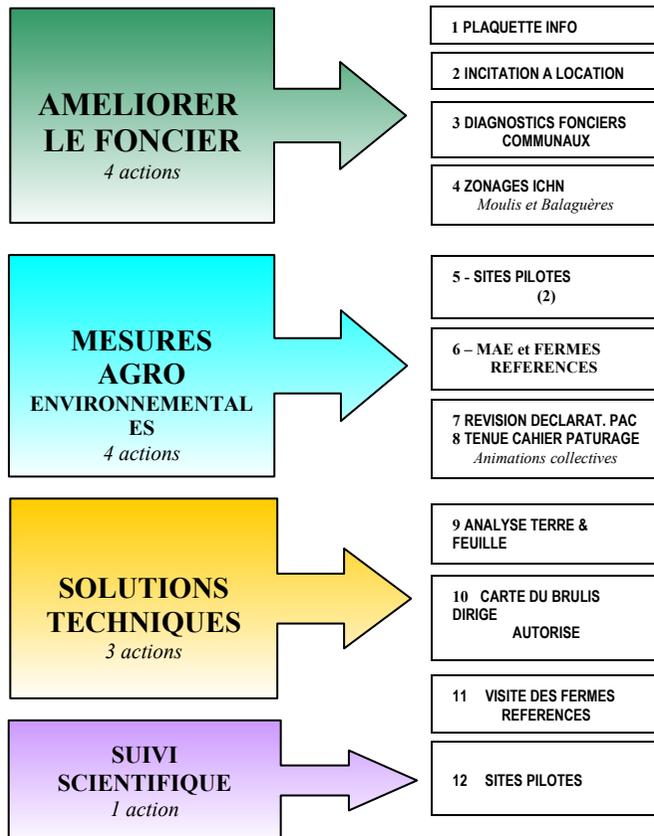
**LE PROGRAMME DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE NATUREL
D'INTERET COMMUNAUTAIRE**



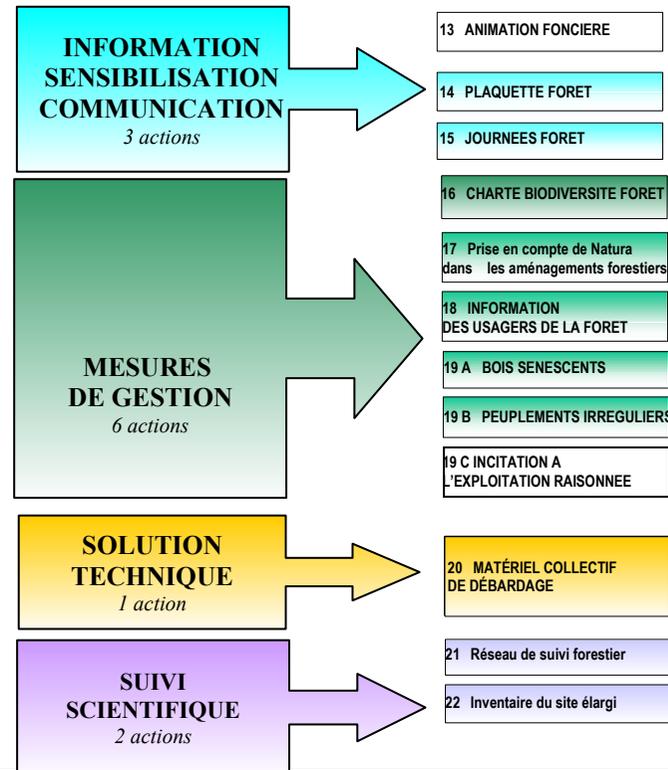
**Les Fiches-actions
et cahiers des charges**

Le Programme de 30 actions

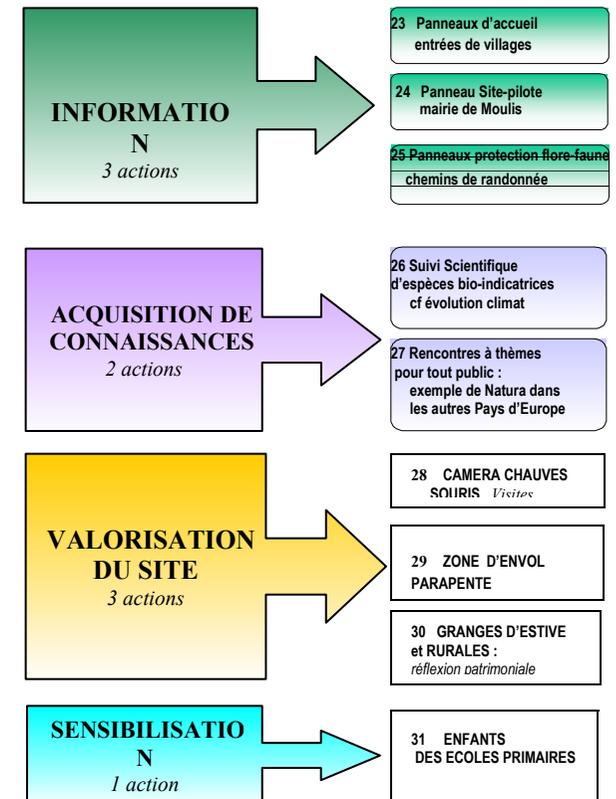
Les milieux ouverts
utilisés par les
agriculteurs :



Les milieux forestiers :



Les mesures d'accompagnement :



Les milieux ouverts utilisés par les agriculteurs

Généralités :

L'organisation foncière des 70 exploitations agricoles déclarées à la PAC est complexe dans ce site de montagne.

Pour aller à terme vers un contrat de gestion des milieux en terrains privés support d'une activité agricole, il est nécessaire de recadrer au préalable le niveau d'organisation foncière.

C'est le fil conducteur qui est proposé pour la première période d'actions.

Les éleveurs se sont exprimés sur le besoin de soutien à des investissements d'aménage d'eau et de clôtures pour pérenniser, développer, améliorer leurs interventions dans les Pelouses Sèches.

Cette thématique sera à suivre.

Il est proposé de mettre l'accent sur deux investissements pédagogiques :

- Une vitrine de modes de gestion qui ferait suite à la reconquête des milieux sur la propriété d'une collectivité,
- La réunion en un réseau de fermes dites de références de ceux qui auront engagé un contrat sur leurs propriétés privées.

Ces interventions apporteront des réponses techniques et ouvriront la possibilité de partager une approche concrète de la gestion des milieux. Les précédentes opportunités, qu'il s'agisse du contrat environnemental Article 19 ou bien du contrat CTE, devenu CAD, sont restées sans écho sur ce territoire.

Parce que l'on ne peut pas s'appuyer sur ces expériences au fil du temps, on veillera à stimuler toute action de communication et d'échange.

1.

Plaquette d'information sur les contrats de location des terres

Ligne d'action/Mesure	I – Information, Sensibilisation, Communication Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'information à créer sur le site
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	L'ensemble du site

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure animatrice

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Informer les propriétaires fonciers sur les différents modes opératoires écrits pour louer leurs terrains de façon durable aux agriculteurs.

Descriptif des engagements :

Le travail sur le foncier est prioritaire sur ce site. La sensibilisation des propriétaires fonciers se fera à travers plusieurs outils complémentaires, dont cette plaquette qui sera travaillée en partenariat avec le Conseil Général.

Objectif d'information : rédiger un outil pédagogique

- Décrire l'ensemble des contrats de location écrite des terres : bail rural, convention pluriannuelle, commodat etc
- Décrire les obligations de maîtrise foncière que l'agriculteur doit présenter avant de s'engager dans un contrat de gestion des milieux naturels
- Informer sur l'impact de ces contrats pour l'économie agricole et pour un territoire

Objectif de sensibilisation :

- Diffusion du document à l'ensemble des propriétaires fonciers :
 - environ 1 000 personnes pour chacune des 3 communes majeures du site
 - document à concevoir pour être conservé

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place prioritaire					

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Conception plaquette et diffusion :	8 000
Coût total de l'information :	8 000

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État - MEDD (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	4 000	4 000			8 000 €

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Plaquette
- Listes des propriétaires

2.

Incitation à la mise en location des terres

Ligne d'action/Mesure	C – MESURES CONNEXES Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aide incitative
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	Milieux ouverts sur l'ensemble du site

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaire

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Maintenir une activité agricole pérenne en permettant aux agriculteurs de disposer d'une maîtrise foncière ou d'usage suffisante pour mettre en œuvre des projets de pâturage dans la durée.
- Inciter les propriétaires fonciers à louer leurs terrains aux agriculteurs en vue de conclure des contrats de gestion sur les pelouses et prairies.

Descriptif des engagements :

Une aide incitative sera versée au propriétaire qui conclut une location écrite. Le montant de l'aide sera proportionnel à l'effort consenti :

- bail rural : montant de 300 €/ha
- convention pluriannuelle de pâturage ou convention de mise à disposition à la SAFER : montant de 50 €/ha

L'aide concernera l'ensemble des parcelles à l'intérieur du périmètre Natura, qu'elles présentent ou non des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les bois ne seront pas primés.

L'aide ne concernera pas les mises en location entre membres de la même famille (de parents ou grands parents à enfants, entre époux, entre frères et sœurs).

L'aide sera plafonnée à 1 500 € par propriétaire.

Le montant minimum d'aide sera un forfait de 100 € par propriétaire quelle que soit la surface.

Engagements du propriétaire :

- Durée de 5 ans minimum pour les contrats à durée librement négociée
- Fractionner sa propriété en d'autant de contrats de location qu'il y a d'usagers effectifs sur le terrain
- Bénéficiaires possibles de la location : un agriculteur à titre principal ou un agriculteur à titre secondaire ; dans le cas de nouvelles mises en location, le bénéficiaire sera en règle vis à vis de l'autorisation d'exploiter délivrée par le Préfet de l'Ariège.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place prioritaire					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Année 1 : objectif de 15 ha	3 000
Année 2 : objectif de 15 ha	3 000
Année 3 : objectif de 80 ha	16 000
Année 4 : objectif de 80 ha	16 000
Année 5 : objectif de 5 ha	1 000
Année 6 : objectif de 5 ha	1 000

Coût total de la mesure : 40 000

Coût moyen = 200 €/ha
Objectif de 200 ha avec maîtrise foncière

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État - MEDD (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50		50		100 %
€	20 000		20 000		40 000 €

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Nouvelles Surfaces sous contrat de location, dont des surfaces en Pelouses et en Prairies de basse altitude.
- Nombre d'exploitants bénéficiaires.

3.

DIAGNOSTICS FONCIERS COMMUNAUX

Ligne d'action/Mesure	C – MESURES CONNEXES Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs locaux
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	Ensemble du site

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Communes du site Natura

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Maintenir une activité agricole pérenne grâce à une maîtrise foncière ou d'usage suffisante pour mettre en œuvre des projets de pâturage dans la durée.
- Evaluer la faisabilité d'opérations collectives d'aménagement du foncier dans des parties de communes.
- Sensibiliser les propriétaires fonciers à l'aménagement du territoire.

Descriptif des engagements :

Sur demande du Conseil Municipal, une analyse de la situation foncière et des projets socio-économiques aboutit à définir une (ou des) zone(s) favorables à une procédure d'aménagement foncier, en soutien à des projets.

Le diagnostic foncier communal est l'occasion de sensibiliser les gestionnaires à diverses problématiques, ici celle des espaces en herbe, puis de mettre en commun des préoccupations. C'est le Conseil Général de l'Ariège qui met en œuvre ce dispositif.

La commune de MOULIS a mené un diagnostic en 2003 : parmi les endroits ciblés pour améliorer le regroupement des propriétés et leurs conditions de travail, 4 sont dans le périmètre de Natura. Le travail de sensibilisation des propriétaires fonciers dans le cadre de Natura viendra appuyer ou relancer toute dynamique allant vers une structuration efficace des propriétés. L'initiative de MOULIS et son avancement sert d'observatoire pour les communes alentours. Trois ans après le diagnostic,

l'idée commence à faire son chemin et les premiers propriétaires viennent exprimer des demandes concrètes.

Pour prendre en mains cette situation foncière complexe, il est souhaité que les communes de BALAGUERES et d'ENGOMER établissent à leur tour leur diagnostic foncier. A BALAGUERES, un remembrement sert de référence dans la partie plaine de *Balagué* située pour majeure partie hors périmètre Natura.

La procédure de mise en œuvre d'un diagnostic foncier connaîtra une mise à jour courant 2007.

Préalable à l'application de ces engagements : /

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x		x	

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

2 diagnostics communaux

50 000

Coût total de la mesure :

50 000

Plan de financement :

	Europe	État	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50		50		100 %
€	25 000		25 000		50 000 €

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Surfaces des zonages d'aménagement foncier, dont des surfaces en Pelouses et en Prairies de basse altitude.
- Taux de contractualisation dans ces espaces.

4.

RE-CLASSEMENT COMMUNAL POUR LES ICHN

Ligne d'action/Mesure	AUTRES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
------------------------------	-----------------------------------

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	Les 2 communes de BALAGUERES, MOULIS

Instructeur	Services de la DDEA
Bénéficiaire	Collectivités locales

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Maintenir une activité agricole pérenne grâce à une rémunération suffisante des élevages : ré évaluer les zonages ICHN actuels qui n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière au moment de leur définition étant donné leur faible impact à cette époque-là dans les années 1980. La donne a changé avec la « nouvelle » PAC de 1992.

ICHN Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels : pour bénéficier des ICHN les demandeurs doivent remplir les conditions définies dans le Code Rural - articles R 113-18 à R 113-26, les arrêtés pris pour son application, ainsi que le règlement CE n°1257/1999.

Ces conditions sont notamment :

- de résider et d'avoir le siège d'exploitation en zone défavorisée
- d'exploiter au moins 80 % de sa SAU en zone défavorisée
- d'adopter des pratiques d'élevage évitant le surpâturage comme le sous pâturage
- de respecter les bonnes pratiques agricoles.

L'indemnité est calculée en fonction des surfaces fourragères éligibles, des productions végétales éligibles, du cheptel présent sur l'exploitation, et **du type de zone défavorisée** dans lequel se situe l'exploitation. Elle est plafonnée à 50 hectares.

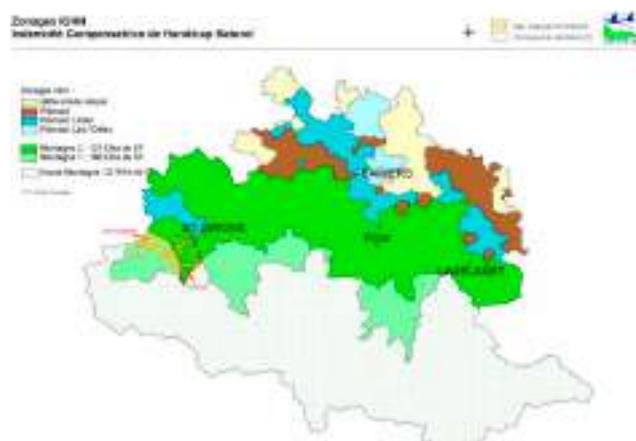
Afin de favoriser un tissu rural dense, une majoration de 30 % est accordée aux 25 premiers hectares primés. Enfin pour les éleveurs ovins et caprins, une majoration de 30 % en zone de piémont et en zone défavorisée simple et de 10 % en zone de montagne est également effectuée.

Cette indemnité a été versée en 2004 à environ 105 000 agriculteurs, ce qui représente un montant total de 477 millions d'Euros. Plus de 3/4 des indemnités versées bénéficient aux exploitations des zones de montagne et de haute montagne.

Descriptif des engagements :

Les demandes portent sur les deux reclassements suivants :

- MOULIS : zonage Montagne 2 sollicité de passer en Montagne 1
- BALAGUERES : zonage Montagne 1 sollicité de passer en Haute Montagne.



Il s'agit d'accompagner les Municipalités dans leurs démarches administratives : préparation des dossiers, liens avec la DDEA et le CEMAGREF.

Cette démarche n'est pas à mettre sur le compte de la réforme nationale en cours pour répondre aux observations de la Cour des comptes européenne.

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) dans le dispositif 2000-2006, visent à soutenir les exploitants des zones de montagne, des autres zones défavorisées ainsi que des zones affectées de handicaps spécifiques. Si le zonage ICHN ne devrait pas changer pour la montagne, il devrait être révisé dans la perspective des fonds structurels 2007-2013 s'agissant des autres zones défavorisées. En attendant l'expertise de ce dossier, les dispositions de l'actuel règlement devraient rester en vigueur jusqu'en 2010.

La délimitation des zones défavorisées est fondée sur des critères physiques pour les zones de montagne et sur des critères physiques et économiques pour les autres zones défavorisées.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
X	X				

Enveloppe théorique de l'action :

Année 1 : 3 jours d'accompagnement
Année 2 : 3 jours d'accompagnement

Coût en € TTC

Coût total :

Plan de financement :

	Europe	État	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%			100 %		100 %
€					

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- /

5.

SITES PILOTES de LIQUE et de BALAGUE

Ligne d'action/Mesure	B – GESTION DES HABITATS NATURELS HORS CONTEXTE AGRICOLE Réouverture de milieux embroussaillés
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	4 endroits du site Natura : MOULIS : Chars de Liqué et Sourroque BALAGUERES : Soulane de Balagué et Ste Catherine

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Gestionnaires des terrains domaniaux et communaux des communes de BALAGUERES et de MOULIS

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Freiner la déprise et regagner en biodiversité
- Reconquérir l'espace en vue d'un usage agricole, disposer de références techniques et d'un outil local de vulgarisation technique auprès des agriculteurs pour développer une dimension pédagogique forte ; s'appuyer pour se faire sur des terrains de collectivités (Etat, Communes).
- Participer à la défense incendie grâce à des milieux entretenus.

Descriptif des engagements :

Le projet porte sur la reconquête de terrains par du pacage.

Selon les sites, une réflexion permettra de fixer

1. les objectifs d'ouverture du milieu et la priorité des interventions : conserver des zones en l'état actuel, remettre en pacage des zones de taille modeste, remettre en pacage des zones de taille importante.
2. les moyens d'y arriver :
ou bien confier la mise en œuvre à des agriculteurs dans le cadre d'une location classique : les surfaces entreront dans la déclaration parcellaire PAC de l'agriculteur qui pourra solliciter des aides surfaciques de type PHAE et MAEt (voir fiche N°6).
ou bien expérimenter une gestion et développer une dimension pédagogique : établir un Plan de Gestion fin des Pelouses ; le mettre en œuvre en ayant recours à des agriculteurs dans le cadre

d'une prestation de service qui fixe la nature des interventions pour chaque année (par exemple taille des parcs mobiles, dates de pâturage, chargement annuels et/ou instantané etc) ; évaluer les effets de la gestion entreprise ; Organiser des visites annuelles pour faire partager cette expérience auprès des agriculteurs du site Natura.

Sur les terrains de l'Etat : le site des *Chars de Liqué* est géré par l'ONF qui confie environ 80 ha de pacages à 8 agriculteurs.

Sur les terrains des communes : pour la commune de Moulis, il y a un constat d'échec dans la mission d'entretien, demandée sous la forme de jours de nettoyage, qui est déléguée à des agriculteurs en contrepartie du pâturage.

4 sites sont concernés :

le *Char de Liqué* : espace homogène

la *Soulane de Balagué* : placettes entre chênes pubescents

Ultérieurement :

Sourroque et le Char de Moulis

Les abords de *Ste Catherine*

Ces terrains ne sont pas déclarés dans la SAU surface agricole utile. Ils n'ont jamais été le support d'aide de type Prime à l'herbe.

Les étapes de mise en œuvre seront :

Mesure 5-1 : Méthode d'intervention et Diagnostic

- Réflexion regroupant les acteurs et usagers afin de dresser l'état des et de choisir les objectifs de restauration, le mode d'intervention : mise en location individuelle ou gestion expérimentale). pour le *Char de Liqué* par exemple réunir les élus locaux Moulis Montégut, agriculteurs, pompiers, chasseurs (ACCA, AICA du Castillonnais, Comité d'Entreprise d'AIR France locataire de la chasse), écoles et clubs de parapente, randonneurs etc.

Il pourra être choisi à ce stade de louer les terrains « en l'état ».

- Plan de gestion global pour 5/6 ans ; les objectifs de gestion pourront être différenciés selon les habitats.

Ces travaux feront partie de l'animation annuelle du site.

Mesure 5-2 : Travaux d'amélioration et d'équipement

- Points d'eau à réhabiliter (Montegut) ou à créer (Balagué)
- Clôtures mobiles fixes
- Accès
- Débroussaillage

Les communes et l'ONF seront les maîtres d'ouvrage ; un contrat Natura 2000 sera proposé avec une prise en charge des travaux à 100 % ; il sera étudié la possibilité d'un contrat annuel.

Il pourra être choisi à ce stade de louer les terrains « prêts à pacager ».

Une seconde option consistera à développer une vitrine pédagogique : il s'agit de disposer de moyens concrets et adaptés au site pour informer, clarifier, mobiliser les agriculteurs autour de la biodiversité dans les milieux qu'ils utilisent. Il s'agira également de soutenir les élus dans les modes de gestion d'un territoire.

Mesure 5-3 : Gestion expérimentale par pâturage

- Plans de gestion annuels avec un protocole de mise en œuvre : nature des interventions (pâturages, petit débroussaillage manuel et/ou mécanique, brûlages dirigés, etc) et leurs plannings etc.
- Conventions annuelles avec des prestataires de service en privilégiant les agriculteurs déjà présents ; Fourniture d'un cahier des charges détaillé.

- Suivi annuel du Plan de Gestion.

L'encadrement technique sera confié à une structure locale. Un partenariat pourra être établi avec le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels.

Mesure 5-4 : Visite du site pilote

Présentation du travail annuel aux élus locaux, aux agriculteurs, OPA et à la presse
2 à 3 fois en 5/6 ans

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place <i>Char de Liqué</i>					
			Mise en place <i>Soulane de Balagué</i>		

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Mesure 5-1 : Méthode d'intervention et Diagnostic

Animation : 3 jours
Diagnostic : 3 jours
Coût par site = 2 880 €
Projet de 2 sites

5 800

Mesure 5-2 : Travaux d'amélioration et d'équipement

Intervention annuelle 25 000 €
Interventions pluriannuelles 15 000 €/an

70 000

Mesure 5-3 : Gestion expérimentale par pâturage

Animation : 4 jours
Prestations de services : 10 000 €
Suivi : 1 jour
Coût par site = 12 500 €

12 500

Mesure 5-4 : Visite du site pilote

Animation : 3 jours

1 350

Coût total :

90 000

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	45 000	45 000			90 000 €

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- % ou Surfaces réouvertes dans le site

6.

**MESURES AGRI ENVIRONNEMENTALES
ET RESEAU DE 10 FERMES REFERENCES « MAEt »**

Ligne d'action/Mesure	A – AGRI ENVIRONNEMENT, GESTION DES HABITATS NATURELS EN CONTEXTE AGRICOLE C – MESURES CONNEXES I – INFORMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510) Chauves-souris : Petit Rhinolophe E1303, Grand Rhinolophe E1304 et Minioptère de Schreiber E1310.
Zone d'application	Ensemble du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Agriculteurs

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Maintenir une activité agricole pérenne et raisonnée
- Maintenir ouverts les milieux constitués de Prairies Maigres de fauche de basse altitude : éviter de modifier la flore par du pâturage intensif ou du sous-pâturage ; éviter de modifier la flore par l'apport de trop de fertilisants ; permettre la reproduction des plantes par la floraison et retarder la date de fauche ; contenir les refus de pâturage et les pousses de ligneux en intervenant à l'automne.
Le potentiel est de 205 ha situés sur l'ensemble du site avec une surface moyenne de 2.5 ha.
- Limiter la fermeture des Pelouses Sèches, voire les reconquérir s'il existe un intérêt agricole : conserver une pelouse diversifiée présentant des roches, des genévriers et des landes ; limiter l'extension des fourrés, proposer une coupe ou un débroussaillage de reconquête ; restaurer la strate herbacée rase : enlèvement de la végétation par pâturage ou par fauche si la parcelle est mécanisable.
Le potentiel est de 700 ha situés sur l'ensemble du site.
- Maintenir les populations des chauves-souris : maintenir des lieux de mise bas en assurant un accès libre dans les granges où elles se reproduisent et maintenir des lieux de nourriture au travers de prairies avec une flore diversifiée.

Descriptif des engagements :

Le projet consiste à réunir les agriculteurs qui répondront aux mesures de gestion des milieux naturels et agricoles en signant un contrat de type « contrat MAEt ». Une mission pédagogique leur sera proposée au delà de ce contrat.

Le contrat MAEt (Mesures Agri Environnementales territorialisées) comprendra les mesures relatives à la gestion de l'herbe et à la préservation des chauves-souris. Ces mesures sont soit nationales avec éventuellement des critères régionaux ou départementaux, soit territorialisées avec éventuellement des critères spécifiques au site.

Les mesures décrites ci-après correspondent à la version du 20/02/07 qui est en cours d'étude par les instances européennes, leur contenu définitif sera adapté suite à leur validation.

Voir ci dessous les mesures 6-1 à 6-6.

Sur le volet pédagogique, l'idée est de travailler chaque année autour de 2 fermes, ce qui amène à l'objectif d'un réseau de 10 fermes. Il sera proposé de :

- Participer à l'organisation d'une « Porte Ouverte » sur la ferme
- Bénéficier d'un suivi personnalisé pendant la durée du contrat environnemental
- Mettre en place des actions expérimentales qui ne sont pas prises en compte dans les contrats MAEt : exemple des habitats bâtis pour les chauves-souris.

Voir ci dessous les mesures 6-7 à 6-9.

Mesure 6-1 : gestion de l'herbe

Cette mesure concerne les Prairies permanentes et les Pelouses d'intérêt communautaire.

L'engagement des trois mesures suivantes, PHAE, C14 et HERBE01, sera obligatoire dans un contrat MAEt du site Natura.

- La mesure « **gestion de prairie ou pelouse avec Cahier des Charges PHAE** » sera proposée aux agriculteurs non éligibles à la mesure PHAE. Ceci concernera des critères de chargement à la surface ou de taux de spécialisation herbagère.

Cette mesure sert de « socle » et les mesures suivantes viennent s'y rajouter.

Le Cahier des Charges est national et il sera complété par des critères départementaux : un coefficient de minoration sera applicable aux espaces moins productifs, à savoir les landes et parcours.

(PHAE = PRIME HERBAGERE AGRO ENVIRONNEMENTALE)

- **CI4 Diagnostic d'exploitation** : Cahier des Charges régional
- **HERBE01 Enregistrement des interventions mécaniques** : Cahier des Charges national

Mesure 6-2 : diminution ou absence d'azote minéral sur prairies

L'engagement de l'une de ces deux mesures sera obligatoire dans un contrat MAEt du site Natura.

Les surfaces éligibles sont les îlots PAC comprenant les habitats naturels « Prairies de fauche de basse altitude » codées 6510 et la partie fauchée des « Pelouses sèches semi-naturelles » codées 6210.

HERBE02 Limitation de la fertilisation azotée sur Prairies d'intérêt communautaire :

Cahier des Charges spécifique

La quantité maximale de fertilisation azotée totale, minéral + organique, est limitée à 95 unités.

La quantité maximale de fertilisation azotée minérale est limitée à 30 unités.

L'épandage de boues d'épuration n'est pas autorisée ; l'épandage de compost est autorisé.

HERBE03 Limitation de la fertilisation minérale et organique NPK sur Prairies d'intérêt communautaire : Cahier des Charges national

Mesure 6-3 : favoriser la montée à graines des plantes rases par le retard de fauche sur prairies
L'engagement de cette mesure sera optionnelle dans un contrat MAEt du site Natura.

HERBE06 Absence d'intervention mécanique pendant une période déterminée sur prairies d'intérêt communautaire : voir Cahier des Charges spécifique

Les surfaces éligibles sont les îlots PAC comprenant les habitats naturels « Prairies de fauche de basse altitude » codées 6510 et la partie fauchée des « Pelouses sèches semi-naturelles » codées 6210.

Elle sera fixe sur la parcelle durant les 5 années d'engagement.

La période d'interdiction de la fauche et/ou du broyage sera de 3 semaines :

- du 25 mai au 15 juin pour les prairies en deçà de 700 m d'altitude,
- du 17 juin au 8 juillet pour les prairies au delà de 700 m d'altitude.

L'objectif recherché est un retard de fauche qui permet la reproduction par graines des plantes de la strate rase de la prairie, suivi d'une obligation de fauche ou de broyage avec enlèvement des produits.

Le pâturage est interdit pendant la période d'absence de fauche. Le déprimage est autorisé en début de printemps.

Mesure 6-4 : intervention d'automne pour contenir les refus de pâturage et les pousses de ligneux sur prairies

Cet objectif naturaliste est déjà compris dans la précédente mesure PHAE (engagement E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental).

Pour les Prairies Maigres de fauche de basse altitude, le schéma de gestion est :

<i>optionnel</i>	HERBE06 75 €	HERBE06 56 €
<i>obligatoire</i>	HERBE02 17 €	HERBE03 135 €
	HERBE01 17 €	HERBE01 17 €
	Socle PHAE 76 €	Socle PHAE 76 €
	Soit un total de 110 à 185 €	Soit un total de 228 à 284 €

Mesure 6-5 : conserver une Pelouse diversifiée

L'engagement de cette mesure sera optionnelle dans un contrat MAEt du site Natura.

HERBE09 Gestion pastorale : Cahier des Charges national et modèle régional de plan de gestion.

Les surfaces éligibles sont les milieux naturels « Landes sèches européennes » code 4030, « Landes à Genévriers » code 5130 et « *Pelouses sèches semi-naturelles » code 6210.

Il sera établi une liste de structures agréées pour l'élaboration du plan de gestion pastorale incluant un diagnostic initial sur chacune des unités pastorales engagées.

La gestion par pâturage sera requise chaque année.

Mesure 6-6 : reconquérir une Pelouse Sèche

L'engagement de cette mesure sera optionnelle dans un contrat MAEt du site Natura.

OUVERT01 Ouverture d'un milieu en déprise : Cahier des Charges spécifique

Les surfaces éligibles sont les milieux naturels « Landes sèches européennes » code 4030, « Landes à Genévriers » code 5130 et « *Pelouses sèches semi-naturelles » code 6210 ou bien des milieux susceptibles de devenir des habitats d'intérêt communautaire après leur réouverture. Il sera établi une liste de structures agréées pour la réalisation des programmes de travaux d'ouverture incluant un diagnostic initial des parcelles concernées.

Le programme de travaux pourra être réalisé par tranches. Il précisera si la régénération par implantation d'une prairie peut être autorisée par un semis à la volée. Il précisera également la période d'intervention dans le respect des périodes de reproduction de la flore et de la faune : une période d'interdiction de 60 jours devra être fixée, sur ce territoire elle sera comprise en général entre le 1^{er} mars et le 15 juillet.

Pour l'entretien de la pelouse après ouverture :

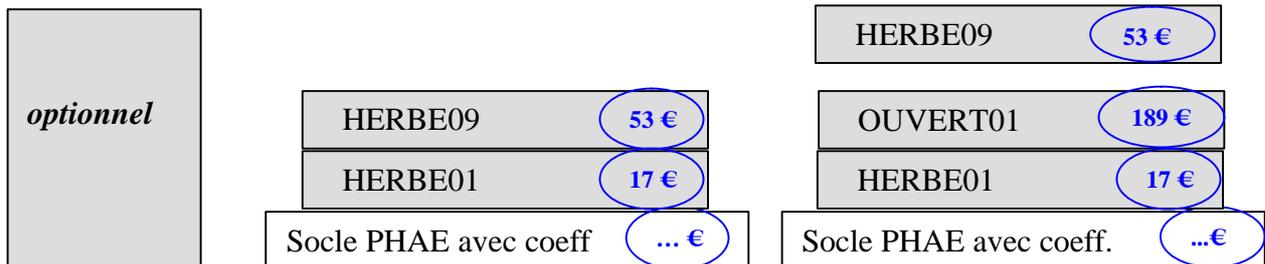
Les espèces ligneuses à éliminer sont, suivant les contextes de profondeur du sol et d'exposition de la pelouse, le genêt scorpion et le genêt à balai, le genévrier, la fougère, la bruyère, le prunellier et l'aubépine.

Un broyage sera conduit l'année qui suit l'ouverture puis la périodicité d'élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables sera bi-annuelle. Soit au total 3 interventions mécaniques au minimum sur 5 années.

La méthode d'élimination mécanique sera la fauche ou le broyage au sol, les produits seront obligatoirement exportés, le brûlage sur place en un point de la parcelle sera autorisé. Le recours au désherbage chimique se fera dans les conditions définies par la PHAE, à savoir qu'il n'est autorisé que pour des interventions ponctuelles, sous des clôtures ou sur des plantes envahissantes.

Les interventions seront enregistrées sur les surfaces engagées.

Pour les Pelouses Sèches, le schéma de gestion est :



Type d'engagement	Engagements spécifiques ¹		MAE
Obligatoire	1A- Engagements relatifs à la PHAE		PHAE
	1B- Diagnostic d'exploitation		C14
	1C- Enregistrement des interventions et des pratiques		HERBE01
	2- Limitation de fertilisation azotée minérale ou Absence de fertilisation sur Prairies de Fauche		HERBE02 HERBE03
Optionnel	3- Report de fauche et pâturage de 3 semaines sur prairie de fauche		HERBE06
	4- Maintien de l'ouverture par élimination mécanique des rejets ligneux sur prairies		Engagement 6 de PHAE
	5- Gestion pastorale des pelouses		HERBE09
	6- Ouverture de pelouses en déprise		OUVERT01

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
6-1A PHAE : 10 x 60 ha x 5 ans x 76€/ha <i>mettre à jour avec coeff départemental Pelouses</i>	228 000
6-1B C14 Diagnostic : 10 x 5 ans x 96 €	4 800
6-1C HERBE01 Enregistrement : 120 ha x 5 ans x 17€/ha	10 000
6-2A HERBE02 30 ha x 5 ans x 17 €/ha	2 500
6-2B HERBE03 30 ha x 5 ans x 135 €/ha	20 000
6-3 HERBE06 12 ha x 5 ans x 65 €/ha	4 000
6-5 HERBE09 30 ha x 5 ans x 53 €/ha	8 000
6-6 OUVERT01 30 ha x 5 ans x 189 €/ha	28 000
Coût total :	325 000

Plan de financement :					
	Europe	État	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	114 000 PHAE 48 500	162 500			325 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :	
-	Nombre de contrats
-	Surfaces d'habitats naturels et d'habitats d'espèces sous contrat

Tableau des MAEt du site NATURA FR7300836

Intitulé	Habitat	Combinaison d'engagements unitaires	codes combinaison	intitulé MAE NATURA 2007/2013	montant €/ha/an	adaptation locale				
Gestion de prairie de fauche	Prairie mésophile	Gestion extensive de la prairie Enregistrement des pratiques Diminution de fertilisation azotée	PHAE HERBE01 HERBE02	Prairie de Fauche avec diminution de fertilisation azotée à 30 Unités	110					
Gestion de prairie de fauche	Prairie mésophile	Gestion extensive de la prairie Enregistrement des pratiques Suppression de fertilisation	PHAE HERBE01 HERBE03	Prairie de Fauche sans fertilisation minérale et organique	228					
Gestion de prairie de fauche	Prairie mésophile	Gestion extensive de la prairie Enregistrement des pratiques Diminution de fertilisation azotée Retard de fauche	PHAE HERBE01 HERBE02 HERBE06	Prairie de Fauche avec diminution de fertilisation azotée et retard de fauche	185					
Gestion de prairie de fauche	Prairie mésophile	Gestion extensive de la prairie Enregistrement des pratiques Suppression de fertilisation Retard de fauche	PHAE HERBE01 HERBE03 HERBE06	Prairie de Fauche sans fertilisation minérale et organique et avec retard de fauche	284					
Gestion de Pelouse Sèche	Pelouse mésophile	Gestion extensive de la pelouse Enregistrement des pratiques Gestion pastorale	PHAE coeff HERBE01 HERBE09	Conserver une Pelouse Diversifiée						
Gestion de Pelouse Sèche	Pelouse mésophile	Gestion extensive de la pelouse Enregistrement des pratiques Gestion pastorale Ouverture milieu en déprise	PHAE coeff HERBE01 HERBE09 OUVERT01	Reconquérir une Pelouse Sèche						

Tableau des codes et des montants des MAEt du site NATURA FR7300836

Milieux en herbe	type	combinaison	codification	formule calcul	coûts induits	montant €/ha/an	plafond
gestion de Prairie de Fauche avec diminution de fertilisation azotée à 30 Unités	HE	PHAE HERBE01 HERBE02	MP-N836-HE1	110	22	132	450
gestion de Prairie de Fauche sans fertilisation minérale et organique	HE	PHAE HERBE01 HERBE03	MP-N836-HE2	228	46	274	450
gestion de Prairie de Fauche avec diminution de fertilisation azotée et avec report de la date de fauche (3 SEM)	HE	PHAE HERBE01 HERBE02 HERBE06	MP-N836-HE3	185		185	450
gestion de Prairie de Fauche sans fertilisation minérale et organique et avec report de la date de fauche (3 SEM)	HE	PHAE HERBE01 HERBE03 HERBE06	MP-N836-HE4	284		284	450
Conserver une Pelouse Diversifiée	HE	PHAE HERBE01 HERBE09	MP-N836-HE5				450
Reconquérir une Pelouse Sèche	HE	PHAE HERBE01 HERBE09 OUVERT01	MP-N836-HE6				450

Cahier des Charges :

<p>Gestion de prairie de fauche avec limitation de la fertilisation azotée minérale à 30 unités MP-N836-HE1</p>	<p>Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Montant retenu : 110 €/ha/an + coût induit de 22 €/ha/an</p>
<p>Territoires visés</p>	<p>Site NATURA FR 7300836</p>	
<p>Objectifs</p>	<p><i>ENJEU BIODIVERSITE</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i></p>	
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Prairies permanentes : flots PAC comprenant les habitats naturels « Prairies de fauche de basse altitude » codées 6510 et la partie fauchée des « Pelouses sèches semi-naturelles » codées 6210 <i>Le versement des aides agro environnementales ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i></p>	
	<p><u>Rappel</u> : respecter les Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)</p> <hr/> <p>SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p> <hr/> <p>HERBE 01 Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux de fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p>HERBE 02 Limitation de la fertilisation minérale Fertilisation limitée à : - 95 U totales d'N/ha/an dont 30 unités d'azote minérale - 60 U totales d' P/ha/an - 60 U totales d' K/ha/an Pas d'épandage de boues d'épuration ou de compost à base de boues ; épandage autorisé de compost classique.</p>	

Cahier des Charges :

Gestion de prairie de fauche sans fertilisation		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 228 €/ha/an + coût induit de 46 €/ha/an
MP-N836-HE2			
Territoires visés	Site NATURA FR 7300836		
Objectifs	<p><i>ENJEU BIODIVERSITE</i></p> <p><i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i></p> <p><i>Lutter contre la déprise agricole</i></p> <p><i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i></p>		
Conditions d'éligibilité	<p>Prairies permanentes : flots PAC comprenant les habitats naturels « Prairies de fauche de basse altitude » codées 6510 et la partie fauchée des « Pelouses sèches semi-naturelles » codées 6210</p> <p><i>Le versement des aides agro environnementales ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i></p>		
	<p><u>Rappel</u> : respecter les Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)</p>		
	<p>SOCLE PHAE</p> <p>E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier.</p> <p>E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié.</p> <p>E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</p> <p>E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »</p> <p>E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental</p> <p>E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit.</p> <p>E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p>		
	<p>HERBE 01 Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux de fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p>HERBE 03 Absence de fertilisation minérale et organique Pas d'épandage de boues ou de compost à base de boues.</p>		

Cahier des Charges :

<p>Gestion de prairie de fauche avec limitation de la fertilisation azotée et avec report de la date de fauche (3 SEMAINES) MP-N836-HE3</p>	<p>Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Montant retenu : 185 €/ha/an + coût induit de 37 €/ha/an</p>
<p>Territoires visés</p>	<p>Site NATURA FR 7300836</p>	
<p>Objectifs</p>	<p><i>ENJEU BIODIVERSITE</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i></p>	
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Prairies permanentes : flots PAC comprenant les habitats naturels « Prairies de fauche de basse altitude » codées 6510 et la partie fauchée des « Pelouses sèches semi-naturelles » codées 6210</p> <p><i>Le versement des aides agro environnementales ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i></p>	
	<p><u>Rappel</u> : respecter les Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)</p> <hr/> <p>SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p> <hr/> <p>HERBE 01 Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux de fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p>HERBE 02 Limitation de la fertilisation minérale Fertilisation limitée à : - 95 U totales d'N/ha/an dont 30 unités d'azote minérale - 60 U totales d' P/ha/an - 60 U totales d' K/ha/an Pas d'épandage de boues d'épuration ou de compost à base de boues ; épandage autorisé de compost classique.</p> <p>HERBE 06 Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables Localisation des parcelles ou des bandes en herbe, y compris des bandes fauchées tardivement au sein de prairies, d'après le diagnostic d'exploitation. Report de la date de fauche de 3 semaines Réaliser la 1^{ère} fauche : après le 15 juin pour les prairies en deçà de 700 mètres d'altitude après le 8 juillet pour les prairies au delà de 700 mètres d'altitude Dans le cas d'utilisation mixte, le pâturage et la fauche sont interdits pendant ce report de 3 semaines. Recommandations : faire une fauche centrifuge et utiliser des barres d'effarouchement pour le gibier.</p>	

Cahier des Charges :

<p>Gestion de prairie de fauche sans fertilisation et avec report de la date de fauche (3 SEMAINES) MP-N836-HE4</p>	<p>Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Montant retenu : 284 €/ha/an + coût induit de 57 €/ha/an</p>
<p>Territoires visés</p>	<p>Site NATURA FR 7300836</p>	
<p>Objectifs</p>	<p><i>ENJEU BIODIVERSITE</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i></p>	
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Prairies permanentes : flots PAC comprenant les habitats naturels « Prairies de fauche de basse altitude » codées 6510 et la partie fauchée des « Pelouses sèches semi-naturelles » codées 6210 <i>Le versement des aides agro environnementales ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i></p>	
	<p><u>Rappel</u> : respecter les Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)</p> <hr/> <p>SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p> <hr/> <p>HERBE 01 Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux de fertilisation et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p>HERBE 03 Absence de fertilisation minérale et organique Pas d'épandage de boues ou de compost à base de boues.</p> <p>HERBE 06 Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables Localisation des parcelles ou des bandes en herbe, y compris des bandes fauchées tardivement au sein de prairies, d'après le diagnostic d'exploitation. Report de la date de fauche de 3 semaines Réaliser la 1^{ère} fauche : après le 15 juin pour les prairies en deçà de 700 mètres d'altitude après le 8 juillet pour les prairies au delà de 700 mètres d'altitude Dans le cas d'utilisation mixte, le pâturage et la fauche sont interdits pendant ce report de 3 semaines. Recommandations : faire une fauche centrifuge et utiliser des barres d'effarouchement pour le gibier.</p>	

Cahier des Charges :

<p>Conserver une Pelouse diversifiée</p> <p>MP-N836-HE5</p>	<p>Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Montant retenu : ___ €/ha/an + coût induit de ___ €/ha/an</p>
<p>Territoires visés</p>	<p>Site NATURA FR 7300836</p>	
<p>Objectifs</p>	<p><i>ENJEU BIODIVERSITE</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i></p>	
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Prairies permanentes : flots PAC comprenant les habitats naturels « Landes sèches européennes » code 4030, « Landes à Genévriers » code 5130 et « *Pelouses sèches semi-naturelles » code 6210. <i>Le versement des aides agro environnementales ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i></p>	
	<p><u>Rappel</u> : respecter les Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)</p> <hr/> <p>SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussalement maximal autorisé au niveau départemental E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p> <hr/> <p>HERBE 01 Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <hr/> <p>HERBE 09 : Gestion pastorale La mosaïque de milieux, à savoir les strates herbacées, les ligneux bas et quelques ligneux hauts font la richesse biologique de ces espaces. Cette action vise le maintien de cette mosaïque de milieux en évitant le surpâturage et le sous pâturage. L'adaptation des conditions de pâturage sera basée sur un plan de gestion pastoral destiné à : Établir des préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, Définir les périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, Pâturage rationné en parcs avec précision des résultats attendus Installation/déplacement éventuel des points d'eau, Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion</p>	

Cahier des Charges :

<p>Reconquérir une Pelouse Sèche</p> <p>MP-N836-HE6</p>	<p>Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Montant retenu : ___ €/ha/an + coût induit de ___ €/ha/an</p>
<p>Territoires visés</p>	<p>Site NATURA FR 7300836</p>	
<p>Objectifs</p>	<p><i>ENJEU BIODIVERSITE</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i></p>	
<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Prairies permanentes : flots PAC comprenant les habitats naturels « Landes sèches européennes » code 4030, « Landes à Genévriers » code 5130 et « *Pelouses sèches semi-naturelles » code 6210, ou bien des milieux susceptibles de devenir des habitats d'intérêt communautaire après leur ouverture.</p> <p><i>Le versement des aides agro environnementales ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i></p>	
	<p>Rappel : respecter les Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)</p> <p>SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p> <p>HERBE 01 Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p>HERBE 09 : Gestion pastorale La mosaïque de milieux, à savoir les strates herbacées, les ligneux bas et quelques ligneux hauts font la richesse biologique de ces espaces. Cette action vise le maintien de cette mosaïque de milieux en évitant le surpâturage et le sous pâturage. L'adaptation des conditions de pâturage sera basée sur un plan de gestion pastoral destiné à : Établir des préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, Définir les périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, Pâturage rationné en parcs avec précision des résultats attendus Installation/déplacement éventuel des points d'eau, Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion</p> <p>OUVERT 01 Ouverture de la Pelouse Établir un diagnostic parcellaire. Établir un programme de travaux d'ouverture, qui précisera : le cas échéant la réalisation par tranches des travaux d'ouverture en fonction de la surface à ouvrir, l'élimination des rejets ligneux et autres végétaux indésirables pour retrouver un habitat prairie (plus de 80% de la surface sans broussailles) la régénération par implantation d'une prairie (semis à la volée) la période d'intervention dans le respect des périodes de reproduction de la flore et de la faune : une période d'interdiction de 60 jours sera être fixée, elle sera comprise en général entre le 1er mars et le 15 juillet. Pour l'entretien de la pelouse après ouverture : Les espèces ligneuses à éliminer sont, suivant les contextes de profondeur du sol et d'exposition de la pelouse, le genêt scorpion et le genêt à balai, le genévrier, la fougère, la bruyère, le prunellier et l'aubépine.</p>	

Actions relatives aux habitats et espèces des milieux ouverts

	<p>Un broyage sera conduit l'année qui suit l'ouverture puis la périodicité d'élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables sera bi-annuelle. Soit au total 3 interventions mécaniques au minimum sur 5 années.</p> <p>La méthode d'élimination mécanique sera la fauche ou le broyage au sol, les produits seront obligatoirement exportés, le brûlage sur place en un point de la parcelle sera autorisé. Le recours au désherbage chimique se fera dans les conditions définies par la PHAE, à savoir qu'il n'est autorisé que pour des interventions ponctuelles, sous des clôtures ou sur des plantes envahissantes.</p>	
--	--	--

Les mesures suivantes sont complémentaires au dispositif contractuel et individuel. On trouve des actions expérimentales en relais des contrats MAEt et des actions de communication et d'animation.

Mesure 6-7 : créer des dispositifs favorables aux chauves-souris

Le diagnostic de l'exploitation permettra de cibler une ou plusieurs actions listées ci dessous :

- Interventions sur les granges comprenant des colonies de reproduction
- Eviter les traitements chimiques non sélectifs et à forte rémanence.
Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques.
Favoriser le remplacement de vermifuge comme l'invermectine (exemple IVOMEK) par des produits non nocifs.
- Encourager le maintien ou le renouvellement des haies.
Développer les boisements linéaires des berges de cours d'eau.
Favoriser la gestion de type « forêts pâturées » en chênaie pubescente.
Favoriser le pâturage mixte bovins – ovins.

Il n'existe pas de Mesure Agro Environnementale adaptée. Un financement spécifique sera recherché pour les actions d'expertise et de mise en œuvre de ce dispositif. La rémunération concernera une structure coordinatrice avec compétences chiroptères qui conventionnera avec les éleveurs pour la mise en œuvre technique de l'action sur l'exploitation et sa rétribution.

Mesure 6-8 : suivi personnalisé des 10 fermes références

Le suivi des fermes références comprendra deux volets :

Une journée de suivi sera consacrée chaque année à chacune des 10 fermes références pour accompagner l'éleveur sur des questions techniques et administratives liées à la mise en œuvre des mesures Natura sur son exploitation. Au besoin, ce suivi pourra devenir partiellement collectif si une dynamique de groupe se dégage de ces 10 fermes références.

Ce suivi sera par ailleurs le moyen de recueillir des données sur l'usage qui est fait des prairies et des pelouses.

Une base de données sera établie à partir du diagnostic d'exploitation et des enregistrements des interventions ; elle sera complétée par un tour de terrain avec l'agriculteur pour recueillir ses observations. On aboutira à une description du système fourrager global de l'exploitation et du rôle des prairies naturelles dans l'alimentation du troupeau.

Une fiche descriptive sera établie pour chaque ferme avec sa situation initiale, elle sera mise à jour chaque année avec les éventuelles évolutions annuelles liées aux besoins du troupeau et aux événements climatiques.

Il pourra être envisagé de travailler en collaboration avec l'Institut de l'Élevage ; il conviendra alors de s'adapter à un cadre de travail existant.

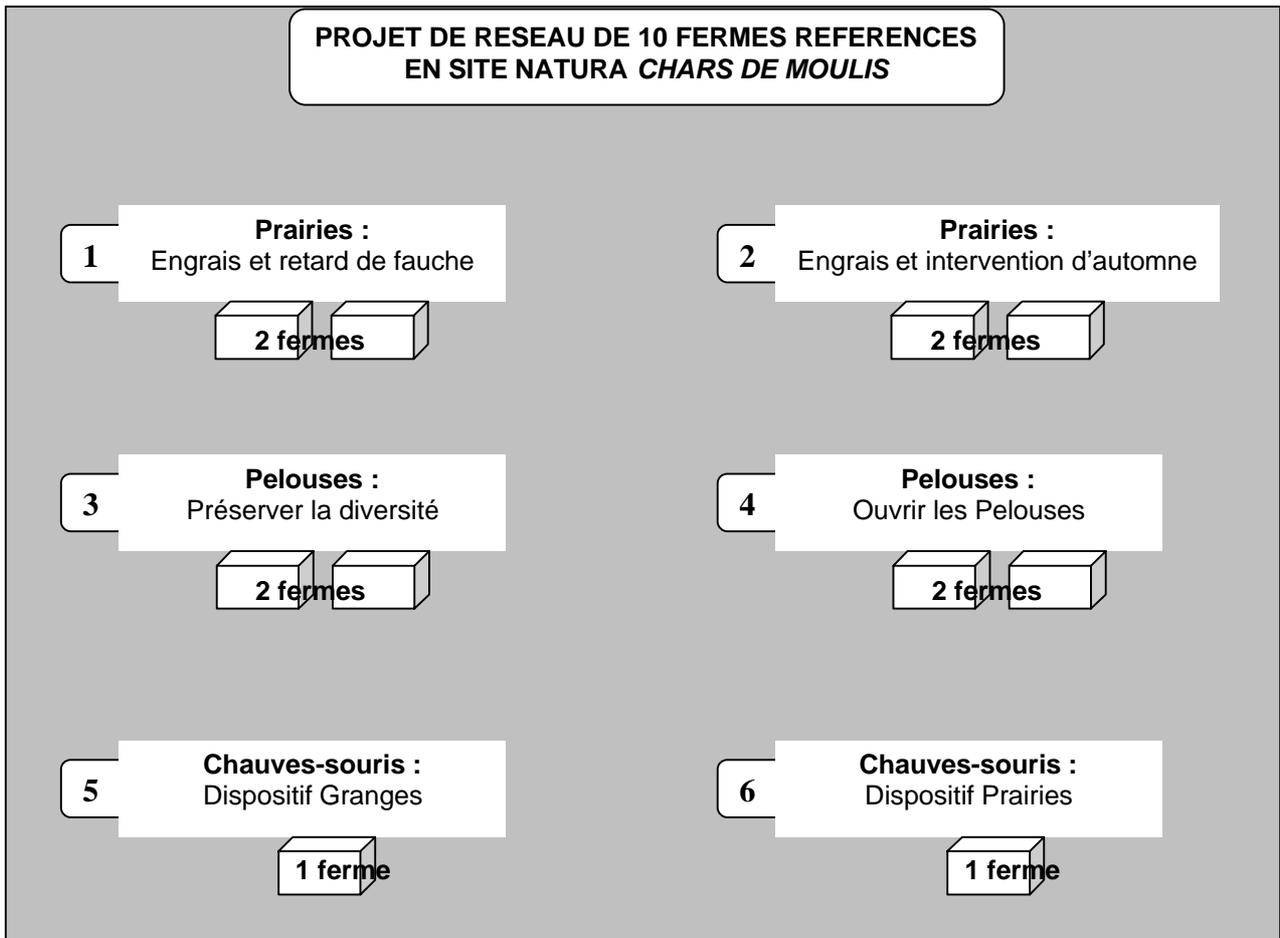
Il est important d'établir ces données locales. Les éleveurs pourront se situer par rapport à des positions géographiques ou à des choix techniques. Les scénarios scientifiques de réchauffement climatique pointent, en France, le Sud-Ouest en tant que région qui serait fortement affectée à la fois par des hausses de températures et par des baisses de précipitations, les deux à des niveaux élevés. Bien qu'on puisse s'attendre ici à une atténuation de ces effets dus à la montagne, l'interrogation est présente chez les éleveurs et pèsera sur les surfaces qu'ils choisiront de contractualiser : pour leurs besoins en herbe, ils insistent sur l'importance de prévoir des marges de sécurité supérieures à ce qui était pratiqué dans le passé. Pour cela, les stratégies évoquées varient de l'introduction de la culture de luzerne pour créer des stocks, à la reprise pour pâturage de surfaces sous utilisées ou abandonnées et en mauvais état ; la première solution est coûteuse et de rapport immédiat, la seconde solution est également coûteuse et son rapport exige du temps. La combinaison des deux solutions cultures + prairies naturelles est à préserver pour que progressivement les éleveurs viennent participer officiellement à la préservation des surfaces naturelles qui sont d'intérêt communautaire. C'est à partir des données locales que l'on pourra valoriser les ressources naturelles et dépasser le jeu de la concurrence entre solutions techniques et choix financiers.

Les 10 fiches descriptives seront des éléments de débats lors de la phase d'évaluation qualitative de la démarche au terme de 5/6 années.

Ce suivi relèvera d'un dispositif de formation. La rémunération concernera une structure organisatrice : la structure animatrice, la Chambre d'Agriculture, un consultant privé, une structure locale.

Mesure 9 : « Porte Ouverte » chez les 10 fermes référencesvoir fiche N° 11

Une journée de visite de deux exploitations sera organisée chaque année. Une synthèse sera rédigée à l'issue de chacune des journées et diffusées localement.



Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
2	2	2	2	2	

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
6-7 CHAUVES-SOURIS 2 dispositifs	15 000
6-8 SUIVI PERSONNALISE sur 5 ans	
10 suivis : 30 jours x 480 €/jour	14 400
10 Fiches Descriptives : 60 jours x 480 €/jour	29 000
Coût total :	58 400

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	État (VIVEA)	Autofinancement	TOTAL
%	50	50	50		100 %
€	7 500	7 500			15 000
€	22 000		22 000		44 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Rapport de synthèse des actions Chauves-souris
- Fiches descriptives des 10 fermes références

7.

REVISION COLLECTIVE DES REGISTRES GRAPHIQUES PAC

Ligne d'action/Mesure	AUTRES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE Accompagnement des Mesures Agro Environnementales
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	3 communes du site Natura : BALAGUERES, ENGOMER, MOULIS

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Maintenir une activité agricole pérenne grâce à une rémunération suffisante des élevages : mettre à jour les déclarations individuelles des registres graphiques PAC pour favoriser à terme la contractualisation par les agriculteurs sur des propriétés privées.

Descriptif des engagements :

En 2003, le site Natura comprend :

- *MOULIS : 40 déclarants PAC*
- *BALAGUERES : 25 déclarants PAC*
- *ENGOMER : 17 déclarants PAC*

Il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans une démarche administrative :

- mettre à jour les déclarations individuelles des registres graphiques PAC afin qu'elles correspondent à la réalité du parcellaire travaillé par les déclarants, alors qu'aujourd'hui elles correspondent à une situation historique liée au parcellaire cadastral autorisé en déclaration auprès des services sociaux agricoles
- vérifier l'impact des dossiers modifiés au travers des engagements souscrits par les agriculteurs
- suivre le dossier auprès des services de la DDEA.

L'appui existant à la formalisation des déclarations annuelles PAC se fait dans un cadre individuel et il est assuré par la Chambre d'Agriculture pour le compte de la DDEA. L'agriculteur participe en partie au financement de cette prestation.

La démarche qui nous intéresse ici est à envisager dans un cadre collectif et dans un territoire délimité, compte tenu du grand nombre de déclarants à impliquer et de la cohérence à garantir. La méthode de travail sera définie avec les services de la DDEA.

Il serait pertinent que chaque commune puisse réaliser cette mise à jour avant le renouvellement des contrats PHAE prévu au printemps 2008.

Cette action relèvera éventuellement d'un dispositif de formation en dehors de l'opération Natura. La rémunération concernera la Chambre d'Agriculture déjà impliquée dans l'accompagnement individuel des déclarants PAC ou bien un consultant privé, une structure locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

8.

APPUI COLLECTIF / CAHIERS DE PATURAGE

Ligne d'action/Mesure	C – MESURES CONNEXES Accompagnement des Mesures Agro Environnementales
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	Ensemble du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Maintenir une activité agricole pérenne grâce à une rémunération suffisante des élevages : accompagner les agriculteurs dans l'enregistrement des pratiques de pâturage pour, à terme, lever un frein à la contractualisation sur les propriétés privées.

En zone de montagne, entre le morcellement foncier et la sous déclaration des surfaces et des bêtes, l'enregistrement des pratiques de pâturage perd de son sens et l'agriculteur ne voit pas l'intérêt de perdre de son temps à remplir un document qu'il sait faux. Ce document doit apporter la preuve de la justesse de la pression du pâturage qui est doit être comprise entre 0.4 et 1.4 Unités de Gros Bétail UGB par hectare.

Cet enregistrement est une condition à remplir pour bénéficier des mesures liées au pâturage. Il n'est pas réalisé et ceci peut compter comme élément de sanction si contrôle.

Descriptif des engagements :

Une action de formation-information permettra d'expliquer concrètement la mise en œuvre du cahier d'enregistrement.

Un cas concret d'exploitation servira de support à une démarche collective en un 1^{er} temps : les agriculteurs confondent un îlot PAC avec ses contours géographiques et un îlot homogène de pâturage par un lot de bêtes sur un secteur géographique.

Ainsi un îlot homogène de pâturage comprend plusieurs îlots PAC, et c'est cette notion de regroupement qu'il faut vulgariser. On passera de 80 îlots PAC à une dizaine d'îlots de pâturage. Autant un éleveur sait expliquer comment il organise ses lots de bêtes, comment il les déplace dans tel pacage et pour telle durée, autant il ne sait plus traduire ses choix de façon administrative.

Cette première étape collective est à suivre d'une vérification individuelle pour validation des cahiers d'enregistrement individuels. Eventuellement ceci peut être organisé en sous-groupes selon les différentes vallées du site Natura.

Cette action relèvera d'un dispositif de formation. La rémunération concernera une structure organisatrice : la Chambre d'Agriculture ou bien la structure animatrice, un consultant privé, une structure locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Formation collective : 4 jours x 480 €/jour
Sous groupes : 6 demi-journées x 480 €/jour

1 900

1 400

Coût total :

3 100

Plan de financement :

	Europe	État (VIVEA)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%		100			100 %
€		3 100			3 100

*A titre indicatif ; financement pressenti.

9.

ANALYSES DE TERRE / ANALYSES FOLIAIRES

Ligne d'action/Mesure	AUTRES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE Gestion hors Mesures Agro Environnementales
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	Ensemble du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Modifier les pratiques de fertilisation notamment azotée sur les prairies de fauche des propriétés privées ; cette action a le même objet que les deux mesures agro environnementales HERBE02 et HERBE03 du réseau des fermes références ; elle se présente sous une forme qui s'affranchit du lien administratif avec la propriété, la déclaration PAC etc.

Les prairies de fauche d'intérêt communautaire qui sont déclarées PAC, sont utilisées par 55 déclarants PAC.

Descriptif des engagements :

Cette action technique apportera aux agriculteurs des informations concrètes à l'échelle de la parcelle pour raisonner au plus juste la fertilisation notamment azotée sur les prairies de fauche. Il est proposé de mettre en œuvre cette action deux fois au cours des 5/6 premières années.

Cette démarche sera organisée collectivement :

- Information et communication sur l'action, recueil des intentions de participation des agriculteurs, contacts avec le laboratoire d'analyse
- Organisation pratique sur le site, collecte groupée des échantillons de terre et de feuilles et livraison au laboratoire
- Restitution individuelle des résultats d'analyses aux agriculteurs
- Journée collective pour les commentaires des analyses et les préconisations de fertilisation ; éventuellement ceci pourra être organisé en sous-groupes selon les différentes vallées du site Natura. La participation à cette journée sera obligatoire pour l'éleveur.

- Synthèse cartographique de l'action : lieux d'analyses, conseils apportés.

Le coût des analyses sera pris en charge à 100% pour les prairies de fauche d'intérêt communautaire du site Natura, la structure organisatrice le prendra à sa charge dans le cadre d'une convention signée avec l'éleveur.

Cette action relèvera d'un dispositif hors Natura. La rémunération concernera une structure organisatrice : la Chambre d'Agriculture, un consultant privé, une structure locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x			x

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Organisation collective : 5 jours x 480 €/jour	2 400
Analyses de terre et foliaires : 40 analyses x 80 € ∴	3 200
Conseils collectifs et synthèse : 3 jours x 480 €/jour	1 400
Coût total par intervention:	7 000

∴ 20% des agriculteurs, soit 10 environs et 3 à 4 analyses par agriculteurs

10.

CARTE DU BRULIS DIRIGE AUTORISE

Ligne d'action/Mesure	C – MESURES CONNEXES Gestion hors Mesures Agro Environnementales
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables)
Zone d'application	Ensemble du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale ou collectivité

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Clarifier les pratiques de brûlis dirigé hivernal sur les pelouses sèches des propriétés privées ; cette action vise à valoriser le brûlis dirigé hivernal comme moyen d'entretien complémentaire au pâturage lorsqu'il est conduit sur des terrains adaptés, sur des milieux ouverts et qu'il est compatible avec la conservation des pelouses et des espèces associées ; elle vise à interdire le brûlis dans des zones à risques soit d'un point de vue biologique soit d'un point de vue humain.

Les pelouses sèches d'intérêt communautaire qui sont déclarées PAC, sont utilisées par 59 déclarants PAC.

Descriptif des engagements :

Cette action technique apportera des informations concrètes à l'échelle de la parcelle pour raisonner la pratique du brûlis dirigé hivernal sur les pelouses et leurs milieux et espèces associés. Les données recueillies seront mises à disposition d'un groupe local chargé de coordonner cet outil de gestion de territoire.

Cette démarche comprendra les étapes suivantes :

- Concertation dans le cadre d'un Comité de gestion Local à créer avec les élus locaux, les pompiers, les naturalistes, les associations utilisant le territoire à titre économique (agriculteurs, ONF etc) et de loisirs (Chasseurs, randonneurs etc). Le Comité sera chargé de valider et suivre la méthode de travail.

Il n'y a pas d'organisation locale qui gère les questions d'écobuage.

- Définition d'une zone globale de travail (il ne sera pas utile de travailler sur tout le site Natura), évaluation sur terrain de l'état d'entretien du parcellaire et classification des parcelles (brûlis autorisé ; autorisé si encadrement technique par les pompiers ; interdit), rencontres de propriétaires ou recueil sur registre de propositions, proposition d'une Carte communale du zonage de brûlis hivernal autorisé ; la carte aura une durée de validité limitée.
- Proposition d'une méthode de suivi parcellaire dans le temps : évolutions positives ou négatives de l'état des parcelles induisant des reclassements vis à vis de l'autorisation de brûlis.
- Information des acteurs du territoire : réunion d'information, documentation papier.

Cette carte dressera un état de l'embroussaillement du site et elle permettra de suivre l'évolution des milieux ouverts et semi-ouverts. Sur la commune de Moulis, il semble que les pratiques de brûlis soient en régression, laissant place intentionnellement aux bois et taillis. Si cette observation doit se confirmer, nous nous éloignerions des objectifs de Natura.

La rémunération concernera une structure organisatrice : une collectivité locale ou bien la structure animatrice, un consultant privé, une structure locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x			

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Animation : 8 jours x 480 €/jour	3 840
Prospection de terrain : 4 jours x 480 €/jour	1 920
Cartes communales de brûlis hivernal autorisé et documentations	1 500
Coût total :	7 260

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	3 500	3 500			7 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Cartes de brûlis.
- Document de présentation du dispositif

11.

VISITES DES FERMES REFERENCES

Ligne d'action/Mesure	I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Gestion de milieux agricoles et naturels
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510) Chauves-souris : Petit Rhinolophe E1303, Grand Rhinolophe E1304 et Minioptère de Schreiber E1310.
Zone d'application	Réseau des 10 fermes références du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Sensibiliser les agriculteurs, les élus et les utilisateurs à la valeur de leur patrimoine naturel
- Créer des échanges d'expériences
- Faire la promotion du réseau européen Natura 2000.

Descriptif des engagements :

Cette action apportera des informations techniques et concrètes à l'échelle d'une exploitation agricole pour démontrer quels sont les moyens mis en œuvre pour participer à la préservation des pelouses, des prairies et de leurs espèces. Les actions valorisées concerneront tout autant les mesures proposées dans le cadre du Programme Natura que les initiatives individuelles.

Une journée « Porte Ouverte » sera organisée chaque année chez deux fermes références ; les visites des 10 fermes références seront ainsi programmées au cours des 6 premières années, permettant un bilan de l'action en faveur des pelouses et prairies sur le site et un bilan sur l'animation du site Natura.

Cette journée rassemblera des représentants des agriculteurs, des élus locaux, des scientifiques et des ministères. Une synthèse sera rédigée à l'issue de chacune des journées et diffusée localement.

La rémunération concernera une structure organisatrice : une structure locale ou bien la structure animatrice, un consultant privé.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	2	2	2	2	2

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Animation : 6 jours x 480 €/jour	2 900
Documentations	100
Coût total par année :	3 000

Plan de financement :

	Europe	État (VIVEA)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%		100			100 %
€		15 000			15 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Convocations.
- Documents de synthèse des actions sur l'exploitation.

12.

SUIVI SCIENTIFIQUE SUR SITE PILOTE

Ligne d'action/Mesure	S – SUIVI ET EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS Gestion des milieux agricoles et naturels
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Landes sèches européennes (4030) Landes à Genévriers (5130) *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> (6110) *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables) Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Zone d'application	Sites pilotes du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Organisme de protection de la nature, Scientifiques

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Evaluer les effets des mesures de gestion (retard de fauche, ouverture du milieu etc) sur l'état du site
- Fournir des éléments pour adapter la gestion des milieux

Descriptif des engagements :

Il s'agira d'observer la prairie et la pelouse ou les populations de chauves-souris avec des méthodes scientifiques et des techniciens spécialisés dans la connaissance naturaliste. Si des contacts seront nécessaires avec les éleveurs, dans un premier temps ce n'est pas leur qualité d'observateurs qui sera sollicitée. On cherchera à mieux qualifier les structures végétales pour faire reconnaître leur richesse patrimoniale.

Sont attendues de la réouverture des milieux à la fois une richesse floristique accrue et une surface reconnue Pelouse plus importante ; des relevés de végétation seront organisés là où des interventions stratégiques seront programmées. Ils permettront d'évaluer les effets par exemple du débroussaillage, du pâturage, du brûlis etc.

On recherchera à s'intégrer dans une démarche départementale voire régionale, ou bien à l'échelle du massif pyrénéen et on s'appuiera sur un protocole de suivi existant.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x	x	x	x

Enveloppe théorique de l'action :

Suivi = 3 jours/an x 4 ans x 480 €/jour

Coût en € TTC

5 760

Coût total :

5 760

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	3 000	3 000			6 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Rapport de synthèse

Les milieux forestiers

13.

ANIMATION FONCIERE FORESTIERE

Ligne d'action/Mesure

C – MESURES CONNEXES foncier

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Hêtraies acidiphiles (9120)
Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087)

Zone d'application

Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

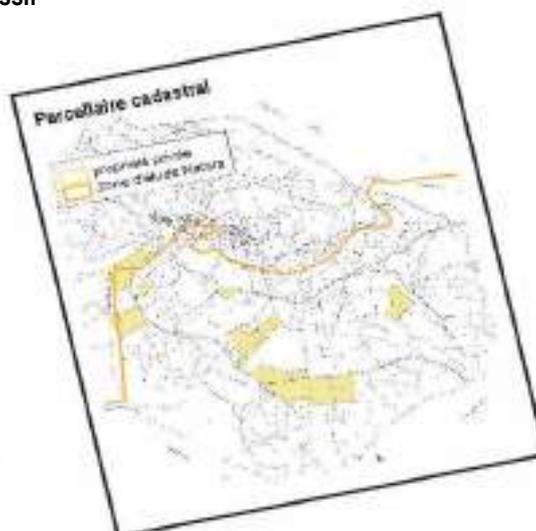
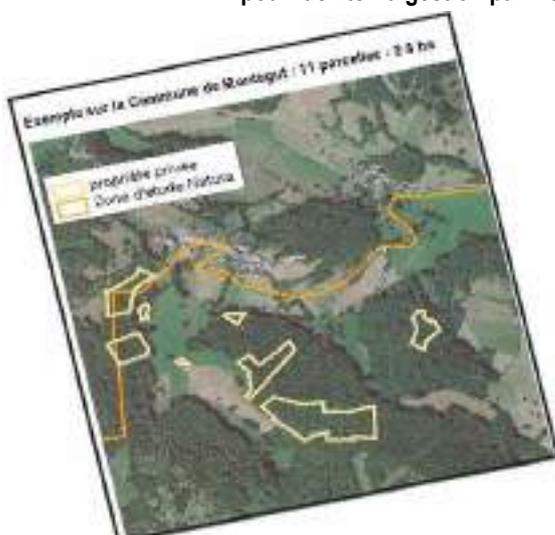
2

Objectifs :

- Sensibiliser les propriétaires privés à leurs forêts et au maintien de la diversité qui caractérise actuellement ces forêts
- Lutter contre le morcellement de la propriété pour favoriser une gestion par massif
- Transmettre la connaissance liée à la forêt.

Descriptif des engagements :

Favoriser le regroupement parcellaire pour faciliter la gestion par massif



Il s'agira d'accompagner un groupe de propriétaires dans la réalisation d'échanges fonciers de petites parcelles forestières : dans un massif de 15 à 30 hectares, un animateur foncier aidera à créer des unités, exemple de 3 à 4 hectares par propriétaire à partir de diverses parcelles de 40 ares en moyenne.

Trois ou quatre massifs pourraient être structurés de la sorte. Les secteurs d'intervention seront déterminés sur la base de la motivation d'un noyau de propriétaires.

Au final une gestion de la forêt mieux structurée pourra être mise en place à titre individuel ou bien dans le cadre d'une Association de Propriétaires.

Les mouvements de parcelles seront traduits par un acte authentique d'échange d'immeubles ruraux dressé par notaire.

L'acte sera collectif. Une participation aux frais d'acte sera sollicitée auprès du Conseil Général de l'Ariège, en complément du coût à la charge des propriétaires privés.

Le dispositif de mesures de gestion forestières du DOCOB sera ensuite proposé prioritairement aux propriétaires qui, à l'occasion de ces interventions foncières, auront été sensibilisés à la gestion environnementale de leurs espaces.

L'encadrement technique sera confié à une structure compétente en aménagement foncier.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X			X	

Enveloppe théorique de l'action :

Information sur le dispositif = 3 jours x 480 €/jour
 Négociations avec les propriétaires = 20 jours x 480 €/jour
 Suivi administratif du projet collectif = 6 jours x 480 €/jour

Coût en € TTC

1 440
 9 600
 2 880

Coût par projet de structuration forestière :

14 000

Plan de financement :

	Europe	État	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%			100		100 %
€			28 000		28 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Acte collectif.

14.

PLAQUETTE « FORET »

Ligne d'action/Mesure	I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Gestion de milieux forestiers et naturels
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087)
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Sensibiliser les propriétaires privés à leurs forêts et au maintien de la diversité qui caractérise actuellement ces forêts
- Transmettre la connaissance liée à la forêt.

Descriptif des engagements :

Il s'agira de créer un document pédagogique pour les propriétaires privés des forêts du site Natura.

On s'appuiera sur les travaux de sensibilisation déjà menés et sur les outils en cours de diffusion qui seront adaptés au public visé ici : des personnes qui ne sont pas des professionnels de la forêt, qui ne connaissent pas le jargon technique forestier et qui n'ont pas d'idée concrète ni de la biodiversité forestière, ni de la gestion d'une forêt. La propriété moyenne se situe aux alentours de 1 à 2 hectares. Parmi ces propriétaires, peu vivent sur place.

La description des essences de bois présentes dans le site Natura sera accompagnée d'informations sur leur valeur économique, sur des moyens simples d'évaluation du bois que l'on possède et sur les moyens de le mettre en valeur par une gestion adaptée et raisonnée.

Le document sera de qualité en vue d'être conservé.

L'encadrement technique sera confié à une structure locale, CRPF, ONF, Agence de l'Arbre, consultant privé.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	x				

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Elaboration et test avec propriétaires = 8 jours x 480 €/jour
 Reproduction et Diffusion = 3 000 plaquettes
 Information sur le dispositif = 1 jour x 480 €/jour

3 840
 3 000
 480

Coût : 7 300

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	3 650	3 650			7 300

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Plaquette
- Listes de diffusion.

15.

JOURNEES « FORET » - SITE PILOTE

Ligne d'action/Mesure	I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Gestion de milieux forestiers et naturels
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087)
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Sensibiliser les propriétaires privés à leurs forêts et au maintien de la diversité qui caractérise actuellement ces forêts
- Améliorer l'exploitation des forêts
- Transmettre la connaissance liée à la forêt.

Descriptif des engagements :

Un site de démonstration de gestion d'une forêt servira de vitrine pour inviter les propriétaires privés à s'inspirer des actions mises en œuvre et intervenir dans leurs propres forêts en site Natura.

Les gestions préconisées dans les actions forestières Natura 2000 seront mises en œuvre sur une forêt exploitée. Il s'agira d'une parcelle sur laquelle une exploitation est programmée et les modalités de gestion seront adaptées en conformité avec les objectifs du DOCOB.

Ce site de démonstration servira de support d'informations et de vulgarisation au travers de l'organisation de journées de visites pour un public de propriétaires de forêt.

Cette propriété sera à priori celle d'une collectivité (Etat-ONF ou Etat-CNRS ou commune).

L'encadrement technique sera confié à une structure locale, CRPF, CNRS, ONF, consultant privé. La conception du site fera l'objet d'une réflexion de l'ensemble des partenaires intervenant sur la forêt.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

	x	x			
--	----------	----------	--	--	--

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Mesure 1 : site pilote Conception du projet, validation du lieu = 3 jours x 480 €/jour	1 440
Mise en œuvre : main d'œuvre, équipements techniques et signalétiques	15 000
Mesure 2 : Journées d'Information 4 jours x 480 €/jour = 2 000 €/journée 2 Journées en 5/6 ans	4 000
Coût :	20 440

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	10 220	10 220			23 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Compte rendu du projet validé
- Factures des investissements
- Invitations aux journées d'information
- Liste de présence aux journées d'information

16.

VOLET FORESTIER DE LA CHARTE NATURA 2000

Ligne d'action/Mesure

L – ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087)
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

2

Objectifs :

- Sensibiliser les propriétaires privés à leurs forêts et au maintien de la diversité qui caractérise actuellement ces forêts
- S'assurer d'une gestion de la forêt favorable au maintien de la biodiversité

Descriptif des engagements :

Le volet forestier de la charte Natura 2000 du site préconisera des mesures dont la mise en œuvre ne nécessite pas d'accompagnement financier. Elle est signée par des propriétaires privés ou publics.

Ces mesures seront des engagements de bonnes pratiques qui seront élaborées avec les participants au groupe de travail Forêt réuni pour ce présent DOCOB. Le document Charte aura une valeur pédagogique, il rappellera la pertinence des objectifs de gestion forestière. Il sera un élément support lors de toute action de communication sur la Forêt.

Les signataires de la charte bénéficieront d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles concernées pendant 5 ans. S'ils souhaitent demander des aides à la mise en valeur des forêts et à leur gestion durable, la signature de la charte sera obligatoire pour les terrains situés à l'intérieur du périmètre Natura.

Un cadrage régional devrait préciser les modalités d'application et de mise en œuvre des chartes Natura.

L'encadrement technique sera confié à une structure locale, CRPF, CNRS, ONF, consultant privé. Cette action fera partie de l'animation annuelle du site Natura (voir action N° 32).

Exemples de contenu et de sujets à aborder :

- Maintien des essences autochtones (exemple : hêtre, sapin, chêne, charme, merisier)
- Conservation des arbres morts, des arbustes du sous bois (exemple : if, houx, buis)
- Utilisation de produits non rémanents, de traitements sanitaires relatifs aux insectes ; de bio lubrifiants
- Conservation des îlots de vieillissement ; Dégradation libre du bois dans les peuplements (exemple : ne pas les tronçonner, les laisser dans leur plus grande longueur ; ne pas abattre les chandelles (= arbres morts sur pied))
- Coupe à la base de la bille utilisable ; Purges en forêt et abandon du bois non vendu, des branches etc sur place ; Démembrement non systématique des houppiers
- Après débardage, enlèvement rapide des bois bord de route afin d'éviter l'export de larves
- Après travaux d'exploitation, traitement des résidus ; accès aux pistes.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

Enveloppe théorique de l'action :

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Animation = 3 jours x 480 €/jour	1 500
Coût :	1 500

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	750	750			1 500

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Charte

17.

**INTEGRATION DE NATURA DANS LES PROGRAMMES
D'AMENAGEMENTS FORESTIERS**

Ligne d'action/Mesure

L – ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Hêtraies acidiphiles (9120)
Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087)

Zone d'application

Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

2

Objectifs :

- Mise en conformité des documents de planification forestière avec le DOCOB du site Natura en intégrant les préconisations de gestion favorables au maintien des habitats forestiers et des habitats d'espèces forestières
- En forêt communale, sensibiliser les élus locaux au maintien de la diversité qui caractérise actuellement ces forêts

Descriptif des engagements :

Les objectifs de conservation du patrimoine naturel forestier seront pris en compte dans les plans de gestion des forêts domaniales et communales. On anticipera ce travail de mise en cohérence et de réflexion sans attendre l'étape de révision administrative.

L'intégration des objectifs de gestion forestière propres au réseau Natura aura une valeur pédagogique lors de sa mise en œuvre qui se fera en coordination avec les conseils municipaux. On compte 5 Plans en cours, dont 2 domaniaux et 3 communaux.

L'encadrement technique sera confié à l'ONF déjà impliqué dans l'élaboration du plan de gestion forestier du site ou une structure locale. Cette action fera partie de l'animation annuelle du site Natura (voir action N° 32).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	x				

Enveloppe théorique de l'action :

Animation et rédaction = 2 jours par commune x 480
€/jour x 5 plans

Coût en € TTC

4 800

Coût :

4 800

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	2 400	2 400			4 800

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Plans de gestion mis à jour

18.

INFORMATION DES USAGERS DE LA FORET

Ligne d'action/Mesure	F – MESURE DE GESTION FORESTIERE
------------------------------	----------------------------------

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087) Forêts habitats des chauves-souris arboricoles
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaires forestiers privés ou collectivités signant un contrat Natura 2000

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Accompagner les propriétaires privés ou les collectivités territoriales dans le maintien de la diversité qui caractérise actuellement les forêts
- Accompagner la mise en œuvre des îlots de vieillissement de la forêt.

Descriptif des engagements :

MESURE NATIONALE M - INVESTISSEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS DE LA FORET afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. (F27014)

Cette mesure doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB et vise l'accompagnement de mesures positives réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000, ici la mesure K « **Bois sénescents** » décrite ci-après. Elle ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.

Cette mesure repose sur la mise en place de panneaux de recommandations, pour une espèce par exemple.

Conditions générales d'éligibilité : les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure rémunérée ou non.

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- conception des panneaux ;
- fabrication ;
- pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;
- déplacement et adaptation à un nouveau contexte dans les 5 ans s'il y a lieu (exemple de sites de reproduction qui peuvent changer de localisation)
- rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ;
- remplacement ou réparation des panneaux en cas de dégradation ;
- études et frais d'expert.

Les panneaux doivent être positionnés sur le site Natura 2000 à des endroits stratégiques pour les usagers, entrée de piste ou de chemin, parking..., si possible en cohérence avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.

Caractéristiques spécifiques du projet :

Engagements non-rémunérés : Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut.

Dispositions financières :

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant de l'aide est plafonné à 3 000 € par panneau.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

5 panneaux

15 000 €

Coût pour 5 panneaux:

15 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	7 000	7 000			15 000 €

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- factures des investissements du panneau.

19 A.

BOIS SENESCENTS

Ligne d'action/Mesure

F – MESURE DE GESTION FORESTIERE

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Hêtraies acidiphiles (9120)
Forêts habitats du Grand Capricorne (1088), de la Lucane Cerf Volant (1083) et de la * Rosalie des Alpes (1087)

Zone d'application

Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Propriétaires forestiers privés ou collectivités

NIVEAU DE PRIORITE

2

Objectifs :

- Accompagner les propriétaires privés ou les collectivités territoriales dans le maintien de la diversité qui caractérise actuellement les forêts
- Disposer de références locales sur des forêts gérées hors objectif économique

Descriptif des engagements :

MESURE NATIONALE K - DISPOSITIF FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESCENTS : ceci permet à la forêt d'aller au bout de son cycle biologique et de raisonner une forêt au delà de seuls objectifs marchands.

Les bénéficiaires de cette mesure seront le site pilote et des Propriétaires forestiers privés ou des collectivités territoriales propriétaires forestiers.

Cette mesure de gestion présente un cahier des charges national.

Conditions générales de mise en œuvre de la mesure :

Il est rappelé que dans le cas où le contrat Natura 2000 prévoit de financer une coupe de bois (réalisée au bénéfice des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site et donc hors d'une logique de production), les produits de la coupe seront laissés sur place (ou en cas de danger pour le milieu, transférés vers un lieu de stockage). Si une mesure prévoit des coupes de bois est contractualisée en engagement non rémunéré, alors les bois coupés pourront être vendus.

Le contractant s'engage à laisser libre accès à la personne désignée par les services de l'Etat pour réaliser le suivi scientifique après travaux.

Conditions spécifiques de mise en œuvre de la mesure : En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions classiques, des

besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire déperissant, ainsi que d'arbres à cavité de faible valeur économique présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

Conditions générales d'éligibilité :

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.

Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m³ bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure.

En l'absence de préconisations dans les orientations régionales forestières, les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale à 40cm. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités. On privilégiera les secteurs où les arbres sont de très fortes dimensions.

Exception : dans le cas du limoniscus en contexte de chênaie et de l'osmoderme dans une moindre mesure apparaît un besoin spécifique d'arbres présentant des cavités basses ou simplement une blessure à la base du tronc même sur des arbres de petit diamètre 40 cm ou moins en principe non éligibles aux critères énoncés ici mais pouvant être indispensables à l'espèce dans certains contextes. De tels arbres peuvent donc être éligibles pour la mise en œuvre de cette mesure lorsque la situation l'exige absolument.

En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi le renouvellement du contrat doit être possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure rémunérée ou non figurant au présent arrêté.

Cas particulier : en forêt domaniale, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations qui vont au delà des bonnes pratiques identifiées du bénéficiaire peuvent être financées, la mesure consistera à financer le maintien d'arbres bois sénescents au delà du cinquième m³ réservé à l'hectare.

Opérations éligibles : Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans ainsi que d'éventuels études et frais d'experts.

L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Engagements non-rémunérés : Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe ou à l'aide d'une paquette à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas.

Recommandations techniques :

En zone de montagne, il est recommandé de ne pas mobiliser cette mesure lorsque qu'il existe déjà dans les peuplements à proximité une proportion importante de bois sénescents ou âgés (du fait de difficultés d'accès notamment).

Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.

Les distances minimales tolérées par rapport aux voies fréquentées par le public sont en cours de détermination, une discussion étant engagée à l'heure actuelle avec les assureurs pour prendre en compte leurs recommandations.

Dispositions financières :

L'aide sera accordée, par arbre, sur la base forfaitaire suivante :

	Nombre d'arbres à contractualiser par ha pour obtenir 5m3	Chêne sessile et pédonculé	Hêtre et autres feuillus	Résineux
Diamètre < 50 cm	4	10 €/arbre	18 €/arbre	15 €/arbre
50 < Diamètre < 70 cm	2	45 €/arbre	32 €/arbre	28 €/arbre
Diamètre > 70 cm	1	89 €/arbre	61 €/arbre	55 €/arbre

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Coût :

20 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	10 000	10 000			20 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Surfaces sous gestion

19 B.

PEUPLEMENTS IRREGULIERS

Ligne d'action/Mesure

F – MESURE DE GESTION FORESTIERE

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Hêtraies acidiphiles (9120)
Forêts habitats des insectes forestiers Grand Capricorne 1088, Lucane Cerf Volant 1083 *Rosalie des Alpes 1087 et des chauves-souris forestières Barbastelle 1308, Grand Rhinolophe 1304, Murin à oreille échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323

Zone d'application

Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Propriétaires forestiers privés ou collectivités

NIVEAU DE PRIORITE

2

Objectifs :

- Accompagner les propriétaires privés ou les collectivités territoriales dans le maintien de la diversité qui caractérise actuellement les forêts
- Intervenir sur des forêts « homogènes » que l'on peut trouver dans le site : ces forêts ne sont pas gérées dans un objectif de production économique, mais elles comprennent tout de même des peuplements homogènes et réguliers.

Descriptif des engagements :

MESURE NATIONALE J : TRAVAUX D'IRREGULARISATION DE PEUPLEMENTS FORESTIERS SELON UNE LOGIQUE NON PRODUCTIVE (F27015).

Les bénéficiaires de cette mesure seront le site pilote de l'action N°15-1 et des Propriétaires forestiers privés ou des collectivités territoriales propriétaires forestiers.

Cette mesure de gestion présente un cahier des charges national.

Conditions générales de mise en œuvre de la mesure :

Il est rappelé que dans le cas où le contrat Natura 2000 prévoit de financer une coupe de bois (réalisée au bénéfice des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site et donc hors d'une logique de production), les produits de la coupe seront laissés sur place (ou en cas de danger pour le milieu, transférés vers un lieu de stockage). Si une mesure prévoit des coupes de bois est contractualisée en engagement non rémunéré, alors les bois coupés pourront être vendus.

Le contractant s'engage à laisser libre accès à la personne désignée par les services de l'Etat pour réaliser le suivi scientifique après travaux.

Conditions spécifiques de mise en œuvre de la mesure : Quelques espèces comme certains chiroptères trouvent de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans des peuplements irrégularisés ou en mosaïque.

L'état d'irrégularisation ne peut pas être défini comme un état unique et théorique car il existe des situations diverses de structure, de matériel et de composition qui correspondent à des états satisfaisants pour le peuplement aussi bien sur le plan de la production ou de la pérennité qu'en terme d'accueil des espèces.

En outre ce n'est pas l'état du peuplement qui donne lieu à financement ; ce sont les actions nécessaires pour atteindre ou entretenir cet état qui sont financées.

Ainsi il existe diverses modalités (notamment en terme de volume) qui permettent à la fois une conduite des peuplements compatibles avec leur production et leur renouvellement simultanés, et l'amorce d'une structuration. Dans l'attente de normes définies régionalement, ces marges de volumes seront appréciées lors de chaque contrat en cohérence avec les documents cadres de la gestion forestière (SRGS, DRA-SRA, guides de sylviculture ...).

Pour la mise en œuvre d'une telle conduite du peuplement, les travaux accompagnant le renouvellement du peuplement (travaux dans les semis, les fourrés, les gaulis ...) pourront être soutenus financièrement :

On évitera de faire de la structuration un objectif premier dans des peuplements inadéquats par exemple peuplement régulier de bois moyens de qualité, qui supposeraient d'importants sacrifices d'exploitabilité pour un résultat qui pourrait être compromis par le dynamisme de tels peuplements.

L'irrégularisation est généralement une résultante des choix de conduite de peuplements (capitalisation de la qualité, récolte de bois matures, travaux légers d'accompagnement du semis ...) dont les motivations sont prioritairement d'ordre économiques.

Les opérations éligibles sont des travaux d'irrégularisation consistant à :

- accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement :
 - dégagement de tâches de semis acquis ;
 - lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes
- études et frais d'expert.

Engagements non-rémunérés :

Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés, définis dans son contrat. Dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, la mesure ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements concernés est planifiée, simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire, afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées.

Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée ...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.

Dispositions financières :

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet du département et plafonnée aux dépenses réelles.

Le montant de l'aide est plafonné à 1 100 € par hectare engagé dont 100 € par hectare pour la maîtrise d'œuvre.

La surface de référence pour cette mesure est l'unité de gestion faisant l'objet de l'engagement et non la surface qui sera réellement travaillée à l'intérieur de celle-ci (surface indéterminable a priori et surtout non cartographiable).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

Enveloppe théorique de l'action :

Coût en € TTC

Coût :

20 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50	50			100 %
€	10 000	10 000			20 000

*A titre indicatif ; financement pressenti.

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Surfaces sous gestion

19 C.

INCITATION A UNE EXPLOITATION RAISONNEE

Ligne d'action/Mesure	F – MESURE DE GESTION FORESTIERE
------------------------------	----------------------------------

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats des insectes forestiers Grand Capricorne 1088, Lucane Cerf Volant 1083 *Rosalie des Alpes 1087 et des chauves-souris forestières Barbastelle 1308, Grand Rhinolophe 1304, Murin à oreille échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Propriétaires forestiers privés ou collectivités

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Accompagner les propriétaires privés ou les collectivités territoriales dans le maintien de la diversité qui caractérise actuellement les forêts
- Accompagner le propriétaire qui a décidé d'une exploitation forestière et d'une desserte à cet effet, de façon à ce que les aménagements créés ne portent pas atteinte aux milieux naturels et aux espèces désignés dans le DOCOB.

Descriptif des engagements :

MESURE NATIONALE H : PRISE EN CHARGE DE CERTAINS SURCOUTS D'INVESTISSEMENT VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES DESSERTES EN FORET.

L'exploitation forestière sera raisonnée : cela se traduira par la rédaction d'un Plan Simple de Gestion (PSG), ou d'un document qui s'inspire du schéma PSG, qui mettra en évidence la prise en compte des habitats naturels et des espèces. Il indiquera d'éventuelles dispositions de gestion telle la conservation d'îlots etc.

Cette mesure de gestion présente le cahier des charges national suivant :

Conditions générales de mise en œuvre de la mesure :

Il est rappelé que dans le cas où le contrat Natura 2000 prévoit de financer une coupe de bois (réalisée au bénéfice des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site et donc hors d'une logique de production), les produits de la coupe seront laissés sur place (ou en cas de danger pour le milieu, transférés vers un lieu de stockage). Si une mesure prévoit des coupes de bois est contractualisée en engagement non rémunéré, alors les bois coupés pourront être vendus.

Le contractant s'engage à laisser libre accès à la personne désignée par les services de l'Etat pour réaliser le suivi scientifique après travaux.

Conditions spécifiques de mise en œuvre de la mesure : La mesure concerne la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences) sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ces mesures sont liées à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement notamment en période de reproduction. C'est particulièrement vrai pour certaines espèces à grand territoire pour lesquelles une mise en défens par clôture ne serait pas adaptée. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc.

La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette mesure.

Conditions générales d'éligibilité :

Concernant la voirie forestière (voies accessibles aux grumiers ou aux véhicules légers) cette mesure ne prend en charge que les éventuelles modifications d'un tracé préexistant et non la création de piste ou de route en tant que telle.

L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas uniquement être faite au niveau du site considéré mais aussi de manière plus globale au niveau constituant un massif cohérent.

Il faut rappeler que les opérations rendues obligatoires, notamment par la loi sur l'eau, ne peuvent pas être éligibles.

Opérations éligibles :

Cette mesure comprend plusieurs types d'actions :

- l'allongement de parcours normaux d'une voirie existante ;
- la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux autochtones...) ;
- la mise en place de dispositifs anti-érosifs ;
- la mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) ;
- la mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ;
- études et frais d'expert.

Dispositions financières :

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet du département et plafonnée aux dépenses réelles.

Le montant de l'aide est plafonné à :

105 €/ml pour l'allongement de voirie existante

50 000 € par unité pour la mise en place d'ouvrages permanents de franchissement de cours d'eau ou de dispositifs anti-érosifs

5 000 € par unité pour la mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement de cours d'eau

720 € par unité pour la mise en place de dispositifs de fermeture de voirie (barrières, blocs, grumes...)

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

il n'est pas prévu que cette mesure soit mobilisée au cours des 5 premières années.

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Coût :	/

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%					100 %
€					

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Plans Simples de Gestion
- Factures des travaux

20

MATERIEL COLLECTIF DE DEBARDAGE DU BOIS

Ligne d'action/Mesure	C – MESURES CONNEXES investissements matériels
------------------------------	--

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats des insectes forestiers Grand Capricorne 1088, Lucane Cerf Volant 1083 *Rosalie des Alpes 1087 et des chauves-souris forestières Barbastelle 1308, Grand Rhinolophe 1304, Murin à oreille échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale, CRPF Groupement de Propriétaires privés ou d'Exploitants ou Collectivités

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Accompagner les propriétaires privés et les collectivités territoriales dans le maintien de la diversité qui caractérise actuellement les forêts
- Faciliter les projets qui vont dans le sens d'une exploitation douce de la forêt dans le respect de la charte Natura. Pour un potentiel de 3 000 propriétaires fonciers et forestiers, l'objectif est de soutenir et d'accompagner un petit groupe d'une dizaine de personnes au mieux.
- Modifier les pratiques d'intervention dans la forêt.

Descriptif des engagements :

Il s'agit d'organiser un équipement en matériel léger pour transporter le bois dans des conditions non perturbantes vis à vis des milieux et des paysages traversés.

Le soutien à des investissements en matériel de transport et de débardage sera proposé sous une forme collective (co-propriété, association, coopérative CUMA, propriété de collectivités etc).

Ce matériel léger de type petite remorque avec bras ou câble ou treuil viendra s'adapter sur les équipements de traction déjà utilisés par les acteurs agricoles du site ; pour des raisons de sécurité, il sera utilisé par des personnes compétentes, habituées à manœuvrer et manipuler des engins en terrain forestier.

La mesure concerne la prise en charge de l'organisation collective des acteurs et la prise en charge partielle du coût des investissements visant à favoriser l'exploitation des forêts dans un sens favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, présenté dans la Charte Natura (action N° 16).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x	x		

Enveloppe théorique de l'action :

Organisation collective : 10 jours x 480 €/jour
Investissements matériels : 50 000 € à 50%

Coût en € TTC

4 800€
25 000 €

Coût : 30 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	27 %	27 %		46 %	100 %
€	15 000	15 000		25 000	55 000

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Statut du nouveau groupement ou règlement collectif d'utilisation des matériels dans un groupement existant
- Factures des investissements matériels

21

RESEAU DE SUIVI DE PLACETTES FORESTIERES

Ligne d'action/Mesure	S – SUIVI ET EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Hêtraies acidiphiles (9120) Forêts habitats des insectes forestiers Grand Capricorne 1088, Lucane Cerf Volant 1083 *Rosalie des Alpes 1087 et des chauves-souris forestières Barbastelle 1308, Grand Rhinolophe 1304, Murin à oreille échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323
Zone d'application	Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	2
---------------------------	----------

Objectifs :

- Améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers.
- Proposer de futures actions de gestion issues des observations.

Descriptif des engagements :

Il s'agit d'évaluer la dynamique de la végétation forestière et l'évolution des Habitats de la Directive grâce à des observations et du suivi de végétation ou d'espèces indicatrices.

Cet observatoire scientifique sera mis en œuvre sur un site de démonstration qui sera la propriété d'une collectivité (Etat-ONF ou commune ou Etat-CNRS).

L'ensemble des partenaires intervenant sur la forêt seront chargés de définir une méthodologie de suivi ; l'intégration dans un réseau de suivi national ou européen sera privilégiée dans la mesure du possible, à minima il conviendra de suivre les orientations régionales liées au suivi et à l'amélioration des connaissances des habitats naturels et forestiers de la Directive.

Un cahier des charges définira le rôle des divers partenaires dans cette approche scientifique.

L'encadrement technique sera confié à une structure locale, CRPF, CNRS, ONF, consultant privé.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x	x	x	x	x	x

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Organisation de l'action : 5 jours x 480 €/jour	2 400 €
Suivi Annuel : 5 jours x 480 €/jour x 5 ans	12 000 €
Coût :	14 400 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	7 200	7 200			14 400

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Fiche Descriptive de la méthodologie ; Cahier des Charges de répartition des actions.
- Compte rendu de suivi annuel.

22

INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE

Ligne d'action/Mesure

- L – ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
Ou bien
- ACTION PREALABLE A LA VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Hêtraies acidiphiles (9120)
Forêts de ravin du Tilio-Acerion (*9180)
Forêts habitats des insectes forestiers Grand Capricorne 1088, Lucane Cerf Volant 1083 *Rosalie des Alpes 1087 et des chauves-souris forestières Barbastelle 1308, Grand Rhinolophe 1304, Murin à oreille échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323

Landes sèches européennes (4030)
Landes à Genévriers (5130)
*Pelouses rupicoles calcaires de l'*Alysso-Sedion albi* (6110)
*Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables)
Prairies de fauche de basse altitude (6510)
Chauves-souris inféodées aux milieux herbeux.

Zone d'application

Ensemble des forêts du site Natura

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

1

Objectifs :

- Intégrer de très belles stations de l'habitat forestier *Forêts de ravin du Tilio-Acerion (*9180)* repérées en bordure de l'actuelle zone d'étude Natura.
- Réaliser l'inventaire forestier et milieux ouverts sur les 400 hectares de propriété domaniale et communale qui viennent compléter la zone d'étude Natura.
- Proposer éventuellement des actions de gestion.

Descriptif des engagements :

Il s'agit de compléter l'état des lieux naturaliste sur 400 hectares supplémentaires.

Cette étude sera annexée au document d'objectifs en cours [ou validé].

L'encadrement technique sera confié de préférence aux deux structures locales ayant réalisé les inventaires initiaux, à savoir l'ONF pour la partie forestière et l'ANA pour les milieux ouverts, qui conduiront ce complément d'étude selon la méthodologie mise en œuvre en 2005. Il pourra aussi être confié à une structure locale, CRPF, CNRS, consultant privé.

Les comptes-rendus relèveront de la mission de la structure animatrice du DOCOB.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x					

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
12 jours x 480 €/jour	5 800 €
Coût :	5 800 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	2 900	2 900			5 800

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Carte des inventaires des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Les mesures d'accompagnement

23

SIGNALETIQUE AUX ENTREES DE VILLAGE

Ligne d'action/Mesure

I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Ensemble des habitats et espèces

Zone d'application

Ensemble du site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Communes du site NATURA

NIVEAU DE PRIORITE

2

Objectifs :

- Sensibiliser et éduquer à la préservation de l'environnement.
- Valoriser le réseau Natura 2000 auprès des habitants du site.

Descriptif des engagements :

Il s'agit d'implanter une signalétique aux entrées des villages qui le souhaiteront.

Cette initiative s'intégrera dans les équipements existants des communes. Elle concernera prioritairement les communes de MOULIS et d'ENGOMER qui sont traversées par un axe routier fréquenté dans la vallée.



Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	x				

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Concertation avec les élus, conception :	2 400 €
5 jours x 480 €/jour	
Réalisation et mise en place des panneaux	10 000 €
Coût :	12 400 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	6 200	6 200			12 400

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Factures des investissements.
- Panneaux.

24

SUPPORT D'INFORMATION POUR LES SITES PILOTES

Ligne d'action/Mesure

I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Ensemble des habitats et espèces

Zone d'application

Ensemble du site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Communes de MOULIS et BALAGUERES

NIVEAU DE PRIORITE

3

Objectifs :

- Créer une dynamique d'appropriation locale. Gérer collectivement l'avancement du site pilote. Informer, clarifier, partager les objectifs de gestion du site pilote avec les personnes qui y exercent ou qui seront appelées à y exercer une activité professionnelle et celles qui y pratiquent une activité de loisirs.
- Faire connaître les actions qui sont spécifiques au site et qui contribuent au réseau Natura 2000. Favoriser les échanges et les partenariats.

Descriptif des engagements :

Il s'agit de créer un panneau sur les aménagements du site pilote de Liqué dans un premier temps.

Il sera consultable dans le village de MOULIS (mairie, CNRS etc à réfléchir).

Chaque site pilote pourra bénéficier d'un support qui lui sera spécifique au fur et à mesure de la programmation des sites pilotes.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x			

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Conception - Réalisation du panneau	3 000 €
Coût par site-pilote :	3 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	1 500	1 500			3 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Factures des investissements.
- Panneau.

25

INFORMATION FAUNE FLORE HABITATS

Ligne d'action/Mesure	I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Ensemble des habitats et espèces
Zone d'application	Ensemble du site NATURA

Instructeur	Structure animatrice
Bénéficiaire	Communes du site

NIVEAU DE PRIORITE	3
---------------------------	----------

Objectifs :

- Sensibiliser, éduquer. Valoriser le patrimoine naturel sur des lieux fréquentés du site Natura.
- Faire connaître les espèces animales et végétales, les milieux naturels spécifiques du site et leur contribution au réseau Natura 2000.

Descriptif des engagements :

Il s'agit de placer des petits panneaux en bordure des chemins de randonnées pour diffuser des informations sur la flore des Prairies et Pelouses, sur les hêtraies, les insectes, les chauves-souris etc et les moyens de les protéger.

Le chemin de Grande Randonnée GR 78, qui est aussi itinéraire européen de Compostelle, traverse les communes de MOULIS, ENGOMER et BALAGUERES. Les petits équipements prévus en bordure de chemin compléteront la table d'interprétation qui est déjà en place au panorama du *Char de Liqué* à l'initiative de la Communauté de Communes du Val Couserans.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X		

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Conception - Réalisation – Pose de 5 panneaux	5 000 €
Coût :	5 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	2 500	2 500			5 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Factures des investissements.
- Panneaux.

26

SUIVI D'ESPECES BIO-INDICATRICES

Ligne d'action/Mesure

E – AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Ensemble des habitats et espèces

Zone d'application

Ensemble du site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

3

Objectifs :

- Mettre en place un outil scientifique pour observer l'évolution de la biodiversité en relation avec le climat. Créer une approche environnementale sur le moyen et long terme.
- Informer et rassurer sur la capacité du réseau Natura 2000 à s'adapter pour prendre en compte les évolutions naturelles. Contribuer à la connaissance scientifique au sein du réseau Natura 2000.

Descriptif des engagements :

Il s'agit d'un suivi scientifique pour connaître comment le milieu évolue.

On recherchera à s'intégrer dans un réseau de suivi existant : on favorisera ainsi un protocole qui servira à comparer les données entre sites.

A défaut un protocole sera établi localement qui précisera la ou les espèces végétales et/ou animales qui serviront d'indicateurs, leur méthode de suivi, la localisation des lieux de suivis etc.

Ce suivi sera réalisé directement par des scientifiques. Leurs observations et conclusions seront consignées dans un rapport annuel de nature à favoriser une communication et un usage local.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X		

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Conception : 3 jours x 480 €/jour	1 440 €
Suivi annuel et rapport annuel : 5 jours/an x 480 €/jour	12 000 €
Coût :	13 500 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	6 750	6 750			13 500 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Protocole d'intervention.
- Rapports annuels.

27

RENCONTRES TOUT PUBLIC

Ligne d'action/Mesure

I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Ensemble des habitats et espèces

Zone d'application

Ensemble du site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure animatrice

NIVEAU DE PRIORITE

3

Objectifs :

- Sensibiliser, éduquer. Faire adhérer à Natura 2000 les habitants des communes du site.
- Valoriser et promouvoir le réseau Natura 2000.

Descriptif des engagements :

Il s'agit d'organiser une rencontre annuelle avec les habitants afin de favoriser le débat autour de Natura 2000 et de la biodiversité en général.

Le premier thème demandé est de faire connaître les modalités françaises pour l'application de Natura 2000 et d'échanger sur les démarches conduites dans les autres Pays de l'Union Européenne.

Quels sont les outils, les mesures, les réglementations, les expériences qui concourent à la préservation de la nature ?

Le lien pourra être fait entre une sensibilisation à la biodiversité et la part de Natura 2000 dans la prise en compte concrète et active de la biodiversité. Ce temps d'échange pourra permettre de faire évoluer la Charte Natura du site.

Les comptes rendus de ces rencontres pourront être diffusés par la presse locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x	x	x	x	x	x

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Rencontre annuelle : 3 jours/an x 480 €/jour	1 440 €
Coût :	7 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	3 500	3 500			7 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Convocations aux rencontres
- Nombre de participants.

28

OBSERVATOIRE A CHAUVES-SOURIS

Ligne d'action/Mesure

I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Toutes espèces de chauves-souris connues dans le site

Zone d'application

Un endroit précis dans le site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

3

Objectifs :

- Sensibiliser, éduquer. Valoriser les richesses du patrimoine naturel auprès du grand public.
- Mobiliser les habitants et les faire adhérer aux pratiques de préservation des chauves-souris.

Descriptif des engagements :

Une grange ou une grotte sera organisée pour offrir l'observation des chauves-souris en continu et sans dérangement grâce à une caméra.

Le site devra comporter un intérêt de par la présence d'une colonie stable de chauves-souris ; il sera organisé pour l'accueil du public dans des conditions réglementaires.

Ce projet nécessitera des partenariats techniques avec divers milieux scientifiques, scolaires, touristiques. Les représentants de la spéléologie demandent à être associés à ce projet.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			x	x	

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Recherche du site et conception du projet : 6 jours x 480 €/jour	2 880 €
Réalisation : équipement caméra, aménagements intérieurs et des abords extérieurs	4 200 €
	7 000 €
Coût :	7 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	3 500	3 500			7 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Rapport de présentation du projet.
- Factures des investissements.

29

PARKING DES CHARS DE MOULIS

Ligne d'action/Mesure

C – MESURES CONNEXES

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (6110)
*Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) (*Sites d'orchidées remarquables)
Végétation des Falaises calcaires (8212)

Zone d'application

Char de MOULIS

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Commune de MOULIS

NIVEAU DE PRIORITE

4

Objectifs :

Dans l'hypothèse d'une hausse de fréquentation de la zone d'envol des Parapentistes, on cherchera à :

- Limiter l'impact des visiteurs sur les Pelouses.
- Organiser un point d'information Grand Public.

Descriptif des engagements :

Si justifié dans l'avenir, la pose de petits équipements permettra d'encadrer la fréquentation ou d'orienter la circulation sur les Pelouses aux alentours de la piste d'envol.

Il n'est pas prévu de mettre en place cette action durant la première période du DOCOB.

Le *Char de Moulis* présente un intérêt écologique lié à la présence d'une Pelouse karstique et d'une Falaise, ces deux milieux étant recensés sur des micro surfaces dans le site Natura. Un agriculteur fait pâturer des moutons sur 3 ha et les parapentistes amateurs et professionnels disposent d'une aire de décollage.

Ce site d'envol existe depuis 20 ans et dispose de particularités aérologiques. Conventionné avec la FFVL, il est utilisé par un Club avec une vingtaine de pratiquants réguliers, 2 écoles de parapente et des amateurs qui ont une activité sporadique.

La municipalité de MOULIS crée une piste d'accès au *Char de Moulis* pour répondre à 3 objectifs :

- un outil de travail Parapentistes : permettre aux professionnels de réduire le temps d'accès et la pénibilité du transport à pied de leurs équipements.

- un outil de travail Agriculteurs : l'usage d'un gyrobroyeur permettra de reprendre 3 à 4 ha mécanisables ; de clôturer 5 à 7 ha, d'augmenter la pression de pâturage, de prévoir un système d'abreuvement ; ce qui permettra au final de préserver des Pelouses en bon état.
- un moyen de lutte contre le feu en organisant une zone de coupure entre le massif du *Char* et le massif de *Sourroque*. L'implantation d'une réserve d'eau sera utile également au titre de la défense incendie.

Cette route ne sera pas ouverte au grand public. Un petit parking finira cette piste. Parking et route seront sur une partie en herbe qui n'est pas d'intérêt communautaire.

Cet aménagement a pour objectif d'améliorer l'existant. L'hypothèse d'une hausse de la fréquentation est à suivre. De l'avis des parapentistes, le seuil d'expansion de leur activité est atteint, il s'agit de structurer l'activité. Depuis 2 ans les effectifs sont en légère baisse au sein du Club.

Prévoir des petits équipements pour encadrer la fréquentation ou pour orienter la circulation n'est pas justifié :

- autour de la table d'orientation et de la Pelouse karstique : il n'y a aucun intérêt aujourd'hui
- autour de l'aire de décollage et de la Pelouse Sèche : entre une place réduite et une fréquentation peu importante, il n'y a de raison de créer des risques d'obstacles pour l'envol.

L'intérêt de ce lieu sauvage est de le garder le moins équipé possible.

C'est l'évolution de fréquentation de cet endroit dans les années à venir qui indiquera s'il est utile d'aménager une zone d'accueil du public, de pique nique, d'observation des activités, d'information sur les activités de parapente respectueuses du milieu Pelouses et sur les actions Natura des agriculteurs pour la restauration du milieu Pelouses (fauchées, pâturées) ; il pourra se concevoir un relais d'information avec le point d'accueil Parapente à l'entrée du village et du site Natura.

30

PROJET BORDAILLES (GRANGES D'ESTIVE)

Ligne d'action/Mesure

L – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Espèces de chauves-souris connues dans le site, plus particulièrement les Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe

Zone d'application

Ensemble du site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

3

Objectifs :

- Mobiliser les habitants pour développer des pratiques de préservation des chauves-souris.
- Sensibiliser, éduquer. Valoriser les richesses du patrimoine naturel auprès de la population locale.

Descriptif des engagements :

Une réflexion est à mettre en route en coordination avec d'autres acteurs sur les moyens de valoriser ce patrimoine culturel important.

Les bordailles présentent divers usages, beaucoup servent d'abri d'été pour le bétail. Certaines changent de destination pour devenir des habitations selon des options qui varient d'une commune à l'autre.

Elles sont directement liées au patrimoine naturel car elles abritent des colonies de chauves-souris : le maintien de ces granges en tant que gîtes de reproduction est d'importance pour les espèces Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe.

Un programme de préservation et de valorisation est à réfléchir en coordonnant les différents acteurs et usagers. Ce thème sera à relier aux travaux du futur Parc Naturel Régional relatifs au patrimoine bâti.

Il en résultera des propositions de gestion qui concerneront les chauves-souris.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			x		

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Animation - coordination : 6 jours x 480 €/jour	2 880 €
Coût :	2 880 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	1 500	1 500			3 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Convocations, compte rendus de réunions et de rencontres
- Rapport de synthèse avec les mesures ou les opérations préconisées ; proposition à soumettre au Comité de Pilotage de suivi de l'opération.

31

ANIMATIONS SCOLAIRES

Ligne d'action/Mesure

I – INFORMATION – SENSIBILISATION - COMMUNICATION

Objectifs généraux visés

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Habitats et espèces concernés

Ensemble des habitats et espèces

Zone d'application

Communes du site NATURA

Instructeur

Structure animatrice

Bénéficiaire

Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE

3

Objectifs :

- Sensibiliser, éduquer.
- Diffuser des connaissances auprès d'un public d'enfants des classes primaires du site.

Descriptif des engagements :

Des activités seront organisées avec les scolaires sur les enjeux de la biodiversité et de Natura 2000.

Un programme annuel sera proposé aux écoles primaires sur les thèmes de la richesse floristique des Pelouses, sur la forêt, sur les grottes et falaises, sur les chauves-souris etc. Il viendra compléter les initiatives existantes de l'Ecole de Pêche au moulin d'*Aubert* à *Moulis* ou encore le cycle d'animation « Paysages – Zones humides – Oiseaux » conduit de 2005 à 2007 par l'ANA auprès des écoles du Couserans, dont celle d'*Engomer* pour le site Natura.

Il pourra à terme être réfléchi à des échanges de classes au sein du réseau Natura afin d'ouvrir la connaissance à une nature différente par exemple les milieux aquatiques ou bien les milieux montagnards de l'Est, en montrant comment, ailleurs, d'autres enfants s'investissent dans la préservation de leur environnement.

L'encadrement technique sera confié à une structure locale compétente en intervention scolaire : CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement, ANA), Parc Naturel Régional etc.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		x	x	x	x

Enveloppe théorique de l'action :	Coût en € TTC
Animation annuelle : 4 jours x 480 €/jour	1 920 €
Coût :	8 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	4 000	4 000			8 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Nombre de jours d'intervention.
- Nombre d'enfants sensibilisés.

32

ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Ligne d'action/Mesure	L – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
------------------------------	---

Objectifs généraux visés	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Habitats et espèces concernés	Ensemble des habitats et espèces
Zone d'application	Ensemble du site NATURA

Instructeur	Collectivité ou Etat
Bénéficiaire	Structure locale

NIVEAU DE PRIORITE	1
---------------------------	----------

Objectifs :

- Mise en application du Document d'Objectifs DOCOB.

Descriptif des engagements :

- Animer la mise en œuvre des mesures du DOCOB : mesures agricoles, forestières, d'accompagnement
- Assister le montage administratif des contrats de gestion
- Pré-instruire les contrats Natura hors contrats agricoles
- Faciliter les actions hors contrat : communication, accompagnement des actions d'animation
- Préparer le volet technique du Comité de Pilotage de Suivi de l'opération
- Rédiger le bilan annuel.

Lors de la première année d'animation, la structure animatrice du DOCOB sera chargée de mettre en place la CHARTE NATURA 2000. Cette charte formalise l'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Il s'agit d'une démarche volontaire et contractuelle. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Elle permet d'accéder à certaines aides publiques notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
x	x	x	x	x	x

Enveloppe théorique de l'action :

Animation annuelle : 30 jours x 480 €/jour

Coût en € TTC

14 400 €

Coût :

70 000 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Collectivités locales	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %			100 %
€	35 000	35 000			70 000 €

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

- Nombre de jours de sensibilisation, liste des participants aux réunions, liste des outils de communication, liste des personnes rencontrées.
- Nombre de contrats de gestion préparés, nombre de contrats signés.
- Nombre d'actions engagées par les maîtres d'ouvrage.

Evaluation financière des actions

RECAPITULATIF BUDGETAIRE par types de mesures

Crédits Etat (MEDD) et Europe (FEADER)

MESURES DE GESTION / A – Agri-Environnement :				305 000 €
Mesure AE	Code action	Libellé	Surface	Coût
6-1A	PHAE	PHAE	600 ha	228 000 €
6-1B	C14	DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION	10	4 800 €
6-1C	HERBE01	ENREGISTREMENT DES PRATIQUES	120 ha	10 000 €
6-2A	HERBE02	LIMITATION FERTILISATION AZOTEE	30 ha	2 500 €
6-2B	HERBE03	SUPPRESSION FERTILISATION	30 ha	20 000 €
6-3	HERBE06	REPORT DE FAUCHE	12 ha	4 000 €
6-5	HERBE09	GESTION PASTORALE	30 ha	8 000 €
6-6	OUVERT01	OUVERTURE DE MILIEU	30 ha	28 000 €
MESURES DE GESTION / B – Gestion des habitats naturels hors contexte agricole				
Mesure A	Code action	Libellé	Surface	Coût
/	/	/	/	/
MESURES DE GESTION / habitats d'espèces				
Mesure A	Code action	Libellé	Surface	Coût
/	/	/	/	/
MESURES DE GESTION / F - Gestion forestière:				55 000 €
Mesure A	Code action	Libellé	Surface	Coût
18		INFORMATION DES USAGERS DE LA FORET		15 000 €
19A		BOIS SENESCENTS		20 000 €
19B		PEUPELEMENTS IRREGULIERS		20 000 €

19C		INCITATION A UNE EXPLOITATION RAISONNEE		-
MESURES CONNEXES foncier, installations JA etc				211 000 €
Mesure C	Code action	Libellé	Indicateur	Coût
2		INCITATION A LA MISE EN LOCATION DES TERRES	200 HA	0
3		DIAGNOSTICS FONCIERS COMMUNAUX	2	0
5		SITES PILOTES DE LIQUE ET DE BALAGUE	2	90 000 €
6-7		DISPOSITIFS CHAUVES-SOURIS	2	15 000 €
6-8		SUIVI PERSONNALISE DES FERMES- REFERENCES	10	44 000 €
8		APPUI COLLECTIF / CAHIERS DE PATURAGE	15	0
10		CARTE DU BRULIS DIRIGE	1	7 000 €
13		ANIMATION FONCIERE FORESTIERE	2	0
20		MATERIEL COLLECTIF DE DEBARDAGE DU BOIS		55 000 €
29		PARKING DES CHARS DE MOULIS		-
AUTRES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE				
4		RE-CLASSEMENT COMMUNAL POUR LES ICHN		-
7		REVISION COLLECTIVE DES REGISTRES PARCELLAIRES PAC		-
9		ANALYSES DE TERRE & FOLIAIRES		-
AMELIORATION DES CONNAISSANCES				13 500 €
Mesure E	Code action	Libellé	Coût	
26		SUIVI D'ESPECES BIO INDICATRICES	13 500 €	
INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION				80 700 €
Mesure I	Code action	Libellé	Coût	

1		PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES CONTRATS DE LOCATION DES TERRES	8 000 €
11		VISITES DES FERMES REFERENCES	0
14		PLAQUETTE « FORET »	7 300 €
15		JOURNEES FORET – SITE PILOTE	23 000 €
23		SIGNALÉTIQUE AUX ENTREES DE VILLAGE	12 400 €
24		SUPPORT D'INFORMATION POUR LES SITES PILOTES	3 000 €
25		INFORMATION FAUNE FLORE HABITATS SUR CHEMINS DE RANDONNEE	5 000 €
27		RENCONTRES TOUT PUBLIC	7 000 €
28		OBSERVATOIRE A CHAUVES-SOURIS	7 000 €
31		ANIMATIONS SCOLAIRES	8 000 €
SUIVI ET ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS			20 000 €
Mesure S	Code action	Libellé	Coût
12		SUIVI SCIENTIFIQUE DU SITE PILOTE	6 000 €
21		RESEAU DE SUIVI DE PLACETTES FORESTIERES	14 400 €
AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS / K– Missions de la structure animatrice			
Mesure L	Code action	Libellé	
16		CHARTRE BIODIVERSITE EN FORET	
17		INTEGRATION DE NATURA DANS LES PROGRAMMES D'AMENAGEMENTS FORESTIERS	
22		INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE SUR LE SITE ELARGI	
30		PROJET BORDAILLES	
32		ANIMATION DU DOCOB	

Mise en œuvre

LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

Les mesures de gestion du site Natura sont définies et proposées dans le Document d'objectif (DOCOB).

Une fois élaboré et validé par le COmité de PILotage, le DOCOB est soumis à l'approbation du préfet.

Ensuite une structure animatrice sera désignée par la collectivité en charge de l'animation du site ou à défaut par le préfet pour mettre en œuvre les mesures du DOCOB.

Elle signe une convention selon la même démarche et les mêmes modalités financières que pour le choix de l'opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs.

La structure animatrice a pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles via des contrats Natura 2000. Elle assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers.

Afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques du site et de s'entourer des compétences et acteurs spécialisés, la structure animatrice peut travailler en partenariat.

Le COmité de PILotage poursuivra l'encadrement de l'opération Natura, le contrôle local de la mise en œuvre du DOCOB et appréciera l'intérêt de réaliser des réajustements.

ANNEXES

Etude complémentaire sur les Petits et Grands Rhinolophes dans les granges du site Natura en 2006

Les petits et grands rhinolophes sont à l'origine de la proposition d'une partie du périmètre Natura.

Entre 1989 et 1995 plus de quarante colonies de reproduction ont été localisées sur le site ou à proximité immédiate. L'enjeu majeur de ces espèces concerne leur période de reproduction. Le statut de reproduction de ces deux espèces a été réactualisé durant une étude menée d'avril à septembre 2006.



Cette étude porte sur la recherche des colonies de mises bas des Rhinolophes. Elle a été menée par l'observation des animaux sortant chasser au crépuscule et de nuit, à l'aide de détecteur à ultrasons à proximité des granges. Une fois les colonies localisées, les propriétaires devaient être contactés pour autoriser la visite des lieux de reproduction des colonies. A cet effet, une enquête auprès des habitants du site a été menée par le biais d'un dépliant distribué en mairie.

Une réponse au questionnaire a été enregistrée qui concerne une colonie de pipistrelle commune. On peut rapprocher cette absence de remontée d'information de l'absence de demande d'intervention dans le cadre du réseau SOS chauves-souris pour la même période.

Sur la période des 15 dernières années de 1990 à 2005, j'ai été sollicité à 17 reprises par des habitants pour des chauves-souris présentes dans leur maison ou grange : dans 14 cas il s'agissait de Petits Rhinolophes.

Les prospections en 2006 ont alors été conduites à proximité de granges fermées pour la plupart. **127 granges ont fait l'objet d'observations.** Les données sont reprises sur la carte annexée, un point «grange» peut représenter une ou plusieurs granges.

Résultats de prospection pour le Petit Rhinolophe :

Des petits rhinolophes ont été notés dans ou aux environs de 22 granges

- 5 granges : **5 colonies de mises bas** ont été observées. Elles comptaient de 5 à 27 individus au moment de l'observation.
- 17 granges : les observations concernent des individus isolés ou bien des contacts nocturnes.

Entre 1985 et 1994, 34 colonies avaient été observées.

De 1995 à 2005, 7 autres colonies avaient été signalées et observées dans le cadre de demandes d'intervention type « SOS chauves-souris ».

Il est difficile de comparer la situation d'avant 1995 et la situation actuelle en raison de la différence des conditions de réalisation des observations et de méthodologie :

- les observations antérieures ont été menées sur près de 10 années ;
- les observations antérieures ont été menées de manière ciblée et non de manière systématique ;
- une part des sites visités antérieurement n'est pas dans le périmètre du site Natura 2000 parce que proche des villages, c'est le cas d'*Astien* et de *Loutrein*.

Cette situation peut trouver des éléments de compréhension dans plusieurs hypothèses :

- une diminution sensible des zones d'alimentation en liaison avec l'enforestation ;
- une modification des pratiques liées à l'élevage : changement de cheptel, diminution du cheptel, impact des produits zoosanitaires, etc
- des variations liées aux espèces, à leur biologie, à leur écologie.

Résultats de prospection pour le Grand Rhinolophe :

Aucun grand rhinolophe n'a été observé directement ; des animaux ont été entendus à proximité de trois granges dont une dans laquelle une colonie de mise bas avait été observée en 1989. Cette colonie n'existait plus en 2006 et l'absence de guano laisse penser qu'elle est abandonnée depuis de nombreuses années.

Préconisations pour la gestion :

Gîtes d'hibernation

Le Petit Rhinolophe hiberne isolément en petit nombre.

Le Grand Rhinolophe forme des groupes d'hibernants importants de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'individus.

Si ces deux espèces sont largement présentes en hiver dans les grottes du site, il semble que dans l'état actuel des connaissances, pour cette période du cycle de vie, aucune menace réelle n'existe et il n'apparaît pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures de gestion conservatoires particulières. Les mesures générales proposées dans le cadre de l'habitat «grottes non aménagées » constituent autant de mesures propices aux chauves-souris.

Le contrôle de l'accès des grottes à des périodes précises du cycle annuel de l'espèce pourrait être à même, si nécessaire, d'assurer la conservation de l'espèce et de son habitat d'hibernation.

Grotte du Sendé : observations effectuées au cours des trois dernières années.

	<i>Juillet 2004</i>	<i>Janvier 2006</i>	<i>Juillet 2006</i>
<i>Grand Rhinolophe</i>	<i>1</i>	<i>17</i>	
<i>Petit Rhinolophe</i>		<i>2</i>	<i>1</i>

Gîtes de reproduction

Plus complexe pour ces deux espèces est la prise en compte des habitats d'alimentation et des gîtes de reproduction.

Les objectifs de gestion conservatoire repose sur :

- le maintien de milieux ouverts de type pâturage extensif ;
- le maintien de gîtes de reproduction en particulier les granges.

Etude de l'ANA

Données de l'inventaire écologique déclinées par commune :

Les milieux en herbe :

	Pelouses Sèches	Pelouses de fauche	Landes sèches	Landes à genévrie rs	Dalles rocheuses	Falaises	Ourllets forestiers	Total en ha	Proportion dans le site
Balaguères	422	49	0	1.5	19	0.3	0.6	492.4	48%
Buzan	36.5	0	0	0	0	0	0	36.5	4%
Cescau	0.3	0	0	0	0	0	0.1	0.4	0%
Engomer	73	47	0.8	0	0	0	0.5	121.3	12%
Montegut	1	8	0	0	0	0	0	9	1%
Moulis	230	100	17	5	10	1.5	7	370.5	36%
Villeneuve	1.4	0	0	0	0	0	0	1.4	0%
total	764.2	204	17.8	6.5	29	1.8	8.2	1031.5	100%

Les milieux forestiers :

	Hêtraies acidiphiles	Hêtraies sur calcaire	Forets de ravin	Total en ha	Proportion dans le site
Balaguères	13	0	0	13	6%
Buzan	0	0	0	0	0%
Cescau	96	0	0	96	45%
Engomer	40	0	0	40	19%
Montegut	0	0	0	0	0%
Moulis	62	0	0	62	29%
Villeneuve	0	0	0	0	0%
total	211	0	0	211	100%

Les milieux rocheux :

	grottes	proporti on
Balaguères	80	68%
Buzan	0	0%
Cescau	0	0%
Engomer	2	2%
Montegut	0	0%
Moulis	34	29%
Villeneuve	1	1%
total	117	100%

Cumul des milieux en herbe et forestiers :

	Milieux herbeux	Milieux forestiers	Total en ha	Proportion dans le site
Balaguères	492.4	13	505.4	41%
Buzan	36.5	0	36.5	3%
Cescau	0.4	96	96.4	8%
Engomer	121.3	40	161.3	13%
Montegut	9	0	9	1%
Moulis	370.5	62	432.5	35%
Villeneuve	1.4	0	1.4	0%
total	1031.5	211	1242.5	100%

Détail des objectifs de gestion par habitat et par espèce :

Les Objectifs de gestion des milieux ouverts

Site n° FR 7300836

Préalable : Les milieux Landes Sèches, Landes à genévriers, Dalles Rocheuses, Pelouses Sèches sont imbriqués les uns dans les autres et forment une mosaïque sur le site.

LANDES SECHES : *arrêter la dynamique de fermeture
reconquête du site*

1/ Restauration : restreindre les fourrés au profit d'espèces d'herbe, par des opérations lourdes de débroussaillage

2/ Entretien : Reprendre des activités pastorales traditionnelles

? Gestion par le pâturage, coupe d'automne pour limiter les ligneux, éventuellement complétée par un Brûlis Dirigé en hiver.

? Investir dans les accès et les équipements

3/ Evaluer les effets du pâturage 5 ans après

Très localisé :

? Moulis : Char de Liqué

? Engomer : Lou-tréin

LANDES à GENEVRIERS : *conserver des paysages de caractère*

? Poursuivre les pratiques actuelles qui assurent un bon état de conservation : pâturage extensif

? Proscrire les Brûlis dirigés dans ces landes

? Balaguères

? Moulis : sur les hauteurs entre Engomer et Arguilla, autour de la grotte du Portillon, de par et d'autre du Col de la Marte

PRAIRIES HUMIDES à HAUTES HERBES : *laisser faire la dynamique naturelle de retour vers une ripisylve*

? Préconisation de gestion : ne rien faire

? Moulis : La Rémilasé, Chez Lepèpe, Causour, Ramès, entre Sarradère et La Traverse, Sar rat d'Anère, Cast et cuillé, Rour, La Richide, Bader

? Engomer : Autere

? Balaguères : fontaine de saels, Coume d'Artigues

DALLES ROCHEUSES : *conserver des paysages ponctuels de caractère*

- ? Proscrire le feu qui banalise la flore ou qui décape la dalle : Brûlis dirigés ou piqués niqes avec feux
- ? Protéger du piétinement par les véhicules ou les personnes
- ? Maintien du pâturage extensif de la Pelouse dans la quel le se trouve la dalle

- ? Moulis : Ramès, Eglise ruinée St Michel, Quère de Mail, Col de Burdan, Char de Liqué
- ? Balaguères : forêt de Larroque, La Bouiche, Falaises au dessus du village

FALAISES CALCAIRES : *protéger la végétation des parois*

- ? Organiser la fréquentation des falaises : Pratique de l'escalade ou du vol libre respectueuse de l'avifaune

- ? Moulis : de la Croix du Chef au Cap de la Pène
- ? Balaguères : Alas

GROTTES : *protéger les conditions de reproduction des chauves-souris*

- ? Poursuite de l'APPB du réseau souterrain de la grotte d'Aubert ou du Sendé (Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope) datant de 1993 : pas de travaux publics ou privés, pas de dépôts d'ordures, pas d'allumage de feu, accès restreint au mois de septembre, autorisations possibles pour les suivis scientifiques
- ? Pas de préconisation de gestion pour les autres grottes

- ? Tout le site

PELOUSES SECHES : *limiter la fermeture des Pelouses*
 reconquérir s'il existe un intérêt agricole

- ? Conserver une Pelouse diversifiée présentant des roches, des genévriers et des landes
- ? Limiter l'extension des fourrés, proposer une coupe ou un débroussaillage de reconquête
- ? Restaurer la strate herbacée rase : enlèvement de la végétation par pâturage ou par fauche si la parcelle est mécanisable.

Préconisations agricoles :

- Maintien des troupeaux et du pâturage
 - Là où il y a un intérêt local : ouverture du milieu ; limiter la fertilisation une fois le milieu ouvert
-

Sur tout le site

- ? Moulis
- ? Engomer
- ? Balaguères

PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE : *maintenir des milieux ouverts*

- ? Éviter de modifier la flore de ces prairies par du pâturage intensif ou du sous-pâturage
 - ? Éviter de modifier la flore de ces prairies par l'apport de trop de fertilisants
 - ? Permettre la reproduction des plantes par la floraison, et retarder la date de la fauche
 - ? Contenir les refus de pâturage et les pousses ligneux en intervenant à l'automne
-

Sur tout le site

- ? Moulis
- ? Engomer
- ? Balaguères

Les Objectifs de gestion des milieux forestiers

Site FR7300836

HETRAIES ACIDIPHILES : maintien de la diversité actuelle

- ? Préserver le houx et les arbustes du sous-bois
- ? Maintenir 20% de hêtre dans les plantations de résineux
- ? Conserver des arbres morts ou à cavités, créer des îlots de vieillissement

? Moulis et Engomer au sud (Forêt domaniale de Castéra)

? Balagué : ponctuel

HETRAIES à SESLERIE : pas d'objectif de gestion

- ? Milieu qui n'est jamais exploité
- ? Non destruction de ce milieu

Très localisé :

? Forêt domaniale de l'Estelas (Tuc Grand)

? Moulis, alentours du gouffre minette

FORETS DE RAVIN : pas d'objectif de gestion

- ? Pas d'exploitation des éboulis par prélèvement des matériaux
- ? Pas de coupes brutales des forêts dans ce secteur

Très localisé :

? Forêt domaniale de l'Estelas et proximité (bois de La Hajau)

? Cascade d'Aubert

Les Objectifs de gestion des habitats d'espèces de la forêt

Site FR7300836

ROSALIE DES ALPES

LUCANE CERF VOLANT

GRAND CAPRICORNE :

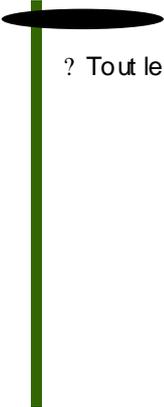
? Maintenir les habitats forestiers : maintenir du bois mort sur pied ou au sol, des souches, des vieux arbres dépérissants ou à cavités

Sinon laisser des surbilles avec houppiers non démontés en bordure de dai rière.

? Créer des îlots de vieillissement pour assurer la présence de bois mort

? Assurer le renouvellement des classes d'âge des peuplements

? Éviter la destruction des boisements par le feu



? Tout le site

Les Objectifs de gestion des habitats d'espèces (eau)

Site FR7300836

CHABOT :

Pas d'objectif de gestion

? Veiller à la pollution (polluants chimiques agricoles) ou au recalibrage des ruisseaux

? Ruisseau de Lachein

ECREVISSE A PIEDS BLANCS :

conserver une eau de qualité

- ? En cas de bordure cultivée de ruisseau, mettre en place une bande enherbée le long du ruisseau
- ? Éviter le déboisement des berges pour conserver des racines et des feuilles mortes
- ? Éviter d'accélérer la vitesse du courant dans le cours d'eau si des travaux sont réalisés : créer si non des zones de ralentissement du courant pour que le substrat fin puisse se déposer.

? Ruisseau du Sour

DESMAN DES PYRENEES :

Pas d'objectif de gestion

? L'état de conservation des ruisseaux est satisfaisant dans le site Natura.

? Les trois ruisseaux principaux : Sour, Astien, Lachein

PREFECTURE DE L'ARIEGE

2 rue de la Préfecture

09007 FOIX cedex

Tel : 05 61 02 10 00

DIREN MIDI-PYRENEES

Cité Administrative, Bv Armand Duportal

Bat G 31074 TOULOUSE

Tél : 05 62 30 26 26

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

7, rue du Lieutenant Paul Delpech

09007 FOIX cedex

Tel : 05 61 02 15 00



Association Départementale d'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles

32 Avenue du Général de Gaulle

09000 FOIX

Tél : 05 34 09 26 90



Association des Naturalistes de l'Ariège

Vidallac

09240 ALZEN

Tél : 05 61 65 80 54



Office National des Forêts, Agence Ariège US Expertise

7, rue du Lieutenant Paul Delpech

09000 FOIX

Tel : 05 34 09 82 00



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'ARIEGE

Direction Départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Ariège